

LA SOCIÉTÉ DE GESTION AGF LIMITÉE

Rapport annuel 2025



Table des matières

02	Prix et distinctions 2025	45	Rapport de gestion
04	Notre démarche : Investis avec discipline	90	Responsabilité de la direction dans la communication de l'information financière
06	Nos activités et nos compétences	91	Rapport de l'auditeur indépendant
10	Message de la chef de la direction d'AGF, Judy Goldring	95	États consolidés de la situation financière
14	Message du président d'AGF, Chris Jackson	96	États consolidés du résultat net
16	Message du chef de Partenaires Capital AGF, Ash Lawrence	97	États consolidés du résultat global
18	Faits saillants financiers	98	États consolidés de la variation des capitaux propres
22	Durabilité à AGF	99	Tableaux consolidés des flux de trésorerie
38	Conseil d'administration	100	Notes annexes
42	Comités du conseil d'administration	143	Renseignements importants
43	Conseil d'administration et membres de la haute direction	145	Répertoire général d'AGF

La Société de Gestion AGF Limitée

Fondée en 1957, La Société de Gestion AGF Limitée (« AGF ») est une société indépendante de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale. Nos sociétés offrent l'excellence en investissant sur les marchés publics et privés, dans le cadre de trois secteurs d'activités : Placements AGF, Partenaires Capital AGF et Patrimoine Privé AGF.

AGF apporte de la discipline selon une approche visant à incorporer des pratiques d'entreprise saines, responsables et durables. Le savoir-faire collectif d'AGF en matière de placement, qui repose sur ses compétences axées sur des activités fondamentales et quantitatives, de même que sur l'investissement privé, se transmet à l'échelle mondiale à une vaste clientèle, depuis les conseillers financiers et leurs clients, jusqu'aux particuliers bien nantis et aux investisseurs institutionnels comprenant des caisses de retraite, des programmes d'entreprise, des fonds souverains, des fonds de dotation et des fondations.

AGF, dont le siège social est situé à Toronto (Canada), a des bureaux et des équipes de service de l'exploitation et de service à la clientèle sur place en Amérique du Nord et en Europe. AGF offre ses produits et services à plus de 820 000 investisseurs. AGF est inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole « AGF.B ».



Prix¹ et distinctions 2025

Nous avons reçu les prix et les distinctions ci-après qui reflètent la discipline de notre démarche ainsi que notre engagement à fournir un service exceptionnel et des solutions novatrices à nos clients.

FUNDGRADE A+® ATTEINT POUR L'ANNÉE 2025

Placements AGF Inc. a obtenu des **Trophées FundGrade A+®** pour les fonds suivants :

- » **Fonds de croissance américaine AGF**
- » **Fonds de revenu fixe Plus AGF**
- » **Fonds Portefeuille équilibré mondial de croissance AGF**
- » **Fonds Portefeuille conservateur mondial AGF**
- » **Fonds d'obligations mondiales convertibles AGF**
- » **Fonds Portefeuille modéré mondial AGF**
- » **Fonds Sélect mondial AGF**



Lors de la remise de prix *Wealth Professional Awards* de 2025, AGF a été désignée **fournisseur de fonds communs de placement de l'année** (*Mutual Fund Provider of the Year*). AGF a également reçu un **prix d'excellence** dans la catégorie des **employeurs de choix** (*Employer of Choice*).



Placements AGF a obtenu **plusieurs prix** lors de la cérémonie des **LSEG Lipper Fund Awards de 2025**, dans trois catégories :

- » La **Catégorie Actions européennes AGF** (série F) a été primée pour ses rendements sur 3 et 5 ans, dans la catégorie « actions européennes ».
- » Le **Fonds Sélect mondial AGF** (série F) a obtenu un prix pour ses rendements sur 10 ans, dans la catégorie « actions mondiales ».
- » Le **Fonds de croissance américaine AGF** (série F) a été reconnu pour ses rendements sur 5 ans, dans la catégorie « actions américaines ».



AGF a été reconnue comme étant l'**un des meilleurs employeurs** (*Top Employers*) **du Grand Toronto pour 2026**, une distinction qui témoigne de la vigueur de sa culture d'entreprise et de l'importance des efforts qu'AGF déploie pour investir dans son personnel.

¹ Se reporter à la page 143 pour les renseignements importants sur les prix.

Notre démarche : Investis avec discipline

À AGF, notre démarche s'articule autour de trois principes clés : le partage des informations, la démarche mesurée et la responsabilisation active. Ceux-ci forment un processus rigoureux de nature transparente et reproductible. Cette démarche constitue l'essence de notre détermination qui nous aide à répondre aux besoins de toutes nos parties prenantes, peu importe de quoi l'avenir sera fait.



Partage des informations

À AGF, nous accordons de l'importance à l'échange d'idées, alors que nous travaillons ensemble dans un but commun, afin de répondre aux attentes de nos clients, de nos actionnaires et de nos collègues, dans un milieu où règnent la communication ouverte, la collaboration et l'esprit d'équipe.



Démarche mesurée

À AGF, nous apportons de la discipline dans tout ce que nous faisons. Nous adoptons la technologie et l'innovation afin d'évoluer au rythme de l'industrie et des marchés, tout en veillant à gérer les risques et à cerner les occasions susceptibles de contribuer à notre croissance à long terme.



Responsabilisation active

À AGF, nous appliquons constamment des processus conçus pour obtenir des rendements reproductibles de façon à atteindre les objectifs de rendement, à procurer une expérience unique à la clientèle et à bâtir des antécédents d'innovation.

60,4 \$

milliards d'actif géré¹

¹ Au 30 novembre 2025, l'actif géré et les actifs donnant droit à des commissions d'AGF se chiffraient à 60,4 G\$. Les actifs gérés des gestionnaires affiliés peuvent ne pas être consolidés dans l'actif déclaré d'AGF. Le terme « gestionnaire affilié » fait référence à tout partenaire, quelle que soit la structure de la relation ou l'entente établie pour le partage des revenus avec un tel partenaire.

Nos activités et nos compétences

AGF est une société indépendante de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale. Nos sociétés apportent de la discipline selon une approche visant à offrir l'excellence en investissant sur les marchés publics et privés, dans le cadre de trois secteurs d'activités distincts : Placements AGF, Partenaires Capital AGF et Patrimoine Privé AGF.

Le fait d'être une société indépendante nous a permis d'effectuer des acquisitions stratégiques qui améliorent notre service à la clientèle et nous permet d'offrir des produits novateurs, tout en améliorant nos compétences en matière de recherche. L'éventail collectif de solutions de placement diversifiées d'AGF est offert à l'échelle mondiale à une vaste clientèle, depuis les conseillers financiers et leurs clients, jusqu'aux particuliers bien nantis et aux investisseurs institutionnels comprenant des caisses de retraite, des programmes d'entreprise, des fonds souverains, des fonds de dotation et des fondations.

Placements | AGF[™]

46,3 \$
milliards
d'actif géré¹

Placements AGF² regroupe diverses filiales d'AGF qui gèrent une variété de solutions de placement et fournissent des conseils sur celles-ci, pour une clientèle répartie dans le monde entier. Les équipes de placements mettent à profit leurs compétences en matière d'investissements fondamental et quantitatif, de même que de recherche, qui sont intégrées à l'ensemble de ses sociétés. L'approche rigoureuse de Placements AGF, sa perspective mondiale et sa gestion des risques lui ont permis de continuer à évoluer et à réussir en tant que gestionnaire d'actifs diversifiés. Les équipes de Placements AGF adhèrent à une culture de collaboration fondée sur la conviction que des équipes axées sur les échanges favorise la compréhension d'un monde en réseau, alors que nous nous efforçons d'atteindre les objectifs de placement et de procurer une expérience exceptionnelle à la clientèle.

Les offres de Placements AGF comprennent un large éventail de stratégies axées sur les actions, les titres à revenu fixe, les actifs non traditionnels et les placements multicatégories, et couvrent une variété d'objectifs, depuis l'accumulation de patrimoine et la gestion des risques, jusqu'aux solutions génératrices de revenu.

Placement AGF offre ses produits et services à une clientèle diversifiée, depuis les conseillers financiers et les investisseurs particuliers jusqu'aux investisseurs institutionnels de partout dans le monde, par l'entremise de comptes distincts, de fonds communs de placement, de fonds négociés en bourse et de comptes à gestion distincte.

¹ Actif géré au 30 novembre 2025.

² À propos de Placements AGF : Placements AGF est un groupe de filiales en propriété exclusive de La Société de Gestion AGF Limitée, un émetteur assujéti au Canada. Les filiales de Placements AGF sont Placements AGF Inc. (PAGFI), AGF Investments LLC (AGFUS) et AGF International Advisors Company Limited (AGFIA). Le terme Placements AGF peut faire référence à une ou à plusieurs de ces filiales ou à toutes ces filiales conjointement. Ce terme est utilisé pour plus de commodité et ne décrit pas précisément les sociétés distinctes qui gèrent chacune leurs propres affaires. Les entités qui font partie de Placements AGF ne fournissent des services de conseils en placement ou n'offrent des fonds de placement que dans le territoire où la société ou les produits en question sont inscrits ou encore où la société est autorisée à fournir ces services.

Partenaires Capital | AGF™

4,6\$
milliards
d'actif géré³

Partenaires Capital AGF est la plateforme multiboutique d'activités d'AGF axée sur l'investissement non traditionnel qui offre, conjointement avec des gestionnaires affiliés, diverses stratégies dans les secteurs des actifs privés et des placements alternatifs. Les clients bénéficient de l'expertise spécialisée en investissement des gestionnaires affiliés¹, combinée au soutien organisationnel et à la foule de ressources d'AGF. Les gestionnaires affiliés de Partenaires Capital AGF, dont Kensington Capital Partners Limited, New Holland Capital, LLC et Crédit Privé AGF SAF, qui comptent en moyenne plus de 18 ans d'expérience, gèrent un actif ainsi que des actifs donnant droit à des commissions totalisant environ 14,4 G\$CAN² dans des placements alternatifs, pour le compte de clients institutionnels et de détail. Les actifs gérés des gestionnaires affiliés peuvent ne pas être consolidés dans l'actif déclaré d'AGF.

KENSINGTON™

Fondée en 1996, **Kensington Capital Partners Limited** (« KCPL ») est une société canadienne de gestion d'actifs alternatifs qui possède des bureaux à Toronto et à Vancouver. KCPL a pour mission d'appuyer des équipes de gestion compétentes afin de les aider à établir des entreprises à succès et, ce faisant, de créer des solutions d'investissement de premier ordre pour les investisseurs. KCPL gère un actif de 2,1 G\$, répartis dans plusieurs fonds actifs spécialisés dans le capital de risque, le capital de développement et les rachats sur le marché intermédiaire. Au 30 novembre 2025, la participation d'AGF dans KCPL s'établissait à 55 %.

NEW
HOLLAND
CAPITAL

New Holland Capital, LLC (« NHC ») est un gestionnaire de placements multistratégies établi à New York, qui gère un actif de plus de 7,0 G\$US. NHC compte plus de 18 années d'expérience et offre aux investisseurs institutionnels des stratégies de placement axées sur le rendement absolu, dans tout l'éventail d'instruments axés sur les liquidités, en mettant l'accent sur les fonds spéculatifs multistratégies et le crédit privé. La société cherche à générer de l'alpha au moyen d'un large éventail de stratégies diversifiées, privilégiant les occasions liées à des domaines spécialisés et à des contraintes de capacité. En février 2024, conformément aux modalités de l'entente, AGF a fait un investissement stratégique dans NHC sous la forme d'un billet convertible en droit de participation dans NHC. L'entente donne également à AGF la possibilité d'accroître subséquemment sa participation.

AGF™ | **SAF**

AGF SAF Private Credit Management LP représente un partenariat entre AGF et une entité faisant partie de SAF Group (collectivement, « SAF ») gérant une société en commandite qui investit dans des produits de crédit privé, sur le marché intermédiaire et dans le segment inférieur du marché intermédiaire du Canada. La stratégie est axée sur l'investissement dans des prêts directs, par l'entremise de placements dans des titres de créance garantis de premier rang, unitranche et subordonnés. AGF investit auprès de SAF depuis 2014, réunissant l'expérience et les ressources d'AGF et l'optique spécialisée de SAF en matière de placements dans le crédit privé.

Patrimoine Privé | AGFSM

9,5^{\$}
milliards
d'actif géré¹

Patrimoine Privé AGF désigne la plateforme axée sur les clients privés d'AGF – elle englobe les activités de Cypress Capital Management Ltd., de Doherty & Associates Ltd. et de Gestion de placements Highstreet. Elle propose des solutions d'investissement à des particuliers bien nantis, à des fonds de dotation et à des fondations sur les marchés clés du Canada.



Acquise par AGF en juin 2004, **Cypress Capital Management** propose des services d'investissement de qualité à un coût raisonnable, et dans le véritable intérêt du client. La société est déterminée à appliquer une approche honnête et transparente relativement aux attentes en matière de rendement, de risques, de frais et de ses compétences en tant que gestionnaire de placements.



Acquise par AGF en janvier 2004, **Doherty & Associates** est fondée sur le principe selon lequel ses clients constituent sa priorité dans tout ce qu'elle fait. Elle est guidée par sa philosophie visant à choisir « des sociétés intéressantes à un prix avantageux », qui est jumelée à un processus d'investissement rigoureux, et axée sur la croissance responsable de l'actif à long terme.



Acquise par AGF en 2006, **Gestion de placements Highstreet** respecte rigoureusement ses principes fondamentaux d'excellence à l'égard de deux éléments – servir ses clients et gérer les placements.

¹ Actif géré au 30 novembre 2025.

² À propos de Placements AGF : Placements AGF est un groupe de filiales en propriété exclusive de La Société de Gestion AGF Limitée, un émetteur assujéti au Canada. Les filiales de Placements AGF sont Placements AGF Inc. (PAGFI), AGF Investments LLC (AGFUS) et AGF International Advisors Company Limited (AGFIA). Le terme Placements AGF peut faire référence à une ou à plusieurs de ces filiales ou à toutes ces filiales conjointement. Ce terme est utilisé pour plus de commodité et ne décrit pas précisément les sociétés distinctes qui gèrent chacune leurs propres affaires. Les entités qui font partie de Placements AGF ne fournissent des services de conseils en placement ou n'offrent des fonds de placement que dans le territoire où la société ou les produits en question sont inscrits ou encore où la société est autorisée à fournir ces services.

³ Actif géré et actifs donnant droit à des commissions au 30 novembre 2025.

⁴ Taux de change utilisé pour la conversion de l'actif géré (\$US) au 30 novembre 2025 (1,40).

Message de la chef de la direction d'AGF, Judy Goldring



Notre réussite repose sur nos employés. Leur dévouement, leur expertise et leur engagement restent le moteur de toutes nos réalisations, et ils jouent un rôle central quant à la croissance et à l'influence continues d'AGF.

Judy Goldring
Chef de la direction



Au cours de l'année dernière, nous avons fait preuve de résilience et d'adaptabilité, tout en continuant de nous concentrer sur la mise en œuvre de notre stratégie. Nos résultats témoignent de notre progrès constant à l'égard de nos priorités stratégiques; nous avons élargi nos offres, diversifié notre clientèle, franchi des étapes importantes en matière de ventes, renforcé notre position concurrentielle, en plus d'avoir été reconnus dans notre secteur pour la solidité de nos rendements, de notre capacité d'innovation et de notre culture.

Cette réussite repose sur nos employés. Leur dévouement, leur expertise et leur engagement restent le moteur de toutes nos réalisations, et ils jouent un rôle central quant à la croissance et à l'influence continues d'AGF.

Lorsque j'ai pris les fonctions de chef de la direction en juillet, après le décès de Kevin McCreadie, chef de la direction et chef des investissements d'AGF, nous nous sommes appuyés sur nos bases solides pour apporter les changements suivants au sein du comité de haute direction d'AGF :

- » Chris Jackson a été nommé président et chef de l'exploitation et relève de la chef de la direction. Il supervise la mise en application de plans stratégiques à l'appui des priorités, en plus de procurer des conseils sur la planification des affaires et l'orientation des initiatives d'entreprise, auprès du comité de haute direction d'AGF.
- » David Stonehouse a été nommé chef intérimaire des investissements, Placements AGF. Un processus de recherche a été entamé aux fins de recrutement d'un nouveau chef des investissements.
- » Ash Lawrence, chef de Partenaires Capital AGF, la plateforme multiboutique d'activités d'AGF axée sur l'investissement non traditionnel, représente le comité de haute direction d'AGF auprès du Bureau du chef des investissements, procurant des conseils stratégiques et du soutien.

Ces changements reflètent la vaste expérience qui existe au sein d'AGF et les solides compétences du comité de haute direction, procurant à la Société une position favorable pour continuer la mise en œuvre de sa stratégie de croissance pluriannuelle.

Avec cette équipe en place, nous avons encore une fois été en mesure d'enregistrer de bons résultats, d'accélérer la croissance des ventes et d'élargir notre clientèle. Nous avons également amélioré notre gamme de produits grâce à des solutions novatrices conçues pour répondre aux besoins changeants de nos clients et pour soutenir notre approche neutre quant aux types de produits.

En outre, nos efforts ont été reconnus. En effet, plusieurs prix nous ont été décernés dans notre secteur, y compris pour nos fonds, pour nos stratégies sur les marchés privés et pour l'excellence de notre milieu de travail. Ces distinctions soulignent la qualité de notre plateforme d'investissement, le dévouement de nos équipes, tout comme notre engagement continu à offrir de la valeur à nos clients.

Ces réalisations font également état de l'élan que nous avons développé tout au long de 2025. Dans ce contexte, j'ai le plaisir de vous présenter notre tableau de bord de fin d'année, qui détaille nos progrès et notre performance dans les pages suivantes.



En outre, nos efforts ont été reconnus. En effet, plusieurs prix nous ont été décernés dans notre secteur, y compris pour nos fonds, pour nos stratégies sur les marchés privés et pour l'excellence de notre milieu de travail.

Judy Goldring
Chef de la direction

951 M\$

**Ventes de détail nettes
de FCP pour
l'exercice 2025.**

> 1/2

de nos fonds ont
surclassé leurs pairs sur
les périodes de 3 et 5 ans.

TABLEAU DE BORD – PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR 2025

Gestion de placements

- » Nous mesurons le rendement des fonds communs de placement (« FCP ») en comparant les rendements bruts avant déduction des frais, par rapport aux rendements des pairs de la même catégorie, le 1^{er} centile étant le meilleur rendement possible.
- » Le rendement de nos placements demeure solide au 30 novembre 2025 :
 - » Moyenne centile sur 1 an, par rapport à nos pairs, de 43 %;
 - » Moyenne centile sur 3 ans, par rapport à nos pairs, de 52 %;
 - » Moyenne centile sur 5 ans, par rapport à nos pairs, de 41 %;
 - » Les rendements de plus de la moitié de nos FCP ont surclassé ceux de leurs pairs sur les périodes de 3 et 5 ans.

Ventes de détail nettes

- » Les marchés mondiaux ont été robustes en 2025 malgré la volatilité observée au début de l'année. Au vu de l'amélioration de l'humeur des investisseurs et de la baisse des taux d'intérêt, le secteur canadien des FCP a enregistré des rentrées à long terme d'environ 33 G\$ (1,4 % de l'actif géré) au 30 novembre 2025.

- » AGF a marqué six trimestres consécutifs de ventes de détail nettes positives de FCP. Ces ventes pour l'exercice 2025 se sont élevées à 951 M\$ (2,9 % de l'actif géré), surpassant ainsi le secteur canadien des FCP. La vigueur de nos ventes de FCP met en lumière le déploiement réussi de notre stratégie de distribution et de marketing, soutenue par de solides rendements de placements.

Comptes institutionnels/Activités aux É.-U.

- » L'actif géré de nos fonds négociés en bourse et de nos comptes à gestion distincte est demeuré solide, ayant grimpé de 63 % d'un exercice à l'autre, pour se chiffrer à 4,1 G\$.

Partenaires Capital AGF

- » En 2025, Partenaires Capital AGF a continué de renforcer ses équipes de distribution, y compris en recrutant deux responsables des ventes chevronnés pour diriger la stratégie de distribution du canal de patrimoine privé ainsi que pour stimuler la collecte de fonds dans le canal de comptes institutionnels canadiens.
- » Dans le cadre des Canadian Hedge Fund Awards de 2025, deux de nos offres sur les marchés privés ont remporté des prix pour leurs rendements à long terme :
 - » **Kensington Private Equity Fund** a remporté un prix pour ses rendements supérieurs sur 10 ans, dans la catégorie « capital-investissement »,
 - » **Fiducie de crédit privé AGF SAF** a remporté un prix pour ses rendements supérieurs sur 3 ans, dans la catégorie « dette privée ».

PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR 2026


Alors que nous nous tournons vers l'année à venir, nous restons concentrés sur l'application de nos priorités stratégiques afin de consolider la croissance à long terme d'AGF.

- » Enregistrer des rendements de placements constants et reproductibles.
- » Maintenir l'élan des ventes et pénétrer les canaux de distribution à forte croissance.
- » Continuer d'établir une plateforme d'activités diversifiées axée sur le capital privé et sur les actifs alternatifs.
- » Respecter la ligne directrice quant aux charges de base, tout en continuant d'investir dans des secteurs clés en plein essor.

Je suis honorée de diriger AGF et de travailler aux côtés d'une équipe aussi talentueuse et dévouée. Je suis fière de ce que nous avons accompli, et motivée par les occasions qui se présentent à nous.

Nos résultats reflètent la rigueur et la clarté de notre stratégie, soutenue par un cadre de gouvernance solide ainsi que par un engagement envers des pratiques responsables et durables.

Alors que notre secteur continue d'évoluer, nous restons déterminés à nous concentrer sur la mise en œuvre de notre stratégie, à être réceptifs au changement et à tirer parti de nos progrès afin d'offrir de la valeur à long terme à nos clients et à nos parties prenantes.




Je suis honorée de diriger AGF et de travailler aux côtés d'une équipe aussi talentueuse et dévouée. Je suis fière de ce que nous avons accompli, et motivée par les occasions qui se présentent à nous.

Judy Goldring
Chef de la direction

Message du président d'AGF, Chris Jackson

En 2025, j'ai eu l'honneur d'être nommé président d'AGF. À ce titre, je soutiens la chef de la direction, Judy Goldring, ainsi que le comité de haute direction alors que nous travaillons ensemble pour faire progresser la vision à long terme d'AGF. Ainsi, il importe surtout de veiller à ce que les fondements opérationnels d'AGF soient solides et prêts pour l'avenir, afin de permettre à notre personnel de concrétiser les ambitions de chacun de nos secteurs d'activité.

Quand je me penche sur l'année écoulée, je constate que mes efforts ont été axés sur des initiatives visant à consolider notre plateforme, à améliorer nos compétences et à positionner nos activités en vue d'une croissance durable. Parmi les points à l'avant-plan, citons l'avancement de l'adoption de l'IA générative dans toutes nos unités opérationnelles, l'élargissement continu des plateformes de produits de Placements AGF ainsi que de Partenaires Capital AGF et la croissance soutenue de Patrimoine Privé AGF.

> 100 M\$

d'actif dans le Fonds de revenu amélioré États-Unis Plus AGF en regard de son lancement en février.

Intelligence artificielle générative (« IA générative »)

L'une de nos priorités essentielles consiste à promouvoir l'adoption responsable de l'IA générative au sein de la Société. De ce fait, je préside le Comité directeur sur l'IA générative AGF, qui vise à encourager l'innovation tout en assurant une gouvernance solide et une supervision adéquate des fournisseurs externes tout comme des équipes internes.

À cet égard, nous avons déterminé les domaines dans lesquels l'IA générative peut avoir le plus grand impact à AGF. Notre équipe de gestion des placements utilise depuis de nombreuses années des outils d'IA pour soutenir ses recherches et ses analyses, accroissant les sources de données et approfondissant sa connaissance des marchés ainsi que des sociétés. La montée et l'adoption de l'IA générative ont renforcé nos capacités technologiques, ce qui nous a permis de déployer l'utilisation de ces outils à l'ensemble du processus de gestion des placements, tout en laissant la prise de décision entre les mains des gestionnaires de portefeuille talentueux qui composent nos équipes d'investissement.

Son adoption s'est également étendue à l'ensemble d'AGF, car près de 300 employés font appel à des outils de l'IA générative pour améliorer leur productivité, y compris dans les domaines des ventes, du service à la clientèle, des opérations, de la production de rapports et d'analyses, ainsi que des ressources humaines. Nous continuons d'explorer les possibilités d'application de ces technologies afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle, la prise de décision et la qualité du service dans l'ensemble d'AGF.

Côté produits

Nous avons élargi davantage les gammes de Placements AGF et de Partenaires Capital AGF avec des solutions novatrices conçues pour répondre aux besoins changeants de nos clients et pour renforcer notre position concurrentielle. À Placements AGF, ces efforts ont étayé notre approche neutre quant aux types d'instruments, offrant aux clients l'accès à nos compétences d'investissement dans la structure qui correspond le mieux à leurs besoins, qu'il s'agisse d'un fonds commun de placement, d'un fonds négocié en bourse (« FNB ») ou d'un compte à gestion distincte.



Nous demeurerons centrés sur l'innovation ainsi que sur l'expansion de nos compétences, tout en mettant à profit notre lancée dans l'ensemble de nos activités.

Chris Jackson
Président et chef de l'exploitation

» Nous avons accru notre offre canadienne pour les investisseurs à la recherche d'un niveau élevé de revenu constant, grâce au lancement du Fonds de revenu amélioré États-Unis Plus AGF. L'actif géré de ce dernier dépassait les 100 M\$ en regard de son lancement en février.

» Depuis le début de janvier 2026, les Fonds de croissance américaine AGF et Fonds Sélect mondial AGF sont offerts dans la série FNB, ce qui porte notre éventail à onze FNB au Canada et permet aux investisseurs d'avoir accès à ces stratégies éprouvées bien établies dans une structure de FNB qui correspond à la demande croissante en matière de choix et de souplesse.

Pour ce qui est de Partenaires Capital AGF, en partenariat avec le gestionnaire affilié New Holland Capital, nous avons lancé le Fonds alpha tactique AGF NHC au Canada, un fonds spéculatif axé sur le rendement absolu qui vise à générer des rendements attrayants et ajustés en fonction du risque, tout en maintenant un faible bêta par rapport aux catégories d'actif traditionnelles.

Patrimoine Privé AGF et progrès opérationnel

Enfin, nous sommes satisfaits de la croissance de nos activités en lien avec Patrimoine Privé AGF, dont l'actif géré a grimpé de 10,7 % par rapport à 2024. Nous continuons d'investir dans l'amélioration de nos capacités opérationnelles ainsi que dans la consolidation de la plateforme de nos activités, et ce, afin de permettre une croissance durable.

À l'aube de 2026, nous sommes ravis des occasions qui s'offrent à nous. La forte reconnaissance que nous avons reçue cette année dans notre secteur, plus particulièrement les prix soulignant le rendement de nos produits, fait état de la solidité de notre plateforme d'investissement et des résultats que nous continuons de fournir à nos clients.

Nous demeurerons centrés sur l'innovation ainsi que sur l'expansion de nos compétences, tout en mettant à profit notre lancée dans l'ensemble de nos activités, pour créer une croissance durable et de la valeur à long terme pour nos clients, nos employés et nos parties prenantes.

Croissance de l'actif géré de Patrimoine Privé AGF de

10,7 %

d'un exercice à l'autre.

Message du chef de Partenaires Capital AGF, Ash Lawrence



À l'aube de 2026, nous demeurons optimistes, car notre stratégie à long terme continuera d'apporter des résultats considérables à l'ensemble d'AGF...

Ash Lawrence
Chef de Partenaires Capital AGF

En 2025, une année charnière relativement à l'évolution de Partenaires Capital AGF, nous avons mis en œuvre de nombreuses initiatives dans trois domaines clés :

- i)** expansion des infrastructures internes,
- ii)** soutien accru à nos gestionnaires affiliés,
- iii)** perfectionnement de notre approche en vue d'acquisitions futures.

Les projets menés à bien en 2025 ont permis de consolider les fondements de nos activités et de bien nous positionner relativement à notre expansion future, tant sur le plan interne qu'externe. À l'aube de 2026, nous demeurons optimistes, car notre stratégie à long terme continuera d'apporter des résultats considérables à l'ensemble d'AGF, tant sur le plan de la diversification des actifs que de la clientèle.

En fait d'infrastructures internes, de nombreuses équipes d'AGF ont créé des fonctions précises visant à soutenir nos activités, par l'intégration de

nouveaux employés possédant des compétences adaptées à nos besoins ou le développement des équipes existantes. Dans le cadre de ces efforts, nous avons aussi recruté deux responsables des ventes chevronnés, pour diriger notre stratégie de distribution de produits non traditionnels (ou alternatifs), ainsi que pour stimuler la collecte de fonds dans les canaux canadiens de patrimoine privé et de comptes institutionnels. Nous avons également embauché de nouveaux prestataires de services et élargi notre gamme de produits alternatifs. En janvier, nous avons lancé le

Fonds alpha tactique AGF NHC, qui permet aux investisseurs canadiens admissibles d'investir dans la stratégie de rendement absolu de qualité institutionnelle du gestionnaire affilié New Holland Capital (« NHC »). En outre, de nombreuses initiatives de développement de produits – axés sur les alternatifs privés et liquides – sont en cours avec des gestionnaires affiliés.

En 2025, NHC a lancé la plateforme opérationnelle Plum Island Partners, qui est conçue pour soutenir le succès constant du Fonds alpha tactique de NHC, en améliorant efficacité et adaptabilité. NHC propose également une nouvelle stratégie institutionnelle de crédit privé à durée indéterminée (« evergreen »), élargissant ainsi l'accès à ses compétences et raffermissant sa position sur le marché. L'actif géré d'AGF a augmenté d'environ 1 G\$ du fait de rentrées supplémentaires et de nouveaux investissements de la part de clients institutionnels.

Ces initiatives reflètent également le soutien stratégique continu que nous apportons aux gestionnaires affiliés. Outre les succès remportés par NHC, le gestionnaire affilié Kensington Capital Partners Limited a acquis une société de capital de risque, ONE9, pour affermir son expertise dans les technologies de sécurité nationale, y compris la cybersécurité, les technologies à double usage et l'innovation en matière de défense. Nous sommes optimistes à l'égard des perspectives offertes par les stratégies d'investissement dans les secteurs de la défense et de la sécurité, qui contribuent à la croissance d'AGF ainsi qu'à notre engagement à participer à une démarche qui renforcera le Canada.

AGF a également réalisé de nombreux investissements en capital dans des fonds gérés par des gestionnaires affiliés. L'un des principes clés de notre stratégie consiste à investir aux côtés de nos gestionnaires et de

nos clients. Nous continuons d'enregistrer de solides rendements grâce au portefeuille diversifié de placements à long terme d'AGF dans les domaines des infrastructures, du capital-investissement, du capital de risque et du crédit privé. À mesure que nos placements existants arriveront à échéance, nous chercherons des occasions pour réinvestir le capital, et participer davantage à la croissance de Partenaires Capital AGF.

Dans le cadre de ce déploiement de capital, nous avons affiné notre stratégie d'acquisition, passant d'une approche programmatique à une stratégie tactique. Compte tenu de la dynamique au sein des marchés des produits alternatifs, nous sommes plus sélectifs que jamais quant à l'établissement de nouvelles relations avec des gestionnaires. Nous prônons la patience et tenons à nous concentrer uniquement sur les gestionnaires d'actifs qui possèdent un personnel de qualité, des antécédents solides et une approche différenciée afin de développer notre offre dans un environnement de plus en plus uniforme.

Les progrès réalisés en 2025 font état des efforts collectifs de nos équipes et de nos partenaires, soulignant l'engagement de Partenaires Capital AGF à évoluer de concert avec le marché, à développer des solutions novatrices et souples, et à positionner AGF de manière à continuer d'offrir de la valeur aux investisseurs lorsque de nouvelles occasions se présentent.

En ce début de 2026, Partenaires Capital AGF pourra compter sur ses bases solides, car nos priorités restent axées sur l'expansion du réseau de distribution par l'entremise des canaux de patrimoine privé et de comptes institutionnels, sur le soutien et le développement de nos gestionnaires affiliés, ainsi que sur la recherche de transactions judicieuses, en phase avec notre vision à long terme de croissance de nos activités connexes aux placements alternatifs.



Les progrès réalisés en 2025 font état des efforts collectifs de nos équipes et de nos partenaires, soulignant l'engagement de Partenaires Capital AGF à évoluer de concert avec le marché, à développer des solutions novatrices et souples, et à positionner AGF de manière à continuer d'offrir de la valeur aux investisseurs lorsque de nouvelles occasions se présentent.

Ash Lawrence
Chef de Partenaires Capital AGF

Faits saillants financiers

SOMMAIRE DES RÉSULTATS ANNUELS (activités poursuivies)

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Exercices clos les 30 novembre	2025	2024	2023	2022
Produits	588,7 \$	548,2 \$	471,9 \$	469,0 \$
Charges ⁸	424,9	422,9	342,8	330,4
RAIIA avant les commissions ⁹	179,1	141,7	129,1	138,6
Résultat avant impôt	163,7	125,3	115	87,2
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	128,6	97,6	87,7	66,6
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société				
De base	1,99 \$	1,51 \$	1,35 \$	0,97 \$
Dilué	1,91	1,46	1,30	0,96
Flux de trésorerie disponibles ⁹	117,6 \$	95,4 \$	83,4 \$	73,9 \$
Dividende versé par action	0,49 \$	0,455 \$	0,43 \$	0,39 \$
Dette à long terme	41,8 \$	14,7 \$	5,8 \$	21,6 \$
Nombre moyen pondéré d'actions, de base	64 769 309	64 512 506	64 957 984	68 430 165
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué	67 489 066	66 920 809	67 233 845	69 437 213

¹ Pour plus de détails sur l'application d'IFRS 16, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2020.

² L'exercice 2020 comprend un produit de 104,4 M\$ relativement à un profit tiré de la vente de Smith & Williamson Holdings Limited (« S&WHL »), déduction faite de la couverture de change, et un produit de 41,3 M\$ sous forme de dividendes tirés de S&WHL, déduction faite de la couverture de change.

³ Pour plus de détails sur l'application d'IFRS 15, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2019.

⁴ L'exercice 2019 comprend un produit de 4,1 M\$ relativement au recouvrement fiscal non récurrent de charges des fonds et une charge de restructuration de 14,4 M\$.

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Exercices clos les 30 novembre	2021	2020 ^{1,2}	2019 ^{3,4}	2018 ⁵	2017 ⁶	2016 ⁷
Produits	461,6 \$	543,9 \$	436,7 \$	450,2 \$	455,5 \$	428,7 \$
Charges ⁸	333,9	292,8	326,7	343,7	339,1	319,2
RAIIA avant les commissions ⁹	127,7	251,1	110,0	106,5	116,4	109,5
Résultat avant impôt	51,8	194,4	57,3	62,5	61,8	52,7
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	39,3	173,9	47,9	73,9	52,1	42,5
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société						
De base	0,56 \$	2,25 \$	0,61 \$	0,94 \$	0,66 \$	0,53 \$
Dilué	0,55	2,22	0,60	0,92	0,64	0,53
Flux de trésorerie disponibles ⁹	55,1 \$	46,1 \$	53,4 \$	41,5 \$	50,0 \$	60,7 \$
Dividende versé par action	0,34 \$	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$
Dettes à long terme	– \$	– \$	207,3 \$	188,6 \$	138,6 \$	188,2 \$
Nombre moyen pondéré d'actions, de base	70 009 123	77 326 775	78 739 081	79 292 775	79 330 190	79 278 876
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué	71 660 642	78 359 570	79 672 961	80 637 948	81 245 279	80 253 600

⁵ L'exercice 2018 comprend un produit de 1,5 M\$ afférent à la quote-part d'AGF de l'inversion d'une provision pour une taxe non récurrente imputée à S&WHL, une charge non récurrente de restructuration et frais d'administration de 5,2 M\$, la remise d'une provision de 21,9 M\$ et le recouvrement de charges d'intérêts de 2,2 M\$ en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

⁶ L'exercice 2017 comprend un produit de 10,0 M\$ relativement au règlement d'un litige.

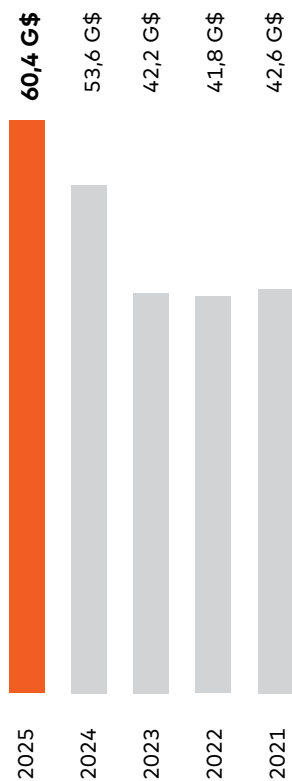
⁷ L'exercice 2016 comprend une inscription en résultat net de 2,1 M\$ afférente à la quote-part d'AGF d'une taxe non récurrente imputée à S&WHL et le recouvrement d'une charge nette non récurrente de 3,7 M\$ en lien avec l'inversion d'une provision d'exercices antérieurs relativement à la taxe de vente harmonisée compensée par les coûts de transition des fonds.

⁸ Comprend les frais de vente, frais généraux et frais d'administration, la provision pour restructuration, les commissions de suivi et les frais de conseils en placement.

⁹ Se reporter à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

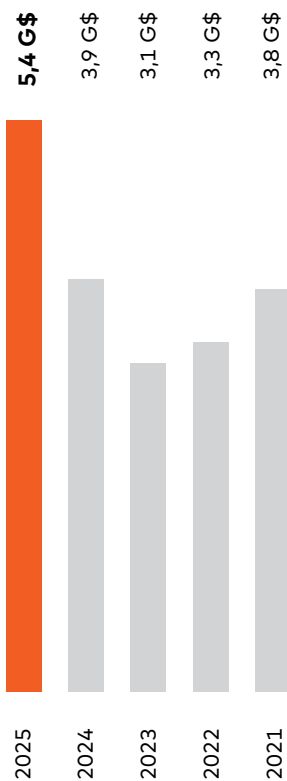
ACTIF GÉRÉ ET ACTIFS DONNANT DROIT À DES COMMISSIONS

60,4 \$
milliards



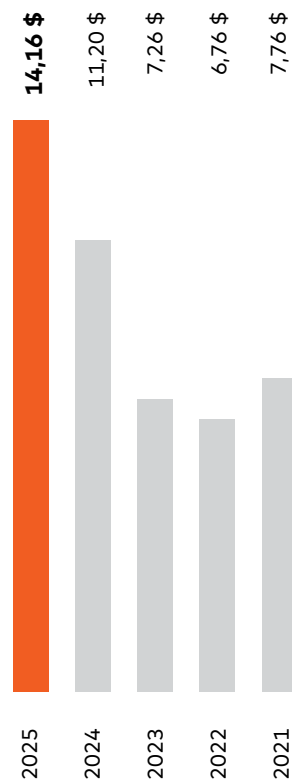
VENTES BRUTES DE FCP

5,4 \$
milliards



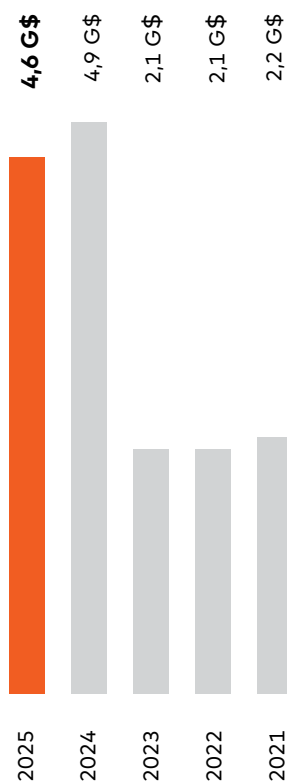
COURS DE L'ACTION

14,16 \$



PARTENAIRES CAPITAL
AGF – ACTIF GÉRÉ ET
ACTIFS DONNANT DROIT À
DES COMMISSIONS

4,6 \$
milliards



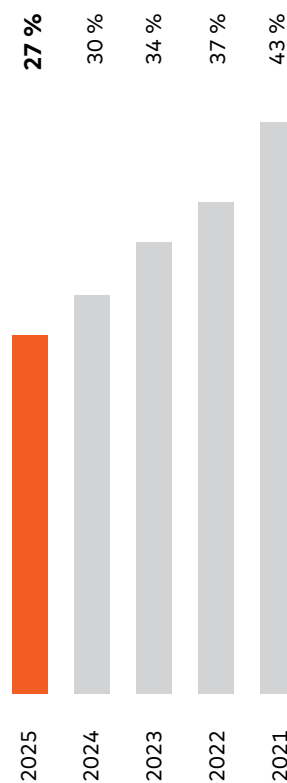
DIVIDENDES
VERSÉS¹

31,8 \$
millions



RATIO DE
DIVIDENDES

27 %



¹ Comprend les dividendes réinvestis.

Durabilité à AGF

Depuis 1957, AGF apporte davantage de stabilité dans le contexte de l'investissement. Guidés par des pratiques responsables et durables, nous nous engageons à évoluer pour répondre aux besoins des parties prenantes, tout en gérant les risques liés à la réputation, à la réglementation et autres risques qui influent sur notre longévité.

Notre cadre de responsabilité de l'entreprise vise l'adoption de pratiques avant-gardistes liées aux facteurs clés de durabilité afin d'obtenir des résultats positifs à long terme pour toutes nos parties prenantes.

En vue de cet engagement, nous menons un plan pluriannuel visant à améliorer nos pratiques en matière de durabilité de l'entreprise :

- » AGF a établi un ensemble exhaustif d'indicateurs associés aux facteurs déterminants, qui font l'objet d'un suivi à court, à moyen et à long terme.
- » AGF améliore ses processus et sa gouvernance afin de gérer et d'effectuer le suivi des risques et des occasions liés à ces indicateurs.
- » AGF vise à rehausser sa communication en ce qui a trait aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») afin de fournir aux parties prenantes financières des renseignements plus utiles lors de prises de décision, tout en répondant aux exigences réglementaires croissantes.

Notre engagement quant à des pratiques responsables et durables fait partie intégrante d'une structure de gouvernance solide dont la surveillance revient au comité de haute direction d'AGF ainsi qu'au conseil d'administration d'AGF, et comprend la mise en place d'incitatifs liés à la durabilité pour les cadres.

En outre, le Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF donne son avis relativement aux politiques, aux programmes et aux risques liés aux questions d'intérêt public et de durabilité qui touchent AGF et ses parties prenantes.

Durabilité de l'entreprise

NOTRE RESPONSABILITÉ D'AUJOURD'HUI POUR BÂTIR UN AVENIR DURABLE.

Voici les éléments clés qui, selon nous, sont essentiels à la réussite d'AGF à long terme :



Investissement durable

Avancement continu des pratiques d'investissement responsable et durable au sein des équipes de gestion de placements de nos sociétés respectives.



Talent et culture

Amélioration de l'expérience des employés en favorisant un engagement élevé, en faisant progresser les initiatives en matière de diversité, en offrant des pratiques équitables et inclusives, de même qu'en attirant et en encourageant les talents grâce à un soutien continu et à une planification réfléchie de la relève.



Exploitation et gouvernance durables

Gestion des risques et des occasions connexes à l'exploitation et à la gouvernance des sociétés d'AGF, ainsi qu'à la participation de ces dernières auprès des collectivités.

Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF

Notre engagement quant à des pratiques responsables et durables se concrétise grâce à l'apport du Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF, qui est présidé par Mark Adams, chef du contentieux et secrétaire général. Judy Goldring, chef de la direction, veille à l'encadrement de la promotion.

Le Conseil fournit son soutien en matière de supervision, de mise en œuvre et de développement des politiques et des programmes, de même que de gestion des risques liés aux questions d'intérêt public et de durabilité de l'entreprise. Il s'agit notamment de traiter les enjeux d'importance pour AGF et ses parties prenantes, et qui sont susceptibles d'influer sur les activités, la stratégie, l'exploitation, les résultats et la réputation d'AGF.

Investissement durable

Nous estimons que la progression continue des pratiques d'investissement responsable au sein des équipes de gestion de placements de nos sociétés respectives contribuera à la réalisation de nos objectifs d'investissement.

Notre philosophie consiste à servir les objectifs de placement uniques de nos clients et à respecter l'obligation fiduciaire de chaque gestionnaire. Ainsi, nous encourageons nos équipes de gestion de placements à analyser les occasions et les risques financiers et non financiers d'un investissement et à déterminer les facteurs ESG qui sont ou qui pourraient devenir importants pour le rendement financier à long terme.

Nous croyons que le comportement responsable des entreprises à l'égard des facteurs ESG peut généralement avoir une incidence positive sur le rendement financier à long terme, puisque l'importance relative des facteurs ESG varie selon les secteurs, les régions et le contexte temporel – ainsi, chacune des équipes de gestion de placements appliquera des pratiques d'investissement responsable différentes. Par conséquent, les facteurs

ESG peuvent être intégrés à divers degrés par chacune des équipes de gestion de placements, et ils auront donc une incidence variable (et potentiellement limitée) sur le rendement financier et les décisions de placement finales.

Les sociétés de Placements AGF ont mis en place des processus et fournissent des ressources pour aider les équipes de gestion de placements à réaliser les tâches suivantes :

- » Intégration des considérations ESG à leurs processus de gestion de placements.
- » Formation aux fins de sensibilisation des équipes de gestion de placements aux questions ESG.
- » S'il y a lieu, élaboration de processus destinés à mesurer l'engagement des gestionnaires de portefeuille auprès d'entités émettrices sur les questions relatives à la durabilité.
- » Rédaction et mise à jour des politiques d'investissement responsable, et mise au point de processus visant à surveiller l'observation de ces politiques.

Adhésions et engagements



La Société de Gestion AGF Limitée est membre du 30 % Club et de l'IFRS Sustainability Alliance (anciennement SASB Alliance). Placements AGF Inc. est membre ou signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies, de CERES, de l'AIR, de CDP et de la Climate Action 100+. AGF International Advisors Company Limited est signataire du UK Stewardship Code (code de gérance du R.-U.).

AGF International Advisors Company Limited (« AGFIA ») a une fois de plus été admise en tant que signataire du UK Stewardship Code, reconnu pour établir des pratiques exemplaires en matière de gestion de l'investissement. Chaque année depuis 2021, AGFIA est acceptée à titre de signataire et s'engage pleinement à l'égard des 12 principes du Code, afin d'observer une plus grande transparence en ce qui concerne son approche de la gestion des investissements, de même que ses processus dans ce contexte, pour les clients et les investisseurs potentiels au R.-U.

Depuis 2015, **Placements AGF Inc.** est signataire des Principes pour l'investissement responsable.

AGF est membre de l'IFRS Sustainability Alliance, anciennement SASB Alliance.

Talent et culture

AGF CROIT QU'IL IMPORTE D'INVESTIR AUJOURD'HUI DANS SON PERSONNEL ET LES COLLECTIVITÉS.

Le fait de recueillir des points de vue différents, qui proviennent de personnes ayant des origines et des expériences diverses, est essentiel à la réussite à long terme d'AGF.

Nous restons fermement attachés à nos pratiques d'embauche et à notre culture à caractère inclusif, en veillant à ce que chacun puisse se joindre à notre équipe et contribuer à sa réussite. AGF est un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi. AGF a pour politique de recruter et de sélectionner des candidats uniquement en fonction de leurs compétences et de la pertinence de leurs antécédents professionnels connexes, en mettant l'accent sur la sélection de la personne la plus qualifiée pour le poste. AGF ne fait aucune discrimination à l'égard des candidats en raison de leur race, de leur couleur, de leur religion, de leur genre,

de leur nationalité, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leur handicap ou d'un autre statut ou encore d'une condition protégée par les lois applicables. Des mesures d'adaptation sont offertes sur demande dans tous les aspects de notre processus de recrutement et de sélection, de même qu'à tous nos employés dans le cadre de leur travail.

Comité EDI

Nous disposons d'un comité EDI (équité, diversité, inclusion) solide composé d'employés de tous les niveaux de l'entreprise. Grâce à des démarches liées à la proximité, le comité est en mesure de développer et de créer un programme de formation et de sensibilisation sur des thèmes liés à l'EDI.

Tout au long de l'année, le comité EDI d'AGF organise des événements éducatifs, y compris le partage de récits d'expériences, qui constitue un outil puissant pour favoriser la compréhension et l'empathie.

Salaires équitables

Nous croyons en la philosophie du salaire viable et nous nous engageons à offrir à nos employés un salaire de base concurrentiel supérieur au salaire viable.

Le Comité de ressources humaines et de rémunération AGF se compose de six membres indépendants du conseil d'administration d'AGF qui voient à la révision, à l'évaluation et à la supervision des programmes des ressources humaines, y compris en matière de rémunération des dirigeants. Chaque année, ce comité examine divers rapports sur la rémunération et fait appel à des consultants indépendants, s'il y a lieu, pour évaluer la compétitivité des composantes du programme de rémunération d'AGF. Le comité estime que le programme de rémunération d'AGF procure une rémunération juste et concurrentielle qui reflète une relation appropriée entre la rémunération et le rendement d'un cadre supérieur.

Éducation, formation et développement

AGF s'engage à sans cesse améliorer les compétences, les capacités et les connaissances de ses employés au moyen de formations techniques, de même qu'en leadership et en relations interpersonnelles. Ces formations permettent à notre personnel de s'adapter aux changements importants auxquels AGF fera face à l'avenir.

Des cours permettant de développer des compétences personnelles et professionnelles communes à de nombreux parcours, ainsi que d'autres compétences spécialisées qui seront recherchées par AGF au fur et à mesure de sa croissance, ont été offerts. Aussi, nous reconnaissons que de nombreuses activités hors des salles de classe peuvent également s'avérer précieuses pour les employés ainsi que pour AGF. En donnant l'occasion de remplacer quelqu'un dans le cadre d'une rotation des postes, les employés acquièrent une base de compétences hors pair et une meilleure compréhension de la façon dont nous exerçons nos activités.

Par l'entremise de notre programme d'indemnité de formation et d'adhésions à des associations professionnelles, les employés d'AGF sont remboursés pour des frais de formation en lien avec leur rôle ou de perfectionnement professionnel encourus, ce qui a pour but d'appuyer leur croissance et leur développement personnels.

Engagement des employés

AGF effectue un sondage annuel auprès de ses employés pour déterminer leur engagement et leur satisfaction à son égard.

D'après le sondage d'AGF mené en 2025 :

86 %

des employés sont satisfaits d'AGF.

86 %

des employés se sentent soutenus par leurs supérieurs.

92 %

des employés estiment que leurs supérieurs leur donnent l'autonomie nécessaire pour accomplir leur travail.

Formation – Durabilité

Les professionnels de l'investissement bénéficient d'un soutien continu afin de renforcer leur compréhension et leur expertise en matière de pratiques d'investissement responsable. Dans le cadre de cette initiative, de nombreux membres de l'équipe de gestion de placements ont obtenu la désignation FSA, *Fundamentals of Sustainability Accounting* (fondements des normes comptables de durabilité), qui peut leur permettre de mieux intégrer les facteurs de durabilité importants dans le processus d'investissement.

Des membres du conseil d'administration, du comité de haute direction et des cadres supérieurs d'AGF ont suivi des cours accrédités par des organismes tels que Competent Boards, CERES et PRI Academy. Nous continuons d'offrir des possibilités de perfectionnement aux employés afin de veiller à ce qu'ils soient formés dans ce domaine et relativement aux pratiques exemplaires.

Dans le but d'assumer notre part de la responsabilité commune, quant à la protection de nos ressources et de celles de nos clients, nous offrons à tous nos employés un programme de sensibilisation exhaustif à cet effet. Cette formation traite d'une gamme de sujets, dont les suivants :

- » Piratage psychologique;
- » Rançongiciels;
- » Tactiques d'hameçonnage;
- » Confidentialité des données;
- » Compromission de courriels professionnels et escroquerie au chef d'entreprise;
- » Intelligence artificielle;
- » Protection des données.

Santé et sécurité

La santé, la sécurité et le bien-être de nos employés constituent une priorité à AGF.

Il incombe au Comité de santé et de sécurité AGF de veiller à ce que tous les employés soient protégés, qu'il s'agisse de participer à une évacuation complète de l'immeuble lors des exercices annuels d'évacuation en cas d'incendie, de surveiller nos étages pour détecter des conditions dangereuses, de répondre à l'urgence médicale d'un employé ou de s'assurer que la totalité du personnel quitte l'immeuble en toute sécurité dans une situation d'urgence réelle.

Rémunération globale

AGF s'engage à soutenir le bien-être général de ses employés. Nous offrons un programme d'avantages sociaux souple qui permet aux employés de choisir parmi une gamme complète d'avantages uniques, y compris une couverture pour la santé mentale et une pour ceux qui ont des projets de famille. AGF comprend l'importance de la famille et s'engage à soutenir une culture axée sur celle-ci en offrant des programmes de rémunération complémentaire : des congés de maternité et parentaux.

Les employés ont aussi accès au Programme d'aide aux employés et aux familles AGF : un guichet unique offrant des conseils professionnels (psychologues ou psychiatres), de l'aide en matière d'orientation professionnelle, des services de naturopathie, ainsi qu'un soutien pour les questions financières, juridiques, familiales et de nutrition.

En outre, les salariés bénéficient chaque année de six jours réservés à leur bien-être, à savoir des congés payés pour des raisons liées à des situations personnelles qui sont généralement non planifiées ou planifiées peu de temps avant qu'elles soient prises.

Exploitation et gouvernance durables

AGF croit qu'un cadre de gouvernance solide permet d'établir des responsabilités, des politiques et des procédures claires pour gérer les risques et les occasions connexes à la durabilité.

Sous la direction du Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF ainsi que la supervision du comité de haute direction d'AGF et du conseil d'administration d'AGF, nous avons développé une culture axée sur la gestion active des risques et des occasions clés relativement à la durabilité de l'entreprise, et ce, en encourageant une discussion ouverte et une intégration prospective des processus et de la stratégie de gestion d'AGF.

Certains des éléments clés sur lesquels AGF se concentre :

- » Sécurité des données et protection des renseignements personnels;
- » Éthique des affaires;
- » Information transparente et conseils judicieux pour les clients;
- » Gouvernance;
- » Empreinte opérationnelle;
- » Relations avec les collectivités.

Nous évaluons constamment l'efficacité de l'ensemble de nos pratiques de gouvernance et de suivi et aspirons à nous transformer pour nous assurer que ces pratiques sont conformes aux pratiques exemplaires et aux attentes du secteur. Le cadre de gouvernance d'AGF a pour but de veiller à ce que les facteurs de durabilité soient inclus dans la stratégie commerciale, la gestion des risques et les mesures de résultats.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise

AGF exerce ses activités dans un secteur fortement réglementé et respecte toutes les lois et tous les règlements afférents à ses activités commerciales. Parmi les organismes de réglementation se trouvent des commissions de valeurs mobilières et des organismes de réglementation d'institutions financières dans les ressorts territoriaux respectifs où AGF exerce ses activités.

Pratiques exemplaires en matière de gouvernance d'entreprise en vigueur à AGF :

- » La composition de chacun des trois comités du conseil d'administration répond à des lignes directrices distinctes.
- » Le conseil d'administration effectue un examen annuel de son rendement, de celui de chacun de ses comités et de chacun de ses membres.
- » Chaque membre du conseil d'administration est tenu de détenir des actions de catégorie B sans droit de vote ou des unités d'actions différées AGF d'une valeur représentant au moins trois fois ses honoraires annuels. Les nouveaux membres du conseil d'administration disposent de cinq ans après leur nomination pour obtenir les actions ou les unités d'actions en question.
- » Lors de chaque réunion du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration, une période est consacrée spécifiquement à la libre discussion sans que les membres de la haute direction soient présents.
- » Un programme d'orientation et de formation est offert à tous les nouveaux membres du conseil d'administration. Un programme d'éducation permanente est également offert à tous les membres du conseil d'administration.
- » Tous les membres du conseil d'administration, dirigeants, employés et contractuels d'AGF doivent s'engager annuellement à respecter le code de conduite et de déontologie d'AGF.

Code de conduite éthique

Tous les membres du conseil d'administration, dirigeants, employés et contractuels d'AGF et de ses filiales sont tenus de respecter le code de conduite et de déontologie d'AGF (le « Code ») qui édicte les normes auxquelles ils doivent se conformer dans leurs relations d'affaires. Il est extrêmement important d'observer les directives énoncées dans ce Code et toute violation de l'un ou l'autre de ces articles sera sanctionnée par un avertissement, une réévaluation des responsabilités, une suspension des fonctions ou un licenciement, avec ou sans préavis, selon les circonstances. Tous les membres du conseil d'administration, dirigeants, employés et contractuels

d'AGF doivent indiquer qu'ils comprennent le Code, et s'engager à respecter celui-ci chaque année.

AGF a mis en place une politique de dénonciation qui procure un moyen de communication confidentiel et anonyme pour signaler toute préoccupation concernant des activités illégales, des irrégularités comptables et financières et des violations du Code. Cette politique s'applique à tous les employés, dirigeants, membres du conseil d'administration et contractuels d'AGF et permet d'effectuer des signalements de bonne foi sans crainte de représailles.

Alors que le Code établit une base commune de normes déontologiques, tous les employés, dirigeants, membres du conseil d'administration et contractuels d'AGF sont également tenus de respecter d'autres politiques connexes à l'échelle d'AGF et de s'y conformer.

Politiques à l'échelle d'AGF :

- » Politique relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes
- » Code de déontologie relatif aux opérations sur titres personnelles
- » Politique sur la sécurité de l'information
- » Politiques en matière de ressources humaines
- » Politique en matière de divulgation
- » Politique sur la gestion des documents
- » Politique relative aux déclarations d'initiés, aux délits d'initiés et aux périodes d'interdiction d'effectuer des opérations
- » Politique relative au marketing
- » Politique sur la protection des renseignements personnels et politique relative aux droits individuels
- » Politique et directives relatives aux médias sociaux
- » Politique sur le signalement confidentiel (la dénonciation)
- » Politique et procédures relatives à la lutte contre la fraude
- » Politique sur la protection des renseignements personnels des employés

Renseignements personnels et cybersécurité

Renseignements personnels

AGF et ses filiales sont engagées à protéger les renseignements personnels qu'elles recueillent et conservent dans le cadre de leurs activités et à en assurer la confidentialité, en respectant les lois et les règlements applicables connexes à la protection des renseignements personnels et des données (collectivement, les « RP ») dans les ressorts territoriaux où elles exercent leurs activités. AGF soutient la mise en place d'un processus solide de protection des RP et estime que la gestion efficace du risque réglementaire en matière de protection des RP et le respect des exigences législatives à cet égard constituent des éléments essentiels d'une pratique commerciale saine.

Les principes d'AGF sur la protection des RP sont conçus pour protéger les RP et assurer que ceux-ci sont traités de manière responsable et éthique. Ces principes sont importants, car ils contribuent à assurer que les RP sont traités dans le respect du droit à la protection de la vie privée des individus et renforcent la confiance entre ces derniers et AGF. Dans le cadre de notre engagement envers la protection des RP et du respect des droits individuels, AGF veille à ce que chaque personne ait un accès raisonnable à ses RP, y compris dans un format portable. En outre, AGF s'engage à maintenir les RP exacts et à jour et, le cas échéant, à les corriger ou à les supprimer de ses sources.

Dans le cadre de notre engagement envers nos clients, il incombe à chaque employé d'AGF d'assurer la confidentialité de tous les RP auxquels il peut accéder. Chaque année, les employés signent la politique d'AGF sur la protection des RP et suivent une formation obligatoire sur la confidentialité pour veiller à bien comprendre les obligations et les attentes en ce qui concerne les activités qu'ils mènent. En outre, les contrats conclus entre AGF et les fournisseurs de services tiers visent à assurer que ces derniers mettent en place des contrôles et des protections appropriés pour protéger les RP que nous partageons avec eux.

Cybersécurité

Afin de gérer et de réduire le risque de menaces de cybersécurité pour AGF et ses clients, nous offrons à tous nos employés une formation mensuelle sur la cybersécurité – d'ailleurs, les mesures à prendre en cas d'incident et le vol d'identité ont fait partie des sujets abordés en 2025.

Cette formation est continue pour que tous les employés comprennent les risques associés à la cybersécurité et la manière de protéger les données d'AGF ainsi que les renseignements personnels recueillis. Le site intranet d'AGF sur la cybersécurité, dont une section qui propose des conseils et des nouvelles en la matière, informe et sensibilise les employés à ce sujet ainsi qu'aux mesures à prendre en cas d'incident cybernétique et aux politiques relatives à la cybersécurité – pour les aider à protéger AGF. Les employés suivent également une formation continue obligatoire sur la cybersécurité (p. ex. des simulations d'hameçonnage), car la protection des données est une priorité absolue.

Chaque trimestre, le conseil d'administration d'AGF et les cadres supérieurs d'AGF reçoivent un compte rendu des activités en lien avec la cybersécurité, qui comprend une mise à jour sur la situation actuelle relativement à la cybersécurité, un rapport d'avancement sur les projets connexes à celle-ci ainsi que les paramètres clés de rendement et de risque d'AGF. Le programme de cybersécurité d'AGF s'inscrit dans notre infrastructure de gestion des risques d'entreprise ainsi que des enjeux ESG.

Gestion des risques liés aux tiers

Nous sommes conscients que l'utilisation et la dépendance d'AGF à l'égard de tiers augmentent notre profil de risque, notamment à la lumière de l'évolution des menaces en matière de cybersécurité. Le programme de gestion des risques liés aux tiers d'AGF est axé sur la compréhension et la gestion des risques associés aux tiers, y compris les vendeurs et les fournisseurs, et à tous les autres services impartis.

Le programme est géré de manière centralisée et régit les rôles et les responsabilités tout au long du cycle de vie des relations avec les tiers; les évaluations annuelles des risques, du degré d'importance relative, de la technologie et des mesures de cybersécurité de chaque tiers; les directives de suivi et les rapports de gestion pour un aperçu détaillé des risques liés aux tiers dans l'ensemble d'AGF.

Notre programme confirme notre aptitude à respecter les obligations contractuelles, à observer les exigences réglementaires s'il y a lieu, à atténuer les risques associés aux relations avec les tiers et à créer un environnement de partenariat avec des tiers de confiance.

Redonner aux collectivités

Dans le cadre de l'engagement d'AGF en matière de responsabilité de l'entreprise, nous adoptons une approche dynamique quand il s'agit d'investir dans les collectivités où nous travaillons et vivons.

Quand il s'agit de redonner aux collectivités, AGF propose aux employés des initiatives de soutien financier et de bénévolat. Nous encourageons nos employés à participer à des activités de bénévolat auprès d'organismes de leurs choix et les employés bénéficient d'un jour de bénévolat rémunéré par an.

AGF participe depuis longtemps aux activités des collectivités et travaille avec des organismes qui appuient et respectent ses principes de base en matière de responsabilité sociale :



Diversité et inclusion

Nous employons des personnes aux origines, expériences et perspectives diverses.
Nous favorisons le changement social.



Formation

Nous encourageons la formation continue et favorisons les occasions d'évolution,
afin d'investir dans notre avenir.



Environnement

Nous sommes soucieux de notre empreinte écologique et veillons à promouvoir la durabilité dans l'optique de la protection de la planète.

ORGANISMES SOUTENUS PAR AGF



La Compagnie Canada – Plus d'une façon de servir

La Compagnie Canada : *Plus d'une façon de servir* est une organisation caritative non partisane qui offre fièrement ses services visant à tisser des liens entre les Forces armées canadiennes et le public. Fondée en 2006 par Blake Goldring, président exécutif du conseil d'AGF, La Compagnie Canada rejoint les membres du personnel militaire en leur offrant des occasions, des services et de la reconnaissance, guidée par ses trois piliers : éducation, sensibilisation et bien-être.



Canadian Chamber of Commerce
Chambre de Commerce du Canada

Chambre de commerce du Canada

AGF est membre de longue date de la Chambre de commerce du Canada, un organisme qui contribue à l'établissement d'entreprises appuyant les familles, les collectivités et le pays tout entier. La Chambre de commerce du Canada est chargée d'exercer une influence en ce qui concerne les politiques gouvernementales, en offrant aux entreprises les renseignements, les services et les liens dont celles-ci ont besoin pour prospérer. De plus, les membres bénéficient d'occasions de croissance et de réseautage avec des chambres de commerce locales, d'autres entreprises, des décideurs et des pairs de partout au Canada, et ce, dans tous les secteurs de l'économie et à tous les niveaux du gouvernement.



Indspire

Indspire est un organisme de bienfaisance national autochtone qui investit dans l'éducation des Autochtones, afin de favoriser leur réussite, de même que de leur offrir de l'aide financière, des ressources et un soutien de modèles de rôle. Il constitue le plus important organisme de financement axé sur l'éducation des Autochtones, mis à part le gouvernement fédéral. AGF a mis sur pied, par l'entremise du programme *Bâtir un avenir meilleur* d'Indspire, le Fonds de bourses d'études AGF destiné à des étudiants autochtones – un investissement qui permet chaque année la création de quatre bourses d'études de 5 500 \$, pour des étudiants autochtones inscrits à un programme d'études commerciales, dans un collège, un cégep ou une université reconnus au Canada. Le gouvernement du Canada a versé une somme équivalente à nos bourses d'études afin de redoubler les efforts.



Junior Achievement

Junior Achievement (« JA ») est le plus grand organisme à but non lucratif au monde voué à l'éducation entrepreneuriale des jeunes. En tant que partenaire de longue date de JA du centre de l'Ontario, AGF soutient des programmes de littératie financière et délègue des employés d'AGF dans les salles de classe. Au cours des dernières années, des employés d'AGF ont participé au programme *Économie pour le succès* de JA, offert à des centaines d'étudiants des 7^e et 8^e années, dans le cadre d'une série d'activités d'exploration de carrières. JA met l'accent sur l'importance de poursuivre des études; il souligne aussi que les choix faits aujourd'hui peuvent avoir un impact positif sur les objectifs futurs et sur les aspirations professionnelles.



Le Projet Prospérité

AGF est partenaire corporatif du Projet Prospérité, un organisme sans but lucratif fondé dans le but d'identifier et d'éliminer les obstacles et les préjugés systémiques qui entravent le progrès de la condition féminine. Judy Goldring, chef de la direction d'AGF, et Cybele Negriz, membre du conseil d'administration d'AGF, comptent parmi les visionnaires fondatrices. Le Projet Prospérité se consacre à la création d'un monde dans lequel toutes les femmes peuvent s'épanouir et surmonter les préjugés et les obstacles qui entravent leur réussite, tout en promouvant l'équité entre les genres et la diversité sur le lieu de travail.



Trees for Life

Trees for Life est une organisation caritative nationale dont la mission est de bâtir un Canada plus heureux et plus sain grâce à la plantation d'arbres indigènes dans nos lieux de vie, de travail et de loisirs. En 2025, AGF a renouvelé ce partenariat suivant une nouvelle entente sur trois ans, prolongeant une relation établie en 2019. Par l'entremise de ce partenariat, AGF appuie des initiatives qui permettent d'élargir la plantation d'arbres en milieux urbains, de soutenir la biodiversité locale et de sensibiliser davantage les collectivités au sujet de l'environnement. Jusqu'à ce jour, des employés d'AGF ont aidé à planter plus de 1 000 arbres en peu partout au Canada.



Centraide du Grand Toronto

AGF soutient depuis longtemps Centraide – la plus importante source non gouvernementale de fonds pour les services communautaires du Grand Toronto – ainsi que le travail que cet organisme accomplit pour lutter contre la pauvreté locale et les défis qui y sont rattachés. AGF mène une campagne annuelle auprès de ses employés pour recueillir des fonds qui aideront Centraide à fournir une aide d'urgence à des organismes communautaires à travers le pays et à proposer des solutions innovantes pour un changement durable et un avenir meilleur.



Women in Asset Management

Le programme Women in Asset Management de l'Ivey Business School offre des cours ainsi que des stages rémunérés à de jeunes femmes, et est conçu pour aider à combler le fossé entre les genres en augmentant le nombre de femmes dans le domaine de la gestion des actifs au Canada. Ce partenariat reflète l'engagement continu d'AGF envers l'éducation et l'autonomisation des futures leaders par l'entremise d'occasions et d'accès à la formation.



Women in ETFs

AGF est fière de soutenir Women in ETFs (« WE »), le premier organisme mondial axé sur la promotion de la carrière des femmes dans le secteur des fonds négociés en bourse. WE est un organisme sans but non lucratif dont le réseau couvre les principaux centres financiers du monde entier, créant ainsi un endroit propice aux rencontres, au mentorat et aux occasions.



VersaFi

En 2025, AGF a conclu un partenariat avec VersaFi, anciennement Women in Capital Markets, un organisme de renom qui, depuis 1995, favorise le progrès en matière d'égalité des genres dans le secteur financier. VersaFi réunit plus de 4 000 membres engagés à cerner les obstacles, à partager les stratégies ainsi qu'à mettre en place des politiques en vue de promouvoir la diversité de genres et l'inclusion. Par l'entremise de ce partenariat, les employés d'AGF ont accès à des programmes de mentorat, à des événements d'envergure nationale ainsi qu'à des recherches de pointe qui contribuent à rendre le secteur plus inclusif.

Données sur les employés^{1,2}

	2025	2024	2023	2022	2021
Employés par région					
Canada	603	597	598	617	614
Reste du monde	21	18	16	16	17
Total	624	615	614	633	631
Employés par tranches d'âge					
Moins de 30 ans	84	81	72	65	64
De 30 à 50 ans	339	345	361	394	380
Plus de 50 ans	201	189	181	174	187
Permanents – Moins de 30 ans	74	73	66	59	57
Permanents – De 30 à 50 ans	335	342	361	393	380
Permanents – Plus de 50 ans	200	189	181	174	187
Temporaires – Moins de 30 ans	10	8	6	6	7
Temporaires – De 30 à 50 ans	4	3	0	1	0
Temporaires – Plus de 50 ans	1	0	0	0	0
Temps plein – Moins de 30 ans	83	81	71	65	62
Temps plein – De 30 à 50 ans	339	345	360	392	378
Temps plein – Plus de 50 ans	195	186	178	170	183
Temps partiel – Moins de 30 ans	1	0	1	0	2
Temps partiel – De 30 à 50 ans	0	0	1	2	2
Temps partiel – Plus de 50 ans	6	3	3	4	4
Employés selon le genre					
Depuis 2022, AGF divulgue le genre des employés autodéclarés. Se reporter à la section « EDI et autodéclarations ».					
Femmes					302
Hommes					329
Autres					–
Permanents – Femmes					300
Permanents – Hommes					324
Permanents – Autres					–
Temporaires – Femmes					2
Temporaires – Hommes					5
Temporaires – Autres					–
Temps plein – Femmes					297
Temps plein – Hommes					326
Temps plein – Autres					–
Temps partiel – Femmes					5
Temps partiel – Hommes					3
Temps partiel – Autres					–

¹ Toutes les données sont en date du 30 novembre.

² Depuis 2023, les données font abstraction des employés qui touchent des prestations d'invalidité à long terme.

	2025	2024	2023	2022	2021
Roulement de personnel					
Roulement de personnel volontaire – Travailleurs permanents	60	51	48	77	43
Roulement de personnel volontaire – Travailleurs permanents (%)	10,0 %	8,5 %	8,0 %	12,3 %	7,1 %
Roulement de personnel involontaire – Travailleurs permanents	21	30	41	19	12
Roulement de personnel involontaire – Travailleurs permanents (%)	3,5 %	5,0 %	6,8 %	3,1 %	2,0 %
Formation des employés					
Employés recevant des évaluations de rendement (%)	97,2 %	97,5 %	90,7 ³ %	–	–
Montant total versé aux employés aux fins de formation (\$)	353 081	381 797	396 478	284 766	145 587
Comité de haute direction					
Comité de haute direction – Total	5	6	6	6	5
Comité de haute direction – Femmes	1	1	1	2 ⁴	1
Comité de haute direction – Hommes	4	5	5	4	4

EDI et autodéclarations

La majorité des employés d'AGF résident au Canada, surtout dans la province de l'Ontario. Conformément au *Code des droits de la personne de l'Ontario* (le « Code »), la collecte de données permettant d'identifier des personnes en fonction de leur race, de leur invalidité, de leur orientation sexuelle et de leur appartenance à d'autres groupes visés par le Code doit se faire sur les lieux visés par le Code, dans un but conforme au Code et conformément au cadre législatif canadien en matière de droits de la personne. Les moyens les moins intrusifs de collecte de données qui garantissent l'anonymat sont considérés comme des pratiques exemplaires, telles qu'un sondage de déclaration volontaire. Par conséquent, depuis 2022, AGF présente la ventilation des employés par race ou par genre, selon les réponses fournies par les employés dans le cadre d'un sondage de déclaration volontaire.

Autodéclaration du genre⁵	2025	2024	2023	2022
Temps plein – Femmes	41,2 %	39,0 %	38,3 %	35,9 %
Temps plein – Hommes	41,0 %	40,0 %	38,3 %	33,9 %
Temps plein – Préfèrent ne pas répondre	2,6 %	3,1 %	3,4 %	3,0 %
Temps plein – N'ont pas divulgué	15,2 %	17,9 %	20,0 %	27,2 %
Cadres supérieurs (VP+) – Femmes	21,3 %	20,5 %	21,1 %	20,5 %
Cadres supérieurs (VP+) – Hommes	60,0 %	55,1 %	53,9 %	52,1 %
Cadres supérieurs (VP+) – Préfèrent ne pas répondre	1,2 %	1,3 %	1,3 %	1,4 %
Cadres supérieurs (VP+) – N'ont pas divulgué	17,5 %	23,1 %	23,7 %	26,0 %

³ En 2023, AGF a mis en place un nouveau cadre d'évaluation du rendement qui inclut les salariés actifs.

⁴ Comprend les rôles intérimaires.

⁵ Autodéclaration du genre : les options de réponse comprenaient : Hommes, Femmes, Non binaires, Transgenres, Personnes bispirituelles, Autres, Autodécrits, Préfèrent ne pas répondre, N'ont pas divulgué.

Autodéclaration de la race⁶	2025	2024	2023	2022
Temps plein – Noirs	5,5 %	5,6 %	5,1 %	4,3 %
Temps plein – Asiatiques	31,4 %	29,7 %	27,9 %	24,6 %
Temps plein – Autochtones	–	0,2 %	0,2 %	0,2 %
Temps plein – Latino-américains et hispaniques	1,0 %	1,0 %	0,8 %	0,3 %
Temps plein – Moyen-orientaux	1,1 %	1,1 %	1,2 %	1,2 %
Temps plein – Blancs	34,8 %	34,0 %	33,8 %	32 %
Temps plein – Deux races ou plus	3,9 %	3,9 %	3,9 %	3,5 %
Temps plein – Autres	1,8 %	1,5 %	1,6 %	1,6 %
Temps plein – Préfèrent ne pas répondre	5,2 %	5,2 %	5,6 %	5,3 %
Temps plein – N'ont pas divulgué	15,2 %	17,8 %	19,9 %	27,2 %
Cadres supérieurs (VP+) – Asiatiques	15,0 %	11,5 %	11,9 %	11,0 %
Cadres supérieurs (VP+) – Moyen-orientaux	–	1,3 %	1,3 %	1,4 %
Cadres supérieurs (VP+) – Blancs	60,0 %	59,0 %	59,2 %	57,5 %
Cadres supérieurs (VP+) – Deux races ou plus	3,8 %	2,5 %	2,6 %	2,7 %
Cadres supérieurs (VP+) – Autres	1,3 %	1,3 %	–	–
Cadres supérieurs (VP+) – Préfèrent ne pas répondre	2,5 %	1,3 %	1,3 %	1,4 %
Cadres supérieurs (VP+) – N'ont pas divulgué	17,5 %	23,1 %	23,7 %	26,0 %

Conseil d'administration

Autodéclaration de la race⁶	2025	2024	2023
Administrateurs – Noirs	12,5 %	11,1 %	12,5 %
Administrateurs – Blancs	75 %	77,8 %	75 %
Administrateurs – Deux races ou plus	12,5 %	11,1 %	12,5 %

Conseil d'administration	2025	2024	2023	2022	2021
Nombre de membres	8	9	8	11	10
Membres de haute direction	2	3	3	3	3
Membres indépendants	6	6	5	8	7
Membres – Femmes	4	4	3	4	4
Membres – Hommes	4	5	5	7	6
Membres – Autres	–	–	–	–	–
Membres – Plus de 70 ans	1	1	1	3	3
Membres – De 60 à 70 ans	4	4	3	3	2
Membres – Moins de 60 ans	3	4	4	5	5
Nombre moyen d'années au conseil d'administration	10,6	9,2	9,25	12,86	13,4
Membres indépendants	6	6	5	7	6
Indépendance – Conseil d'administration	63 %	67 %	63 %	63 %	60 %
Indépendance – Comité d'audit	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Indépendance – Comité de désignation et de gouvernance d'entreprises	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Indépendance – Comité de ressources humaines et de rémunération	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Taux d'assiduité moyen aux réunions du conseil d'administration	100 %	97 %	94 % ⁷	99 %	98 %

⁶ Autodéclaration de la race ou de l'ethnicité : les options de réponse comprenaient : Blancs, Asiatiques, Latino-américains ou hispaniques, Moyen-orientaux, Autochtones, Noirs, Autres, Deux races ou plus, Préfèrent ne pas répondre, N'ont pas divulgué.

⁷ Un administrateur n'a pas été en mesure d'assister à certaines réunions pour des raisons personnelles.

⁸ AGF et ses filiales d'exploitation sont Placements AGF Inc., AGF Investments LLC, AGF International Advisors Company Limited, Cypress Capital Management Limited, Cypress Capital Management US Limited, Doherty & Associates Limited, Gestion de placements Highstreet, Kensington Capital Partners Limited et Kensington Capital Advisors Inc.

Éthique et conformité

2025	2024	2023	2022	2021
Pourcentage et nombre d'employés agréés ayant fait l'objet d'une enquête, d'une plainte déposée par un consommateur, d'un litige civil privé ou d'autres procédures réglementaires connexes à l'investissement				
Aucun employé agréé d'AGF ou de ses filiales d'exploitation ⁹ n'a fait l'objet d'une enquête, d'une plainte, d'un litige civil ou d'autres procédures réglementaires connexes à l'investissement en 2025.	Aucun employé agréé d'AGF ou de ses filiales d'exploitation ⁹ n'a fait l'objet d'une enquête, d'une plainte, d'un litige civil ou d'autres procédures réglementaires connexes à l'investissement en 2024.	Aucun employé agréé d'AGF ou de ses filiales d'exploitation ⁹ n'a fait l'objet d'une enquête, d'une plainte, d'un litige civil ou d'autres procédures réglementaires connexes à l'investissement en 2023.	Aucun employé agréé d'AGF ou de ses filiales d'exploitation ⁹ n'a fait l'objet d'une enquête, d'une plainte, d'un litige civil ou d'autres procédures réglementaires connexes à l'investissement en 2022.	Aucun employé agréé d'AGF ou de ses filiales d'exploitation ⁹ n'a fait l'objet d'une enquête, d'une plainte, d'un litige civil ou d'autres procédures réglementaires connexes à l'investissement en 2021.
Montant total des pertes financières résultant de procédures judiciaires liées à la commercialisation et à la communication d'informations relatives aux produits financiers à des clients nouveaux et existants⁹				
AGF et ses filiales d'exploitation n'ont subi aucune perte financière à la suite de procédures judiciaires liées à la commercialisation et à la communication d'informations relatives aux produits financiers en 2025.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont subi aucune perte financière à la suite de procédures judiciaires liées à la commercialisation et à la communication d'informations relatives aux produits financiers en 2024.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont subi aucune perte financière à la suite de procédures judiciaires liées à la commercialisation et à la communication d'informations relatives aux produits financiers en 2023.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont subi aucune perte financière à la suite de procédures judiciaires liées à la commercialisation et à la communication d'informations relatives aux produits financiers en 2022.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont subi aucune perte financière à la suite de procédures judiciaires liées à la commercialisation et à la communication d'informations relatives aux produits financiers en 2021.
Incidents de non-conformité à la réglementation et aux codes volontaires relatifs à l'information et à l'étiquetage des produits et des services dans les documents de base – soit les documents exigés par les organismes de réglementation sur les valeurs mobilières dans le cadre de la distribution et de l'information continue : prospectus, RDRF, états financiers des fonds, notices annuelles, Aperçus des fonds¹⁰				
AGF et ses filiales d'exploitation n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2025.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2024.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2023.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2022.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2021.
Incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires relatifs à la communication commerciale, y compris la publicité, la promotion et le parrainage, par types de résultat¹¹				
AGF et ses filiales d'exploitation n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2025.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2024.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2023.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2022.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2021.
Montant total des pertes financières résultant de procédures judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, à l'antitrust, au comportement anticoncurrentiel, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou réglementations liées au secteur financier⁹				
AGF et ses filiales d'exploitation n'ont subi aucune perte financière résultant de procédures judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, à l'antitrust, au comportement anticoncurrentiel, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou réglementations liées au secteur financier en 2025.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont subi aucune perte financière résultant de procédures judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, à l'antitrust, au comportement anticoncurrentiel, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou réglementations liées au secteur financier en 2024.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont subi aucune perte financière résultant de procédures judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, à l'antitrust, au comportement anticoncurrentiel, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou réglementations liées au secteur financier en 2023.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont subi aucune perte financière résultant de procédures judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, à l'antitrust, au comportement anticoncurrentiel, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou réglementations liées au secteur financier en 2022.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont subi aucune perte financière résultant de procédures judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, à l'antitrust, au comportement anticoncurrentiel, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou réglementations liées au secteur financier en 2021.
Plaintes fondées concernant des atteintes à la vie privée et des pertes de données de clients¹²				
AGF et ses filiales d'exploitation n'ont reçu aucune plainte fondée en 2025.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont reçu aucune plainte fondée en 2024.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont reçu aucune plainte fondée en 2023.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont reçu aucune plainte fondée en 2022.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont reçu aucune plainte fondée en 2021.

⁹ Besoin d'une décision finale dans le cadre d'une procédure judiciaire.

¹⁰ La non-conformité s'entend d'une inexactitude importante dans les documents de base qui obligerait AGF ou ses filiales à modifier les documents, à déposer de nouveaux documents auprès des organismes de réglementation et à remédier à la situation auprès des clients.

¹¹ La non-conformité s'entend d'une inexactitude importante qui obligerait AGF ou ses filiales à modifier les documents et à remédier à la situation auprès des clients. La communication commerciale comprend les documents de marketing, les communications de vente et la publicité, y compris le parrainage, qui sont régis par les règlements sur les pratiques commerciales des fonds communs de placement.

¹² Les plaintes fondées s'entendent des plaintes justifiées par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, par les commissions provinciales ou nationales de protection de la vie privée, par le Conseil européen de protection des données ou par tout autre organisme de réglementation en matière de protection de la vie privée.

Conseil d'administration

Mandat du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'AGF veille à la gérance de la Société, y compris à la supervision de la conduite des activités et des affaires d'AGF. Le conseil détient un mandat écrit, qui est révisé annuellement. Le plan stratégique tient compte des risques et des occasions d'affaires d'AGF. Le conseil d'administration est chargé de réviser toute documentation afférente au plan stratégique et d'en discuter avec la direction au moins une fois par année. Toute opération ayant une incidence considérable sur le plan stratégique et toute autre décision d'importance concernant le groupe de sociétés AGF est assujettie à l'approbation du conseil d'administration. Celui-ci évalue l'efficacité de ses comités en fonction des rapports que ceux-ci produisent. De plus, chaque membre du conseil d'administration répond annuellement à un questionnaire d'évaluation de l'efficacité des comités et du conseil d'administration, de même qu'à un questionnaire d'auto-évaluation, dont les résultats sont pris en considération lors de l'élection des membres du conseil d'administration et de la nomination des membres des comités du conseil d'administration, qui ont lieu chaque année. Le conseil d'administration nomme le chef de la direction et les autres membres de la haute direction.

Le conseil d'administration se réunit périodiquement avec les membres de la haute direction afin de prendre connaissance des rapports relatifs aux activités d'AGF et de les examiner. Le conseil d'administration s'attend à ce que ces rapports soient complets, exacts et opportuns. Le conseil d'administration doit approuver toute documentation importante destinée aux actionnaires. De plus, il doit réviser et approuver les rapports intermédiaires et annuels à l'intention des actionnaires, y compris les états financiers et les rapports de gestion.

Indépendance de la direction

Au 30 novembre 2025, le conseil d'administration d'AGF compte huit membres, dont la majorité sont indépendants de la direction. Les membres indépendants sont : Jane Buchan, Ian L. T. Clarke, Laura Dottori-Attanasio, Charles Guay, Cybele Negriz et G. Wayne Squibb – celui-ci agit à titre de premier administrateur. Le premier administrateur, ou en son absence, un premier administrateur intérimaire, préside les réunions des membres indépendants pour assurer qu'une période est consacrée spécifiquement à la libre discussion sans que les membres de la haute direction soient présents. Blake C. Goldring, président exécutif du conseil d'AGF, et Judy G. Goldring, chef de la direction d'AGF, ne sont pas membres indépendants, car ils occupent ou ont déjà occupé des postes de direction à AGF. M. Goldring détient indirectement toutes les actions avec droit de vote de Goldring Capital Corporation, qui possède 100 % des actions avec droit de vote d'AGF. M. Goldring et M^{me} Goldring sont les actionnaires indirects de Goldring Capital Corporation et ils ont signé une convention unanime des actionnaires.



Blake C. Goldring



Jane Buchan



Ian L. T. Clarke



Laura Dottori-Attanasio



Judy G. Goldring



Charles Guay



Cybele Negris



G. Wayne Squibb

Blake C. Goldring, C.M., O.Ont., M.S.M., C.D., LL.D., CFA
Président exécutif du conseil, La Société de Gestion AGF Limitée

Blake C. Goldring s'est joint au conseil d'administration d'AGF en 2000. Il est président exécutif de La Société de Gestion AGF Limitée (« AGF »). Il s'est joint à AGF en 1987, et il a occupé plusieurs postes importants avant d'être nommé président en 1997, chef de la direction en 2000 et chef de la direction et président du conseil en 2006.

En tant que président exécutif d'AGF, M. Goldring fournit des conseils à la chef de la direction quant à la définition de la mission, à la vision et à l'orientation stratégique d'AGF. Il conseille également le comité de haute direction d'AGF et joue un rôle clé pour ce qui est du soutien aux relations stratégiques d'AGF, tout en veillant à la direction du conseil d'administration d'AGF.

M. Goldring est convaincu qu'il est important d'appuyer le développement de sa collectivité et de soutenir les initiatives reliées aux arts, à l'éducation, à la santé et aux Forces armées canadiennes. Il a siégé à plusieurs conseils d'administration de sociétés privées et d'organismes sans but lucratif.

M. Goldring a obtenu de nombreuses distinctions en reconnaissance de ses réalisations sur les plans personnel et professionnel, y compris la Médaille du couronnement du roi Charles III en 2025 et la Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II en 2012. En 2024, il a été nommé membre de l'Ordre de l'Ontario, et en 2018, membre de l'Ordre du Canada. Il a reçu des diplômes honorifiques de l'Université de Toronto, de l'Université Victoria à l'Université de Toronto et du Collège militaire royal.

M. Goldring est titulaire d'un B.A. spécialisé en économie de l'Université de Toronto et d'un MBA de l'INSEAD en France. Il est également membre de la Toronto Society of Financial Analysts, analyste financier agréé (CFA®) et membre (Fellow) de l'Institut des banquiers canadiens.

Jane Buchan, PH.D., CAIA (2017)**Chef de la direction, Martlet Asset Management LLC**

Jane Buchan s'est jointe au conseil d'administration d'AGF en 2017. Elle est présidente du Comité de ressources humaines et de rémunération, et membre du Comité de désignation et de gouvernance d'entreprises ainsi que du Comité d'audit. M^{me} Buchan est chef de la direction de Martlet Asset Management, une société privée. Elle est présidente et administratrice pour le Standards Board of Alternative Investments. Auparavant, elle était chef de la direction de Pacific Alternative Asset Management Company (PAAMCO), qu'elle avait cofondée. L'actif géré de PAAMCO Prisma s'élevait à plus de 32 G\$ quand M^{me} Buchan a pris sa retraite. Jane Buchan était aussi administratrice et coprésidente du conseil d'administration de la Chartered Alternative Investment Analyst Association, jusqu'en 2018. Elle a siégé au conseil de Globe Life Inc. (NYSE : GL) de 2005 à 2024.

M^{me} Buchan siège au conseil d'Immix Biopharma (Nasdaq : IMMX), de même qu'à celui d'une société privée. En plus d'avoir cofondé l'association 100 Women in Finance, M^{me} Buchan siège aux comités de placement, à titre d'administratrice et de présidente, du Reed College et de la Arnold & Mabel Beckman Foundation; et aux comités de placement, à titre d'administratrice et de membre, de l'Université de Californie et de la Irvine Foundation entre autres activités philanthropiques.

M^{me} Buchan est titulaire d'un baccalauréat en économie de l'Université Yale, d'une maîtrise ainsi que d'un doctorat en économie de l'entreprise, spécialisé en finance de l'Université Harvard.

Ian L. T. Clarke, CA, FCA, IAS.A (2022)**Administrateur de sociétés**

Ian L. T. Clarke s'est joint au conseil d'administration d'AGF en 2022. Il est président du Comité d'audit, et membre du Comité de ressources humaines et de rémunération.

Avant de prendre sa retraite en 2022, M. Clarke était directeur des finances et membre du conseil de l'Autorité aéroportuaire du Grand Toronto (« GTAA »). Pendant son mandat à la GTAA, il a également été chargé des services de partenariats commerciaux et d'affaires, de même que des stratégies et analyses commerciales de l'organisme.

Avant de se joindre à la GTAA, il a occupé le poste de directeur des finances, développement des affaires, à Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. (« MLSE ») pendant 26 ans. Au cours de sa carrière à MLSE, M. Clarke a été chargé des finances, de l'administration, des dépôts réglementaires, des négociations collectives, de même que de la restructuration d'obligations et de prêts. Il a aussi mené les activités de diligence raisonnable et de structuration fiscale dans le cadre de l'acquisition des Raptors de Toronto et du Centre Air Canada par le Maple Leaf Gardens Ltd. De plus, il a dirigé et négocié l'acquisition du Toronto FC, de même que le développement des projets BMO Field et Maple Leaf Square.

Il est membre du conseil du Comité olympique canadien et d'Altria Group Inc. Il siège également au conseil de First Capital REIT à titre de président du Comité d'audit et des risques.

M. Clarke a été membre des conseils de la Toronto Foundation et de l'hôpital St. Michael's. Par ailleurs, M. Clarke a dirigé 10 missions bénévoles à La Nouvelle-Orléans, en Jamaïque et au Kenya, qui ont donné lieu à la construction de 3 écoles et de 14 maisons, en plus de permettre de recueillir plus d'un million de dollars.

Il est comptable agréé (Fellow) et détient le titre d'administrateur de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Laura Dottori-Attanasio (2024)**Chef de la direction, Element Fleet Management**

Laura Dottori-Attanasio s'est jointe au conseil d'administration d'AGF en 2024. Elle est membre du Comité d'audit ainsi que du Comité de ressources humaines et de rémunération.

M^{me} Dottori-Attanasio est chef de la direction d'Element Fleet Management (« Element »), le plus grand gestionnaire, non diversifié et coté en bourse, de parcs de véhicules au monde.

Avant de se joindre à Element, elle dirigeait la division de services bancaires aux particuliers et aux entreprises de l'une des plus importantes institutions financières au Canada. Auparavant, elle a supervisé les activités de gestion des risques de l'institution, à titre de chef de la gestion des risques, de même que les activités bancaires mondiales et le crédit lié à la salle des marchés, au sein de la division des marchés de capitaux.

En plus de ses réalisations sur le plan professionnel, M^{me} Dottori-Attanasio est profondément déterminée à apporter des changements favorables au sein de la collectivité et à créer de meilleures occasions pour tous. M^{me} Dottori-Attanasio appuie activement divers organismes.

Elle est titulaire d'un baccalauréat en finance et en économie de l'Université Western et est parfaitement bilingue (anglais et français).

Judy G. Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A (2007)**Chef de la direction, La Société de Gestion AGF Limitée**

Judy G. Goldring est chef de la direction de La Société de Gestion AGF Limitée. À ce titre, elle définit la mission, la vision et l'orientation stratégique, afin d'assurer la réussite d'AGF dans son ensemble.

Elle dirige le comité de haute direction et travaille en étroite collaboration avec le conseil d'administration pour définir l'orientation stratégique et superviser les activités ainsi que les relations avec les parties prenantes, dans le but de soutenir la croissance à long terme d'AGF. M^{me} Goldring siège également au conseil d'administration de La Société de Gestion AGF Limitée ainsi qu'à ceux des fonds communs de placement AGF, où elle veille à la supervision et à la vision stratégiques nécessaires pour assurer le succès continu d'AGF.

M^{me} Goldring est une dirigeante respectée dans le domaine. Elle compte plus de 30 ans d'expérience dans des postes divers. Elle s'est jointe à AGF en 1998 à titre de chef du contentieux, et a par la suite occupé plusieurs postes, assumant des responsabilités croissantes au sein d'AGF.

Dans le cadre de ses récentes fonctions de présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale, elle supervisait la mise en œuvre de plans stratégiques à l'appui des priorités commerciales de la Société et procurait fréquemment des conseils sur la planification des affaires et l'orientation des initiatives de l'entreprise. Elle s'occupait également des activités liées aux clients privés d'AGF.

Avant d'être nommée présidente, M^{me} Goldring était vice-présidente directrice et chef de l'exploitation. Dans le cadre de ce rôle, elle a fait preuve de leadership en assurant la promotion et le soutien de l'efficacité opérationnelle d'AGF.

Avant de se joindre à AGF, elle se spécialisait en droit de nature réglementaire et en droit administratif.

M^{me} Goldring est titulaire d'un B.A. en économie de l'Université de Toronto et d'un baccalauréat en droit (LL.B.) de l'Université Queen's. Elle est membre du Barreau du Haut-Canada, en plus d'être membre de l'Association du Barreau canadien depuis 1993.

En 2019, elle a reçu un doctorat honorifique en droit (LL.D.) de l'Université de Toronto, et en 2023, de l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario. Elle a obtenu la certification ESG du Competent Boards.

Judy Goldring a déjà été présidente du conseil d'administration de l'AMVI (anciennement l'IFIC). Au-delà du domaine du commerce des valeurs mobilières, elle possède une vaste expérience dans le soutien à l'éducation, au développement communautaire et à la recherche en santé. De 2007 à 2016, elle a siégé au conseil d'administration de l'Université de Toronto, dont trois ans à titre de présidente (2013-2016). M^{me} Goldring a également siégé aux conseils de TFS – L'école internationale du Canada, y compris à titre de présidente, et du comité des bourses d'études de la Société d'aide à l'enfance. De plus, elle a été parmi les principaux collecteurs de fonds pour Percée DT1 (anciennement Fondation de la recherche sur le diabète juvénile).

Charles Guay (2017)

Président, CG&CO Performance

Charles Guay s'est joint au conseil d'administration d'AGF en 2017. Il est président du Comité de désignation et de gouvernance d'entreprises, et est membre du Comité de ressources humaines et de rémunération.

M. Guay possède un parcours professionnel marqué de réussites en tant que dirigeant et entrepreneur. Après avoir dirigé pendant 25 ans des sociétés spécialisées dans les services financiers et les technologies des RH, il est maintenant président et fondateur de CG&CO Performance, un cabinet d'experts-conseils pour cadres.

De 2018 à 2024, il a été président et chef de l'exploitation de SuccessFinder, une plateforme mondiale de premier plan qui fournit aux entreprises des données comportementales ainsi que des informations prédictives puissantes en fait de leadership et de talents. Auparavant, M. Guay était président et chef de la direction de Standard Life du Canada, la cinquième plus grande compagnie d'assurance au Canada. Il a mené à bien la vente de celle-ci en 2015 pour 4 G\$ à Manuvie, où il a été vice-président directeur, Marchés institutionnels et aussi président et chef de la direction de Manuvie Québec. Avant de se joindre à Standard Life, il a passé la majeure partie de sa carrière à la Banque Nationale du Canada, dirigeant la division de fonds communs de placement et de produits d'investissement pendant 11 ans à titre de président et chef de la direction de Banque Nationale Investissements. Il a commencé sa carrière comme conseiller en placements à RBC Dominion valeurs mobilières. Il siège à plusieurs conseils d'administration, dont ceux de Pomerleau et de Fondation du Collège Notre-Dame. Il a reçu plusieurs prix d'excellence, tels que le « Top 40 under 40 », le prix Arista de « Jeune cadre du Québec » et le prix Hermès de carrière de l'Université Laval, où il a obtenu son diplôme en administration des affaires et en finance en 1994.

Cybele Negris, IAS.A, GCB.D (2022)

Chef de la direction et cofondatrice de Webnames.ca

Cybele Negris s'est jointe au conseil d'administration d'AGF en 2022. Elle est membre du Comité de désignation et de gouvernance d'entreprises ainsi que du Comité de ressources humaines et de rémunération.

M^{me} Negris est chef de la direction d'une société du secteur des technologies, entrepreneure à succès, administratrice chevronnée, conférencière recherchée, mentore et chroniqueuse. Elle est chef de la direction et cofondatrice de Webnames.ca,

le premier fournisseur de services de registre « .ca » au Canada, de même que de Webnames Corporate, un chef de file auprès des entreprises et des organismes gouvernementaux quant à la gestion de portefeuilles de noms de domaine, la prestation de services DNS aux entreprises et la sécurité.

M^{me} Negris siège aux conseils de plusieurs sociétés, organismes sans but lucratif et institutions de premier plan du Canada – dont la Monnaie royale canadienne – et met à profit ses compétences issues de sa vaste expérience en fait de commerce et de gouvernance. Elle a reçu quatre prix Top 100 parmi les femmes les plus influentes au Canada du Réseau des femmes exécutives (WXN). Elle a été nommée au palmarès des grandes femmes d'affaires canadiennes de *PROFIT W100*, neuf années consécutives. Elle a aussi été reconnue, à quatre reprises, parmi les gens d'affaires les plus influents selon *Business In Vancouver: BC 500 Most Influential Business Leaders*, et elle a reçu le prix « Top 40 Under 40 ».

Elle est vice-présidente de la table ronde permanente des petites entreprises (C.-B.), dont la présidente est l'ancienne ministre d'Emploi, Développement économique et Innovation (C.-B.). Membre du conseil d'administration de Science World, dont elle a déjà été vice-présidente, M^{me} Negris parraine l'événement annuel *Girls & STEAM* – y jouant un rôle déterminant quant à la déclaration annuelle, les six dernières années par le gouvernement de la C.-B., de semaine STEAM des femmes et des filles, du 1^{er} au 7 novembre. Elle a aussi siégé au conseil d'administration de Telus Vancouver & Coastal Community, son mandat ayant pris fin en 2025. L'une des visionnaires fondatrices et visionnaires contributrices du Projet Prospérité, elle a coprésidé le programme de mentorat (2021-2024), et elle continue de participer activement à la vision d'un Canada prospère qui favorise la participation économique et la réussite de toutes les femmes.

G. Wayne Squibb (2009)

**Président et chef de la direction,
Realstar Group et premier administrateur, AGF**

G. Wayne Squibb s'est joint au conseil d'administration d'AGF en 2009. Il en est premier administrateur depuis 2018. En outre, il est membre du Comité de désignation et de gouvernance d'entreprises, du Comité d'audit ainsi que du Comité de ressources humaines et de rémunération.

M. Squibb a cofondé Realstar Group, dont il est chef de la direction depuis 1983. L'une des principales sociétés d'investissement et de gestion dans le secteur immobilier au Canada, Realstar Group investit stratégiquement dans les domaines de la location d'appartements, de l'hôtellerie ainsi que dans ceux des sports et du divertissement au Canada et au R.-U. La société détient les droits de franchise maîtresse des marques hôtelières Days Inn, Motel 6 et Studio 6 au Canada, et a déjà possédé et exploité la chaîne Delta Hotels and Resorts.

Depuis plusieurs années, M. Squibb est un citoyen engagé auprès de collectivités, et il est ou a été membre de conseils d'administration d'organismes sans but lucratif et de conseils de sociétés, dont : hôpital St. Michael's, Centre des sciences de la vie Sunnybrook, Université du Nouveau-Brunswick (gouverneur), College St. George's, Bishop Strachan School, Ballet national du Canada, Sony Centre for Performing Arts et Toronto Community Foundation.

M. Squibb est titulaire d'un B.A. et d'un doctorat honorifique en lettres de l'Université du Nouveau-Brunswick.

Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a institué trois comités : le comité de désignation et de gouvernance d'entreprises, le comité d'audit et le comité de ressources humaines et de rémunération. Les principales responsabilités correspondant au mandat de chacun des comités sont énoncées ci-après. Chaque président, qui est membre indépendant du conseil d'administration, est chargé de diriger les réunions du comité et de s'assurer que le comité exerce ses rôles et qu'il s'acquitte de ses responsabilités. Le président d'un comité est également chargé de faire un rapport au conseil d'administration sur les questions qui ont été traitées par le comité depuis la dernière réunion ordinaire du conseil d'administration. Chaque comité examine périodiquement son efficacité à exercer ses rôles et à s'acquitter de ses responsabilités et soumet un rapport au conseil d'administration sur cette question. Lorsqu'ils le jugent (eux-mêmes) nécessaire, les comités peuvent convoquer des réunions sans que la direction soit présente. Chaque président assure la liaison entre la direction et le conseil d'administration. Voici les comités du conseil d'administration au 30 novembre 2025 :

Comités	Membres	Principales responsabilités
Comité de désignation et de gouvernance d'entreprises	Charles Guay (président)	<ul style="list-style-type: none"> » Au moins une fois par année, examiner les chartes du conseil d'administration et des comités du conseil et faire part au conseil de ses recommandations visant à adopter ou à modifier les chartes en question. » Considérer le nombre de membres et la composition du conseil d'administration afin de favoriser l'efficacité du processus décisionnel et formuler des recommandations à l'intention du conseil sur les changements à apporter à la composition du conseil. » Trouver des membres potentiels pour le conseil d'administration, les évaluer et faire part au conseil de ses recommandations quant à la désignation de nouveaux membres. » Évaluer la contribution individuelle de chaque membre du conseil d'administration.
	Jane Buchan	
	Cybele Negris	
	G. Wayne Squibb	
Comité d'audit	Ian L. T. Clarke (président)	<ul style="list-style-type: none"> » Superviser le processus de préparation de l'information financière dans l'optique de son intégrité. » Superviser les contrôles internes et les contrôles de présentation de l'information. » Superviser le rendement de l'audit interne, y compris la résolution de différends entre la direction et les auditeurs internes concernant les contrôles internes. » Superviser le cadre de gestion des risques d'entreprise. » Superviser le bien-fondé de la politique de conformité et réviser les rapports d'organismes de réglementation. » S'occuper directement de la sélection des auditeurs externes, de leur rémunération et de leur reconduction et surveiller leur travail, y compris la résolution de différends entre la direction et les auditeurs externes. Ces derniers relèvent directement du comité.
	Jane Buchan	
	Laura Dottori-Attanasio	
	G. Wayne Squibb	
Comité de ressources humaines et de rémunération	Jane Buchan (présidente)	<ul style="list-style-type: none"> » Réviser, évaluer et superviser les programmes des ressources humaines, y compris les politiques de rémunération des dirigeants des sociétés d'AGF, et surveiller l'efficacité globale de tels programmes pour l'atteinte des objectifs stratégiques d'AGF. » Réviser annuellement la rémunération et les objectifs de rendement du ou de la chef de la direction et des autres membres de la haute direction, la description du poste de chef de la direction, et les régimes de rémunération et programmes d'incitation au rendement. » Réviser les lignes directrices en matière d'actionnariat des dirigeants, la communication sur la rémunération des dirigeants, la planification de la relève, et superviser les pratiques d'AGF relativement à l'EDI (équité, diversité, intégration). » Réviser la rémunération des administrateurs et les exigences en matière d'actionnariat pour les membres du conseil d'administration.
	Ian L. T. Clarke	
	Laura Dottori-Attanasio	
	Charles Guay	
	Cybele Negris	
	G. Wayne Squibb	

Conseil d'administration et membres de la haute direction

Conseil d'administration

Blake C. Goldring, C.M., O.O.N.T., M.S.M., C.D., LL.D., CFA¹

Jane Buchan, PH.D., CAIA⁷

Ian L. T. Clarke, CA, FCA, IAS.A³

Laura Dottori-Attanasio

Judy G. Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A

Charles Guay⁶

Cybele Negriz, IAS.A, GCB.D

G. Wayne Squibb⁸

Sociétés et fiducies de fonds communs de placement

John B. Newman^{3,4}

Louise Anne Morwick, CFA²

Paul Hogan⁵

Judy G. Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A

Blake C. Goldring, C.M., O.O.N.T., M.S.M., C.D., LL.D., CFA

Jamie Bowland

AGF International Advisors Company Limited

Blake C. Goldring, C.M., O.O.N.T., M.S.M., C.D., LL.D., CFA

Michael C. Brady³

Brian Brennan

David M. Kennedy²

Richard McGrath

Membres de la haute direction

Blake C. Goldring, C.M., O.O.N.T., M.S.M., C.D., LL.D., CFA

Président exécutif du conseil

Judy G. Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A

Chef de la direction

Chris Jackson

Président et chef de l'exploitation

Ken Tsang, CFA, CPA, MBA

Chef des finances

Ash Lawrence, MBA

Chef de Partenaires Capital AGF

¹ Président exécutif du conseil de La Société de Gestion AGF Limitée

² Président(e) du conseil

³ Président du comité d'audit

⁴ Président du comité consultatif d'audit

⁵ Président du comité indépendant de révision

⁶ Président du comité de désignation et de gouvernance d'entreprises d'AGF

⁷ Présidente du comité de ressources humaines et de rémunération d'AGF

⁸ Premier administrateur

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs portant sur La Société de Gestion AGF Limitée, notamment sur ses activités, sa stratégie et sa performance financière prévue ainsi que sur sa situation financière. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés qui sont par nature prévisionnels et relatifs à des situations ou à des événements futurs, ou comprennent des termes comme « prévoir », « anticiper », « compter », « planifier », « croire », « juger », « estimer », ou les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables ou des verbes employés au futur ou au conditionnel. De plus, tout énoncé portant sur la performance financière future (y compris les produits, le résultat ou les taux de croissance), les stratégies commerciales courantes ou les perspectives, le rendement des fonds et nos décisions futures possibles, est considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur certains facteurs et hypothèses, dont la croissance prévue, les résultats d'exploitation, les perspectives commerciales, le rendement et les occasions d'affaires. Bien que nous considérions ces facteurs et hypothèses comme raisonnables selon les informations disponibles présentement, ils pourraient être erronés. Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles et sur les projections d'événements futurs et sont intrinsèquement assujettis, entre autres, aux risques, aux incertitudes et aux hypothèses à l'égard de notre exploitation, aux facteurs économiques et à l'industrie des services financiers en général. Ils ne garantissent pas les résultats futurs, et les événements et les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux présentés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs que nous avons faits en raison, notamment, de facteurs de risque importants, y compris la valeur de notre actif géré, le volume de ventes et de rachats de nos produits de placement, le rendement de nos fonds de placement ainsi que des gestionnaires et des conseillers de portefeuilles, les décisions des clients relatives à la répartition de l'actif, les produits à venir, les niveaux de frais adoptés par la concurrence pour les produits de gestion de placements et l'administration, les échelles de rémunération des courtiers adoptées par la concurrence et la rentabilité de nos activités de gestion de placements, ainsi que de facteurs liés à l'économie, à la politique et au marché en général en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux d'intérêt et de change, les marchés des actions mondiales et financiers, la concurrence, la fiscalité, l'évolution des règlements gouvernementaux, les procédures judiciaires ou réglementaires imprévues, les changements technologiques, la cybersécurité, les effets possibles d'une guerre ou d'activités terroristes, l'apparition d'une maladie ayant des répercussions sur l'économie à l'échelle locale, nationale ou internationale, les catastrophes naturelles et les perturbations touchant les infrastructures publiques, telles que les transports, les communications, l'alimentation en électricité ou en eau potable ou tout autre événement catastrophique et notre capacité de réaliser les opérations stratégiques et de mener à bien l'intégration d'acquisitions et de retenir le personnel clé. Nous tenons à souligner que la liste qui précède n'est pas exhaustive. Les lecteurs doivent examiner attentivement cette liste et d'autres facteurs et ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Nous ne sommes pas tenus de mettre à jour ou de modifier les énoncés prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres (et déclinons expressément pareille obligation), sauf si les lois applicables l'exigent expressément. Pour plus de détails sur les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les résultats réels, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du présent rapport de gestion.

Faits saillants financiers

Trimestres clos les	30 nov. 2025	31 août 2025	31 mai 2025	28 févr. 2025	30 nov. 2024	31 août 2024	31 mai 2024	29 févr. 2024
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)								
Actif géré et actifs donnant droit à des commissions ¹	60 388 \$	56 777 \$	53 474 \$	53 842 \$	53 606 \$	49 702 \$	47 844 \$	45 012 \$
Ventes nettes (rachats nets) de fonds communs de placement	276	247	18	258	5	14	(112)	(125)
Total des produits nets ²	120,3	107,5	99,0	111,5	104,8	102,0	97,0	103,0
Total des produits nets ajustés ²	120,3	107,5	99,0	111,5	105,8	99,8	97,0	103,0
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ³	68,2	65,9	62,8	67,8	70,2	66,3	68,2	57,9
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés ^{2,3}	67,9	61,3	59,5	63,6	66,2	59,6	60,0	53,5
RAIIA ²	56,6	42,1	36,2	44,2	36,9	33,0	26,6	45,1
RAIIA ajusté ²	52,4	46,2	39,5	47,9	39,6	40,2	37,0	49,5
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	44,9	28,4	24,3	30,9	28,7	20,3	18,1	30,5
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de la Société ²	41,2	31,2	32,1	32,1	29,8	24,5	23,6	33,7
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société								
De base	0,70 \$	0,44 \$	0,37 \$	0,47 \$	0,45 \$	0,31 \$	0,28 \$	0,47 \$
Dilué	0,67	0,42	0,36	0,46	0,43	0,30	0,27	0,46
Dilué ajusté ²	0,62	0,46	0,39	0,48	0,45	0,37	0,35	0,51
Flux de trésorerie disponibles ²	31,5	30,6	24,0	31,6	21,4	29,1	23,7	21,2
Dividende versé par action	0,125	0,125	0,125	0,115	0,115	0,115	0,115	0,110
Dette à long terme	41,8	63,8	83,8	88,7	14,7	44,9	79,9	39,8
Nombre moyen pondéré d'actions, de base	64 188 565	64 631 573	65 071 539	65 188 348	64 375 093	64 414 440	64 611 582	64 648 897
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué	66 811 576	67 212 193	67 171 507	67 227 647	67 126 886	66 518 278	66 607 960	66 455 243

¹ Les actifs donnant droit à des commissions s'entendent des actifs dans lesquels AGF détient des intéressements et touche des commissions récurrentes, sans toutefois détenir une participation dans les sociétés assumant la gestion de tels actifs.

² Le total des produits nets; les produits nets ajustés; les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés; le RAIIA; le RAIIA ajusté; le résultat net ajusté; le résultat dilué ajusté par action et les flux de trésorerie disponibles ne sont pas des mesures de résultat normalisées prescrites par les IFRS. Les descriptions de ces mesures non conformes aux IFRS, ainsi que d'autres, et les rapprochements avec les IFRS, s'il y a lieu, sont présentés dans le présent rapport de gestion. Certains montants comparatifs relativement aux flux de trésorerie disponibles ont fait l'objet d'un retraitement pour être conformes à la définition de flux de trésorerie disponibles. Se reporter à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

³ Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés font abstraction des charges de rémunération connexes au régime hérité d'incitation au rendement à long terme (« RHIRLT ») de Kensington Capital Partners Limited; des charges accélérées connexes au régime d'incitation au rendement à long terme (« RIRLT »), déduction faite du swap sur le rendement total (« SRT »); des indemnités de cessation d'emploi et autres frais; et des charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions.

Information trimestrielle et annuelle sélectionnée

	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2025	31 août 2025	30 nov. 2024	30 nov. 2025	30 nov. 2024
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)					
Actif géré à la clôture de la période					
Placements AGF					
Fonds communs de placement	34 984 \$	32 958 \$	30 662 \$	34 984 \$	30 662 \$
FNB et CGD	4 136	3 487	2 537	4 136	2 537
Comptes distincts et comptes de sous-conseillers	7 190	6 685	6 977	7 190	6 977
Patrimoine Privé AGF	9 488	9 016	8 567	9 488	8 567
Partenaires Capital AGF	2 454	2 510	2 752	2 454	2 752
Total de l'actif géré	58 252 \$	54 656 \$	51 495 \$	58 252 \$	51 495 \$
Actifs donnant droit à des commissions de Partenaires Capital AGF ¹	2 136	2 121	2 111	2 136	2 111
Actif géré total et actifs donnant droit à des commissions¹ à la clôture de la période	60 388 \$	56 777 \$	53 606 \$	60 388 \$	53 606 \$
Ventes nettes (rachats nets) de fonds communs de placement	276 \$	247 \$	5 \$	799 \$	(218) \$
Ventes nettes (rachats nets) de fonds communs de placement de détail ²	282	262	14	951	(204)
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets ³	94,8	88,8	83,6	352,6	318,4
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés ³	67,9	61,3	66,2	252,3	239,3
RAIIA ajusté ³	52,4	46,2	39,6	186,0	166,4
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de la Société ³	41,2	31,2	29,8	130,5	111,6
Résultat dilué ajusté par action attribuable aux actionnaires de la Société ³	0,62	0,46	0,45	1,93	1,67
Flux de trésorerie disponibles ³	31,5	30,6	21,4	117,6	95,4
INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE					
RAIIA ajusté ³					
RAIIA ajusté avant Partenaires Capital AGF	35,7 \$	34,8 \$	27,2 \$	129,4 \$	109,5 \$
Partenaires Capital AGF ^{4, 5}	16,7	11,4	12,4	56,6	56,9
RAIIA ajusté	52,4 \$	46,2	39,6	186,0	166,4
Résultat dilué ajusté par action attribuable aux actionnaires de la Société ³					
Résultat dilué ajusté par action avant Partenaires Capital AGF	0,40 \$	0,35 \$	0,31 \$	1,33 \$	1,08 \$
Partenaires Capital AGF ⁴	0,22	0,11	0,14	0,59	0,59
Résultat dilué ajusté par action	0,62 \$	0,46 \$	0,45 \$	1,93 \$	1,67 \$

¹ Les actifs donnant droit à des commissions s'entendent des actifs dans lesquels AGF détient des intéressements et touche des commissions récurrentes, sans toutefois détenir une participation dans les sociétés assumant la gestion de tels actifs.

² Les ventes nettes (rachats nets) de fonds communs de placement de détail sont calculées à partir du montant net de ventes (de rachats) de fonds communs de placement moins le montant net des éléments institutionnels non récurrents de ventes (de rachats) dépassant 5,0 M\$ et investis dans nos fonds communs de placement.

³ Voir la définition de frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets; de frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés; de RIIA ajusté; de résultat net ajusté; de résultat dilué ajusté par action et de flux de trésorerie disponibles à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

⁴ Partenaires Capital AGF s'entend de la quote-part du résultat des coentreprises, qui est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence; des autres produits tirés d'accords donnant droit à des commissions constatés dans les états consolidés du résultat net; des placements à long terme, qui comprennent les ajustements de la juste valeur et les distributions relativement aux placements à long terme compris au poste « Ajustement de la juste valeur et revenus tirés de distributions » dans les états consolidés du résultat net; et de l'acquisition de Kensington Capital Partners Limited.

⁵ Le RIIA de Partenaires Capital AGF fait abstraction des charges indirectes.

Faits saillants stratégiques et financiers

Actif géré et ventes

Au 30 novembre 2025, l'actif géré et les actifs donnant droit à des commissions d'AGF se chiffraient à 60,4 G\$, contre 56,8 G\$ au 31 août 2025 et 53,6 G\$ au 30 novembre 2024.

Les préoccupations actuelles du marché restent centrées sur la volatilité élevée attribuable à l'évolution de la politique monétaire, à l'incertitude géopolitique et aux données économiques inégales, qui continuent de créer un environnement difficile pour prévoir les tendances économiques et la stabilité globale du marché.

Les droits de douane pèsent toujours sur la croissance économique en exerçant des pressions sur les marges des sociétés et les dépenses de consommation. Les contestations judiciaires, l'évolution des cadres commerciaux et la dynamique géopolitique ajoutent à la complexité de la situation.

AGF continuera de suivre de près toute nouvelle évolution et d'évaluer les répercussions potentielles sur ses activités et ses opérations. Les perturbations importantes sur le marché peuvent nuire aux marchés locaux et mondiaux ainsi qu'au fonctionnement normal du marché. De telles perturbations pourraient plomber la valeur des placements et le rendement d'AGF.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2025, AGF a enregistré des ventes nettes de fonds communs de placement de 276,0 M\$, contre 247,0 M\$ pour le trimestre clos le 31 août 2025 et 5,0 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2024. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2025, les ventes nettes de fonds communs de placement de détail¹ s'élevaient à 282,0 M\$, contre 262,0 M\$ pour le trimestre clos le 31 août 2025 et 14,0 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2024. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, les ventes nettes de fonds communs de placement s'élevaient à 799,0 M\$, contre des rachats nets de 218,0 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024. Les ventes nettes de fonds communs de placement de détail se chiffraient à 951,0 M\$ pour l'exercice 2025, contre des rachats nets de 204,0 M\$ pour l'exercice 2024.

Rendement des placements

Au 30 novembre 2025, la moyenne centile des rendements bruts (avant déduction des frais) des fonds communs de placement AGF s'établissait à 43 % (48 % au 30 novembre 2024) pour l'exercice écoulé, à 52 % (41 % au 30 novembre 2024) pour les trois exercices antérieurs et à 41 % (39 % au 30 novembre 2024) pour les cinq exercices antérieurs, le 1^{er} percentile étant le meilleur rendement possible. Les rendements des placements sont demeurés solides, et ces bons résultats sont attribuables à des fonds provenant de toutes les catégories clés.

¹ Les ventes nettes (rachats nets) de fonds communs de placement de détail sont calculées à partir du montant net de ventes (de rachats) de fonds communs de placement moins le montant net des éléments institutionnels non récurrents de ventes (de rachats) dépassant 5,0 M\$ et investis dans nos fonds communs de placement.

Faits saillants sur le plan des affaires

En juillet dernier, à la suite du décès de Kevin McCreadie, chef de la direction et chef des investissements, AGF a nommé Judy Goldring à titre de chef de la direction. M^{me} Goldring, qui compte plus de 30 ans d'expérience, est une dirigeante respectée au sein du secteur. Dans le cadre de ses plus récentes fonctions de présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale, elle a exercé une influence déterminante quant à la planification stratégique et à l'élaboration d'initiatives clés d'AGF.

Afin de mettre à profit les compétences et la stratégie de croissance pluriannuelle d'AGF, M^{me} Goldring a annoncé, à titre de chef de la direction, les changements suivants concernant le comité de haute direction d'AGF :

- Chris Jackson a été nommé président et chef de l'exploitation et relève de la chef de la direction. Il supervise la mise en application de plans stratégiques à l'appui des priorités, en plus de procurer des conseils sur la planification des affaires et l'orientation des initiatives d'entreprise, auprès du comité de haute direction d'AGF.
- David Stonehouse a été nommé chef intérimaire des investissements, Placements AGF. Un processus de recherche a été entamé aux fins de recrutement d'un nouveau chef des investissements.
- Ash Lawrence, chef de Partenaires Capital AGF, la plateforme multiboutique d'activités d'AGF axée sur l'investissement non traditionnel, représente le comité de haute direction d'AGF auprès du Bureau du chef des investissements, procurant des conseils stratégiques et du soutien.

Partenaires Capital AGF a annoncé le lancement du Fonds alpha tactique AGF NHC, une stratégie axée sur le rendement absolu et conçue pour produire des rendements attrayants et ajustés en fonction du risque, qui présente un faible bêta par rapport aux catégories d'actif traditionnelles.

Placements AGF Inc. a lancé le Fonds de revenu amélioré États-Unis Plus AGF, un fonds commun de placement non traditionnel qui vise à procurer une plus-value du capital à long terme et à générer un niveau élevé de revenu constant, en investissant dans des titres de participation américains, et en ayant recours à des stratégies d'options dynamiques telles que la vente d'options de vente et la vente d'options d'achat couvertes.

AGF International Advisors Company Limited, une filiale d'AGF, a une fois de plus été admise en tant que signataire du UK Stewardship Code, qui établit des pratiques exemplaires en matière de gérance de l'investissement.

AGF a renforcé son engagement à l'égard de l'égalité des genres en concluant un partenariat avec VersaFi (anciennement Women in Capital Markets), un organisme qui veille à lutter contre les obstacles qui entravent l'avancement des femmes, à partager les meilleures pratiques et politiques, ainsi qu'à promouvoir les programmes les plus susceptibles de favoriser la diversité des genres dans le milieu de travail.

AGF a renouvelé son partenariat avec Trees for Life, à l'aide d'une nouvelle entente sur trois ans, prolongeant une relation qui a débuté en 2019. Par l'entremise de ce partenariat, AGF appuie des initiatives qui permettent d'élargir la plantation d'arbres en milieux urbains, de soutenir la biodiversité locale et d'encourager les membres des collectivités à se renseigner davantage au sujet de l'environnement. Jusqu'à ce jour, des employés d'AGF ont aidé à planter plus de 1 000 arbres un peu partout au Canada.

Prix remportés

AGF a été reconnue comme étant l'un des meilleurs employeurs (*Top Employer*) du Grand Toronto pour 2026, une distinction qui témoigne de la vigueur de la culture d'entreprise d'AGF et de l'importance des efforts que la Société déploie pour investir dans son personnel.

Placements AGF Inc. a obtenu des Trophées FundGrade A+®, en reconnaissance des rendements du Fonds de croissance américaine AGF, du Fonds de revenu fixe Plus AGF et du Fonds Sélect mondial AGF.

Lors de la remise de prix *Wealth Professional Awards* de 2025, Placements AGF Inc. a été désignée fournisseur de fonds communs de l'année (*Mutual Fund Provider of the Year*). AGF a également reçu un prix d'excellence dans la catégorie des employeurs de choix (*Employer of Choice*).

La Fiducie de crédit privé AGF SAF a remporté un prix pour ses rendements supérieurs sur trois ans, dans la catégorie « dette privée », et le *Kensington Private Equity Fund* a remporté un prix pour ses rendements supérieurs sur dix ans, dans la catégorie « capital-investissement », dans le cadre des Canadian Hedge Fund Awards de 2025.

Placements AGF Inc. a obtenu plusieurs prix lors de la cérémonie des LSEG Lipper Fund Awards de 2025, dans trois catégories :

- La Catégorie Actions européennes AGF (série F) a été primée pour ses rendements sur trois et cinq ans, dans la catégorie « actions européennes ».
- Le Fonds Sélect mondial AGF (série F) a obtenu un prix pour ses rendements sur dix ans, dans la catégorie « actions mondiales ».
- Le Fonds de croissance américaine AGF (série F) a été reconnu pour ses rendements sur cinq ans, dans la catégorie « actions américaines ».

Faits saillants financiers – Exercice clos le 30 novembre 2025

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, le RAlIA ajusté s'élevait à 186,0 M\$, contre 166,4 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, la marge du RAlIA ajusté s'établissait à 42,4 %, contre 41,0 % pour l'exercice clos le 30 novembre 2024. La variation se résume comme suit :

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets s'élevaient à 352,6 M\$, contre 318,4 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024. Les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets sont directement liés au niveau de l'actif géré et sont fonction de la proportion de l'actif géré investi dans diverses stratégies (c.-à-d. fonds d'actions c. fonds de titres à revenu fixe) ainsi que des frais connexes. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets annualisés, en pourcentage de l'actif géré moyen, se chiffraient à 0,70 %, contre 0,73 % pour l'exercice clos le 30 novembre 2024. Les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets ont augmenté d'un exercice à l'autre, en raison de la hausse de l'actif géré, contrebalancée en partie par le changement au taux de croissance des produits attribuable à la modification de la composition de l'actif pour l'exercice clos le 30 novembre 2025.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés se chiffraient à 252,3 M\$, contre 239,3 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024. La hausse des frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés d'un exercice à l'autre s'explique par l'augmentation des charges de salaires et avantages sociaux ainsi que des charges non liées à la rémunération, de même qu'à l'ajout d'un trimestre supplémentaire de résultats financiers de KCPL.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, le RAlIA ajusté de Partenaires Capital AGF s'élevait à 56,6 M\$, contre 56,9 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024. Le RAlIA ajusté de Partenaires Capital AGF correspond aux ajustements de la juste valeur et des revenus tirés de distributions constatés. Les placements à long terme de Partenaires Capital AGF peuvent varier d'un exercice à l'autre et être influencés par les ajustements de la juste valeur, le calendrier des monétisations et les distributions en trésorerie.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, le résultat dilué ajusté par action attribuable aux actionnaires de la Société se chiffrait à 1,93 \$, contre 1,67 \$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF a contribué à hauteur de 0,59 \$, contre 0,59 \$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024.

Faits saillants financiers – Trimestre clos le 30 novembre 2025

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2025, le RAlIA ajusté s'élevait à 52,4 M\$, contre 46,2 M\$ pour le trimestre clos le 31 août 2025 et 39,6 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2024. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2025, la marge du RAlIA ajusté s'établissait à 43,6 %, contre 43,0 % pour le trimestre clos le 31 août 2025 et 37,4 % pour le trimestre clos le 30 novembre 2024. La variation se résume comme suit :

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2025, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets s'élevaient à 94,8 M\$, contre 88,8 M\$ pour le trimestre clos le 31 août 2025 et 83,6 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2024. Les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets sont directement liés au niveau de l'actif géré et sont fonction de la proportion de l'actif géré investi dans diverses stratégies (c.-à-d. fonds d'actions c. fonds de titres à revenu fixe) ainsi que des frais connexes. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2025, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets annualisés, en pourcentage de l'actif géré moyen, se chiffraient à 0,70 %, contre 0,70 % pour le trimestre clos le 31 août 2025 et 0,72 % pour le trimestre clos le 30 novembre 2024. Les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets ont augmenté en regard des trimestres clos les 31 août 2025 et 30 novembre 2024, en raison de la vigueur des marchés.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2025, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés se chiffraient à 67,9 M\$, contre 61,3 M\$ pour le trimestre clos le 31 août 2025 et 66,2 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2024. La hausse des frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés en regard du trimestre clos le 31 août 2025 est attribuable à la hausse des charges fondées sur le rendement ainsi que des charges non liées à la rémunération.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2025, le RAlIA ajusté de Partenaires Capital AGF s'élevait à 16,7 M\$, contre 11,4 M\$ pour le trimestre clos le 31 août 2025 et 12,4 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2024. L'augmentation du RAlIA ajusté de Partenaires Capital AGF en regard des trimestres clos les 31 août 2025 et 30 novembre 2024 est surtout attribuable à la hausse des ajustements de la juste valeur et des revenus tirés de distributions constatés. Les placements à long terme de Partenaires Capital AGF peuvent varier d'un trimestre à l'autre et être influencés par les ajustements de la juste valeur, le calendrier des monétisations et les distributions en trésorerie.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2025, le résultat dilué ajusté par action attribuable aux actionnaires de la Société se chiffrait à 0,62 \$, contre 0,46 \$ pour le trimestre clos le 31 août 2025 et 0,45 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2024. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2025, la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF a contribué à hauteur de 0,22 \$, contre 0,11 \$ pour le trimestre clos le 31 août 2025 et 0,14 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2024.

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion en date du 26 janvier 2026 consiste en une analyse de la situation financière de La Société de Gestion AGF Limitée et de ses filiales (« AGF » ou la « Société ») pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2025 par rapport aux périodes correspondantes de 2024. Le présent rapport doit être lu de concert avec les états financiers consolidés de l'exercice clos le 30 novembre 2025 et la notice annuelle 2025 d'AGF; les deux documents ont été déposés sur SEDAR+ (Système électronique de données, d'analyse et de recherche) à www.sedarplus.ca. Les états financiers pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, y compris l'information comparative, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS de comptabilité ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), sauf indication contraire. Les mentions d'IFRS s'entendent des normes IFRS de comptabilité mentionnées dans les états financiers consolidés.

AGF fait également appel à des mesures financières non conformes aux IFRS pour évaluer sa performance globale et pour faciliter la comparaison de ses résultats trimestriels et annuels d'une période à l'autre. Les mesures non conformes aux IFRS peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Les détails et le calcul des mesures non conformes aux IFRS figurent dans la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

Sauf indication contraire, les montants sont libellés en dollars canadiens. Dans le présent rapport, les variations en pourcentage sont fondées sur des résultats arrondis à la décimale indiquée. Les résultats, sauf les données sur les actions, sont présentés en millions de dollars. Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres. Dans le cadre de la présentation de ce rapport, les termes « nous », « notre », « nos » ou « la Société » désignent AGF et ses filiales.

Nos activités et notre stratégie

Fondée en 1957, AGF est une société indépendante de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale. Nos sociétés offrent l'excellence en investissant sur les marchés publics et privés, dans le cadre de trois plateformes d'activités : Placements AGF, Patrimoine Privé AGF et Partenaires Capital AGF.

AGF apporte de la discipline selon une approche visant à incorporer des pratiques d'entreprise saines, responsables et durables. Le savoir-faire collectif d'AGF en matière de placement, qui repose sur ses compétences axées sur des activités fondamentales et quantitatives, de même que sur les placements non traditionnels, se transmet à l'échelle mondiale à une vaste clientèle, depuis les conseillers en placements et leurs clients, jusqu'aux particuliers bien nantis et aux investisseurs institutionnels comprenant des caisses de retraite, des programmes d'entreprise, des fonds souverains, des fonds de dotation et des fondations.

AGF, dont le siège social est situé à Toronto (Canada), a des bureaux et des équipes de service de l'exploitation et de service à la clientèle sur place en Amérique du Nord et en Europe. AGF offre ses produits et services à plus de 820 000 investisseurs. AGF est inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole « AGF.B ».

Placements AGF

Placements AGF regroupe diverses filiales d'AGF qui gèrent une variété de solutions de placement et fournissent des conseils sur celles-ci, pour une clientèle répartie dans le monde entier. Les équipes de placements mettent à profit leurs compétences en matière d'investissements fondamental et quantitatif ainsi que les ressources en recherche, qui sont intégrées à l'ensemble de ses sociétés. L'approche rigoureuse de Placements AGF, sa perspective mondiale et sa gestion des risques lui ont permis de continuer à évoluer et à réussir en tant que gestionnaire d'actifs diversifié. Nos équipes adhèrent à une culture de collaboration fondée sur la conviction que des équipes axées sur les échanges favorisent la compréhension d'un monde en réseau, alors que nous nous efforçons d'atteindre les objectifs de placement et d'offrir une expérience exceptionnelle à la clientèle.

Les offres de Placements AGF comprennent un large éventail de stratégies axées sur les actions, les titres à revenu fixe, les actifs non traditionnels (ou alternatifs) et les placements multicatégories, et couvrent une variété d'objectifs, depuis l'accumulation de patrimoine et la gestion des risques, jusqu'aux solutions génératrices de revenu.

Placements AGF offre ses produits et services à une clientèle diversifiée, depuis les conseillers en placements et les investisseurs particuliers jusqu'aux investisseurs institutionnels partout dans le monde, par l'entremise de comptes distincts, de fonds communs de placement, de fonds négociés en bourse (« FNB ») et de comptes à gestion distincte (« CGD »).

Patrimoine Privé AGF

Patrimoine Privé AGF désigne la plateforme axée sur les clients privés d'AGF – elle englobe les activités de Cypress Capital Management Ltd., de Doherty & Associates Ltd. et de Gestion de placements Highstreet. Elle propose des solutions d'investissement à des particuliers bien nantis, à des fonds de dotation et à des fondations sur les marchés clés du Canada.

Cypress Capital Management Ltd.

Acquise par AGF en juin 2004, Cypress Capital Management propose des services d'investissement de qualité à un coût raisonnable, et dans le véritable intérêt du client. La société est déterminée à appliquer une approche honnête et transparente relativement aux attentes en matière de rendement, de risques, de frais et de ses compétences en tant que gestionnaire de placements.

Doherty & Associates Ltd.

Acquise par AGF en janvier 2004, Doherty & Associates est fondée sur le principe selon lequel ses clients constituent sa priorité dans tout ce qu'elle fait. Elle est guidée par sa philosophie visant à choisir « des sociétés intéressantes à un prix avantageux », qui est jumelée à un processus d'investissement rigoureux, et axée sur la croissance responsable de l'actif à long terme.

Gestion de placements Highstreet

Acquise par AGF en 2006, Gestion de placements Highstreet respecte rigoureusement ses principes fondamentaux d'excellence à l'égard de deux éléments – servir ses clients et gérer les placements.

Partenaires Capital AGF

Partenaires Capital AGF est la plateforme multiboutique d'activités d'AGF axée sur l'investissement non traditionnel qui offre, conjointement avec des gestionnaires affiliés, diverses stratégies dans les secteurs des actifs privés et des placements alternatifs. Les clients bénéficient de l'expertise spécialisée en investissement de gestionnaires affiliés¹, combinée au soutien organisationnel et à la foule de ressources d'AGF. Les gestionnaires affiliés de Partenaires Capital AGF, dont Kensington Capital Partners Limited, New Holland Capital, LLC et Crédit Privé AGF SAF, qui comptent en moyenne plus de 18 ans d'expérience, gèrent un actif ainsi que des actifs donnant droit à des commissions totalisant environ 14,4 G\$CAN² dans des placements alternatifs, pour le compte de clients institutionnels et de détail. Les actifs gérés des gestionnaires affiliés peuvent ne pas être consolidés dans l'actif géré déclaré d'AGF.

Kensington Capital Partners Limited

Fondée en 1996, Kensington Capital Partners Limited (« KCPL ») est une société canadienne de gestion d'actifs alternatifs qui possède des bureaux à Toronto et à Vancouver. KCPL a pour mission d'appuyer des équipes de gestion compétentes afin de les aider à établir des entreprises à succès et, ce faisant, de créer des solutions d'investissement de premier ordre pour les investisseurs. KCPL gère un actif de 2,1 G\$ répartis dans plusieurs fonds actifs spécialisés dans le capital de risque, le capital de développement et les rachats sur le marché intermédiaire. Au 30 novembre 2025, la participation d'AGF dans KCPL s'établissait à 55 %.

New Holland Capital, LLC

New Holland Capital, LLC (« NHC ») est un gestionnaire de placements multistratégies établi à New York, qui gère un actif de plus de 7,0 G\$US. NHC compte plus de 18 années d'expérience et offre aux investisseurs institutionnels des stratégies de placement axées sur le rendement absolu, dans tout l'éventail d'instruments axés sur les liquidités, en mettant l'accent sur les fonds spéculatifs multistratégies et le crédit privé. La société cherche à générer de l'alpha au moyen d'un large éventail de stratégies diversifiées, privilégiant les occasions liées à des domaines spécialisés et à des contraintes de capacité. En février 2024, AGF a fait un investissement stratégique dans NHC sous la forme d'un billet convertible en droit de participation dans NHC. L'entente donne à AGF la possibilité d'accroître subséquemment sa participation.

AGF SAF Private Credit Management LP

AGF SAF Private Credit Management LP représente un partenariat entre AGF et une entité faisant partie de SAF Group (collectivement, « SAF ») gérant une société en commandite qui investit dans des produits de crédit privé, sur le marché intermédiaire et dans le segment inférieur du marché intermédiaire du Canada. La stratégie est axée sur l'investissement dans des prêts directs, par l'entremise de placements dans des titres de créance garantis de premier rang, unitranche et subordonnés. AGF investit auprès de SAF depuis 2014, réunissant l'expérience et les ressources d'AGF et l'optique spécialisée de SAF en matière de placements dans le crédit privé.

¹ Le terme « gestionnaire affilié » fait référence à tout partenaire, quelle que soit la structure de la relation ou l'entente établie pour le partage des revenus avec un tel partenaire. La forme que revêt la participation d'AGF dans un gestionnaire affilié, dans le cadre d'un partenariat structuré, diffère selon chaque gestionnaire affilié. La structure de la relation établie avec un gestionnaire affilié particulier, ou la part de revenu qu'AGF convient de partager peut changer. Un gestionnaire affilié ne fournit des services de conseils en placement ou n'offre des produits que dans le territoire où la société, les particuliers ou les produits en question sont inscrits, ou encore où la société ou les particuliers en question sont autorisés à offrir de tels services.

² Taux de change utilisé pour la conversion de l'actif géré (\$US) au 30 novembre 2025 (1,40).

Durabilité de l'entreprise

Depuis 1957, AGF apporte davantage de stabilité dans le contexte de l'investissement. Et pour assurer sa stabilité et sa longévité, AGF continuera de se façonner selon son application de pratiques responsables et durables.

Notre cadre de responsabilité de l'entreprise vise l'adoption de pratiques avant-gardistes liées aux facteurs clés de durabilité afin d'obtenir des résultats positifs à long terme pour toutes nos parties prenantes.

Voici les éléments clés qui, selon nous, sont essentiels à la réussite d'AGF à long terme :

Investissement durable – Avancement continu des pratiques d'investissement responsable et durable au sein des équipes de gestion de placements de nos sociétés respectives.

Talent et culture – Amélioration de l'expérience des employés en favorisant un engagement élevé, en faisant progresser les initiatives en matière de diversité, en offrant des pratiques équitables et inclusives, de même qu'en attirant et en encourageant les talents grâce à un soutien continu et à une planification réfléchie de la relève.

Exploitation et gouvernance durables – Gestion des risques et des occasions connexes à l'exploitation et à la gouvernance des sociétés d'AGF, ainsi qu'à la participation de ces dernières auprès des collectivités.

En vue de cet engagement, nous menons un projet pluriannuel visant à améliorer les pratiques d'AGF en matière de durabilité de l'entreprise :

- AGF a établi un ensemble exhaustif d'indicateurs associés aux facteurs déterminants, qui font l'objet d'un suivi à court, à moyen et à long terme.
- AGF améliore ses processus et sa gouvernance afin de gérer et d'effectuer le suivi des risques et des occasions liés à ces indicateurs.
- AGF vise à rehausser sa communication en ce qui a trait aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») afin de fournir aux parties prenantes financières des renseignements plus utiles lors de prises de décision, tout en répondant aux exigences réglementaires croissantes.

Pour plus de détails sur la durabilité de l'entreprise à AGF, se reporter au rapport annuel ou visitez le site AGF.com.

Actif géré et actifs donnant droit à des commissions¹

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les				Exercices clos les		
	30 nov. 2025	31 août 2025	31 mai 2025	28 févr. 2025	30 nov. 2024	30 nov. 2024	
Actif géré de fonds communs de placement à l'ouverture de la période ¹	32 958 \$	30 975 \$	31 167 \$	30 662 \$	28 104 \$	30 662 \$	24 459 \$
Ventes brutes	1 425	1 260	1 148	1 568	993	5 401	3 853
Rachats	(1 149)	(1 013)	(1 130)	(1 310)	(988)	(4 602)	(4 071)
Ventes nettes (rachats nets)	276	247	18	258	5	799	(218)
Plus-value des portefeuilles de fonds	1 750 \$	1 736 \$	(210) \$	247 \$	2 553 \$	3 523 \$	6 421 \$
Actif géré de fonds communs de placement à la clôture de la période ¹	34 984 \$	32 958 \$	30 975 \$	31 167 \$	30 662 \$	34 984 \$	30 662 \$
Actif géré quotidien moyen de fonds communs de placement ¹	34 424 \$	32 122 \$	29 770 \$	30 853 \$	29 173 \$	31 792 \$	27 129 \$
Actif géré de FNB et de CGD à la clôture de la période	4 136	3 487	2 771	2 913	2 537	4 136	2 537
Actif géré de comptes distincts et de comptes de sous-conseillers à la clôture de la période	7 190 \$	6 685 \$	6 448 \$	6 529 \$	6 977 \$	7 190 \$	6 977 \$
Total de l'actif géré de Placements AGF	46 310 \$	43 130 \$	40 194 \$	40 609 \$	40 176 \$	46 310 \$	40 176 \$
Actif géré de Patrimoine Privé AGF	9 488 \$	9 016 \$	8 568 \$	8 623 \$	8 567 \$	9 488 \$	8 567 \$
Sous-total, abstraction faite de l'actif géré de Partenaires Capital AGF, à la clôture de la période	55 798 \$	52 146 \$	48 762 \$	49 232 \$	48 743 \$	55 798 \$	48 743 \$
Actif géré de Partenaires Capital AGF	2 454 \$	2 510 \$	2 600 \$	2 468 \$	2 752 \$	2 454 \$	2 752 \$
Total de l'actif géré	58 252 \$	54 656 \$	51 362 \$	51 700 \$	51 495 \$	58 252 \$	51 495 \$
Actifs donnant droit à des commissions de Partenaires Capital AGF ²	2 136 \$	2 121 \$	2 112 \$	2 142 \$	2 111 \$	2 136 \$	2 111 \$
Total de l'actif géré et des actifs donnant droit à des commissions² à la clôture de la période	60 388 \$	56 777 \$	53 474 \$	53 842 \$	53 606 \$	60 388 \$	53 606 \$

¹ L'actif géré de fonds communs de placement comprend l'actif géré de fonds de détail, de fonds en gestion commune et des comptes institutionnels ayant investi dans des séries personnalisées offertes dans le cadre de fonds communs de placement.

² Les actifs donnant droit à des commissions s'entendent des actifs dans lesquels AGF détient des intéressements et touche des commissions récurrentes, sans toutefois détenir une participation dans les sociétés assumant la gestion de tels actifs.

Actif géré et actifs donnant droit à des commissions de Partenaires Capital AGF

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les				Exercices clos les		
	30 nov. 2025	31 août 2025	31 mai 2025	28 févr. 2025	30 nov. 2024	30 nov. 2024	
Actif géré de Partenaires Capital AGF	2 454 \$	2 510 \$	2 600 \$	2 468 \$	2 752 \$	2 454 \$	2 752 \$
Actifs donnant droit à des commissions de Partenaires Capital AGF ¹	2 136	2 121	2 112	2 142	2 111	2 136	2 111
Total de l'actif géré et des actifs donnant droit à des commissions de Partenaires Capital AGF¹	4 590 \$	4 631 \$	4 712 \$	4 610 \$	4 863 \$	4 590 \$	4 863 \$

¹ Les actifs donnant droit à des commissions s'entendent des actifs dans lesquels AGF détient des intéressements et touche des commissions récurrentes, sans toutefois détenir une participation dans les sociétés assumant la gestion de tels actifs.

Variation de l'actif géré

Le total de l'actif géré, abstraction faite de l'actif géré et des actifs donnant droit à des commissions de Partenaires Capital AGF, s'établissait à 55,8 G\$ au 30 novembre 2025, contre 48,7 G\$ au 30 novembre 2024.

Les préoccupations actuelles du marché restent centrées sur la volatilité élevée attribuable à l'évolution de la politique monétaire, à l'incertitude géopolitique et aux données économiques inégales, qui continuent de créer un environnement difficile pour prévoir les tendances économiques et la stabilité globale du marché.

Les droits de douane pèsent toujours sur la croissance économique en exerçant des pressions sur les marges des sociétés et les dépenses de consommation. Les contestations judiciaires, l'évolution des cadres commerciaux et la dynamique géopolitique ajoutent à la complexité de la situation.

La volatilité soutenue et élevée sur les marchés des capitaux peut créer un risque de marché pouvant affecter la situation du capital et la rentabilité d'AGF.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, les ventes nettes de fonds communs de placement se chiffraient à 799,0 M\$, contre des rachats nets de 218,0 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, abstraction faite des rentrées de fonds nettes de clients institutionnels ayant investi dans des fonds communs de placement¹, les ventes nettes de fonds communs de placement de détail se chiffraient à 951,0 M\$, contre des rachats nets de 204,0 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2025, les ventes nettes de fonds communs de placement se chiffraient à 276,0 M\$, contre 5,0 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2024. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2025, abstraction faite des rentrées de fonds nettes de clients institutionnels ayant investi dans des fonds communs de placement¹, les ventes nettes de fonds communs de placement de détail se chiffraient à 282,0 M\$, contre 14,0 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2024.

¹ Les ventes nettes (rachats nets) de fonds communs de placement de détail sont calculées à partir du montant net de ventes (de rachats) de fonds communs de placement moins le montant net des éléments institutionnels non récurrents de ventes (de rachats) dépassant 5,0 M\$ et investis dans nos fonds communs de placement.

Résultats d'exploitation consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2025	31 août 2025	30 nov. 2024	30 nov. 2025	30 nov. 2024
Produits					
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration	133,8 \$	126,7 \$	120,2 \$	502,9 \$	459,7 \$
Commissions de suivi et frais de conseils en placement	(39,0)	(37,9)	(36,6)	(150,3)	(141,3)
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets ¹	94,8	88,8	83,6	352,6	318,4
Frais de souscription reportés	0,9	0,9	1,3	4,0	6,6
Produits de Partenaires Capital AGF ¹	22,4	15,5	17,2	76,1	74,1
Autres produits ¹	2,2	2,3	2,7	5,6	7,8
Total des produits nets¹	120,3 \$	107,5 \$	104,8 \$	483,3 \$	406,9 \$
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	68,2	65,9	70,2	264,8	262,5
Ajustement de la juste valeur de passifs suivant l'acquisition d'une société	(4,5)	(0,5)	(2,3)	(5,6)	2,7
RAIIA¹	56,6 \$	42,1 \$	36,9 \$	179,1 \$	141,7 \$
Amortissement et décomptabilisation	2,4	2,4	2,4	9,6	9,4
Charges d'intérêts	1,3	1,5	1,2	5,8	7,0
Résultat net avant impôt	52,9 \$	38,2 \$	33,3 \$	163,7 \$	125,3 \$
Charge d'impôt sur le résultat	8,2	9,3	4,7	35,9	29,0
Résultat net de la période	44,7 \$	28,9 \$	28,6 \$	127,8 \$	96,3 \$
Résultat net					
Actionnaires de la Société	44,9 \$	28,4 \$	28,7 \$	128,6 \$	97,6 \$
Participation ne donnant pas le contrôle	(0,2)	0,5	(0,1)	(0,8)	(1,3)
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société					
Résultat de base par action	0,70 \$	0,44 \$	0,45 \$	1,99 \$	1,51 \$
Résultat dilué par action	0,67 \$	0,42 \$	0,43 \$	1,91 \$	1,46 \$

¹ Voir les définitions de frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets; de produits de Partenaires Capital AGF; d'autres produits; de total des produits nets et de RAIIA à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

Résultats d'exploitation consolidés ajustés

Les résultats d'exploitation ajustés présentés ci-après s'entendent des résultats, abstraction faite des éléments suivants :

- les primes de performance versées dans le cadre du RHIRLT de KCPL et les passifs de contrepartie éventuelle à payer – pour plus de détails, se reporter aux notes 9 et 20 des états financiers consolidés;
- les charges de rémunération hors trésorerie connexes au RHIRLT de KCPL, soit les passifs hors trésorerie financés par les primes de performance futures et les intéressements sur les placements réalisés par les fonds avant l'acquisition;
- les charges accélérées connexes au RIRLT, déduction faite du SRT;
- les indemnités de cessation d'emploi et autres frais qui ne font pas partie du cours normal des activités d'AGF;
- les charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions;
- les ajustements de la juste valeur de passifs connexes à l'acquisition, y compris la contrepartie éventuelle à payer et les passifs de l'obligation de vendre.

Pour plus de détails sur le rapprochement des soldes ajustés, se reporter à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2025	31 août 2025	30 nov. 2024	30 nov. 2025	30 nov. 2024
Produits					
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration	133,8 \$	126,7 \$	120,2 \$	502,9 \$	459,7 \$
Commissions de suivi et frais de conseils en placement	(39,0)	(37,9)	(36,6)	(150,3)	(141,3)
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets ¹	94,8	88,8	83,6	352,6	318,4
Frais de souscription reportés	0,9	0,9	1,3	4,0	6,6
Produits ajustés de Partenaires Capital AGF ¹	22,4	15,5	18,2	76,1	72,9
Autres produits ¹	2,2	2,3	2,7	5,6	7,8
Total des produits nets ajustés¹	120,3 \$	107,5 \$	105,8 \$	438,3 \$	405,7 \$
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés ¹	67,9	61,3	66,2	252,3	239,3
RAIIA ajusté¹	52,4 \$	46,2 \$	39,6 \$	186,0 \$	166,4 \$
Amortissement et décomptabilisation	2,4	2,4	2,4	9,6	9,4
Charges d'intérêts	1,3	1,5	1,2	5,8	7,0
Résultat net ajusté avant impôt	48,7 \$	42,3 \$	36,0 \$	170,6 \$	150,0 \$
Charge ajustée d'impôt sur le résultat	7,4	10,3	5,3	38,0	35,3
Résultat net ajusté de la période	41,3 \$	32,0 \$	30,7 \$	132,6 \$	114,7 \$
Résultat net ajusté					
Actionnaires de la Société	41,2 \$	31,2 \$	29,8 \$	130,5 \$	111,6 \$
Participation ne donnant pas le contrôle	0,1	0,8	0,9	2,1	3,1
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société					
Résultat dilué ajusté par action	0,62 \$	0,46 \$	0,45 \$	1,93 \$	1,67 \$

¹ Voir les définitions de frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets; de produits ajustés de Partenaires Capital AGF; d'autres produits; de total des produits nets; de frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés et de RAIIA ajusté à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

Commentaire sur les résultats d'exploitation consolidés

Produits

Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets

Les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets comprennent les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration, déduction faite des commissions de suivi et des frais de conseils en placement, et sont directement liés au niveau de l'actif géré, abstraction faite de l'actif géré de Partenaires Capital AGF. Ces frais sont fonction de la proportion de l'actif géré investi dans diverses stratégies (c.-à-d. fonds d'actions c. fonds de titres à revenu fixe) ainsi que des frais connexes et ils sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2025, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets se sont chiffrés à 94,8 M\$ et à 352,6 M\$, contre 83,6 M\$ et 318,4 M\$ pour les périodes correspondantes de 2024, soit des hausses de 11,2 M\$ ou de 13,4 % et de 34,2 M\$ ou de 10,7 %. Les hausses sont principalement attribuables aux augmentations de l'actif géré moyen, contrebalancées en partie par la variation du taux de croissance des produits nets découlant de la composition de l'actif. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2025, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets annualisés en tant que pourcentage de l'actif géré moyen se sont chiffrés à 0,70 % et à 0,70 %, contre 0,72 % et 0,73 % pour les périodes correspondantes de 2024.

	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2025	31 août 2025	30 nov. 2024	30 nov. 2025	30 nov. 2024
(en millions de dollars canadiens, sauf les taux de croissance des produits)					
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets	94,8 \$	88,8 \$	83,6 \$	352,6 \$	318,4 \$
Actif géré moyen ¹	54 450	50 621	46 574	50 392	43 786
Taux de croissance des produits nets, abstraction faite de Partenaires Capital AGF	0,70 %	0,70 %	0,72 %	0,70 %	0,73 %

¹ Voir la définition de l'actif géré moyen à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

Frais de souscription reportés

Nous touchons des frais de souscription reportés (« FR ») au rachat de titres comportant des FR éventuels ou des FR modérés, pour lesquels nous avons financé les commissions de vente aux courtiers (avant le 1^{er} juin 2022). Les FR se situent entre 1,5 % et 5,5 %, selon l'option de frais choisie, du prix de souscription initial des fonds, si les titres de fonds sont rachetés au cours des deux premières années, et diminuent jusqu'à néant après trois ou sept ans. Les produits tirés des FR fluctuent selon le niveau des rachats, l'âge de l'actif racheté et la part des rachats liés aux actifs comportant des FR. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2025, les produits tirés des FR se sont établis à 0,9 M\$ et à 4,0 M\$, contre 1,3 M\$ et 6,6 M\$ pour les périodes correspondantes de 2024. Du fait de l'élimination des FR le 1^{er} juin 2022, les produits tirés des FR reculeront au fil de temps, à mesure que les actifs passeront du barème de FR à celui de frais de souscription initiaux.

Partenaires Capital AGF

Partenaires Capital AGF est la plateforme multiboutique d'activités d'AGF axée sur l'investissement non traditionnel qui offre, conjointement avec des gestionnaires affiliés, diverses stratégies dans les secteurs des actifs privés et des placements alternatifs. Les résultats de Partenaires Capital AGF comprennent : produits liés aux frais de gestion, intéressements, primes de performance, autres accords donnant droit à des commissions, revenu tiré de placements stratégiques en lien avec la plateforme d'activités axée sur les actifs alternatifs et autres produits.

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2025	31 août 2025	30 nov. 2024	30 nov. 2025	30 nov. 2024
Produits					
Frais de gestion et frais d'administration ¹	6,2 \$	6,0 \$	7,5 \$	25,4 \$	22,7 \$
Résultat des gestionnaires, y compris les intéressements ²	0,7	0,3	0,5	1,4	0,9
Primes de performance ³	-	0,1	0,5	0,1	4,1
Revenu tiré des accords donnant droit à des commissions	0,7	0,7	0,7	3,0	2,9
Produits en lien avec les placements à long terme	14,8	8,4	8,8	46,2	44,3
Autres pertes de la participation privilégiée dans une société en commandite ⁴	-	-	(0,8)	-	(0,8)
Produits de Partenaires Capital AGF	22,4 \$	15,5 \$	17,2 \$	76,1 \$	74,1 \$
Ajouter (déduire)					
Primes de performance affectées au RHIRLT de KCPL et contrepartie éventuelle à payer	-	-	0,2	-	(2,0)
Autres pertes de la participation privilégiée dans une société en commandite ⁴	-	-	0,8	-	0,8
Produits ajustés de Partenaires Capital AGF	22,4 \$	15,5 \$	18,2 \$	76,1 \$	72,9 \$

¹ Produits de KCPL.

² Quote-part du résultat des coentreprises, des autres produits en lien avec les gestionnaires et les gestionnaires affiliés de Partenaires Capital AGF et intéressements.

³ Primes de performance de KCPL.

⁴ Pertes en lien avec la participation privilégiée dans la société en commandite KCPL Legacy Asset LP, soit les actifs qui sont exclus de l'opération et qui ont une incidence nulle sur les résultats d'AGF pour l'exercice clos le 30 novembre 2024.

Le résultat des gestionnaires d'AGF s'entend du résultat tiré de ses coentreprises, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Les gestionnaires de fonds en phase de démarrage peuvent enregistrer des pertes jusqu'à ce que les fonds atteignent une taille suffisante. En outre, en enregistrant des rendements intéressants et durables sur ses placements, AGF touche sa part proportionnelle des intéressements ou des primes de performance. Ce résultat est constaté dans les états consolidés du résultat net au poste « Quote-part du résultat des coentreprises ». Pour plus de détails, se reporter à la note 6 des états financiers consolidés.

En outre, AGF touche des commissions continues par l'entremise d'accords donnant droit à des commissions avec Instar Group Inc. et avec First Ascent Ventures. Pour plus de détails, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés.

AGF participe également à titre d'investisseur dans les parts des fonds sous-jacents gérés par ses partenaires. En vertu des normes IFRS de comptabilité, les investissements détenus dans les fonds sous-jacents sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur du fonds tient compte des intéressements à verser au gestionnaire, selon les rendements obtenus à ce jour. AGF peut également recevoir des distributions en trésorerie des fonds sous-jacents. Ces produits sont constatés dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et revenus tirés de distributions » et ils fluctuent selon le montant du capital investi, la monétisation et les variations de la juste valeur. Pour plus de détails, se reporter à la note 5 b) des états financiers consolidés.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2025, AGF a comptabilisé des produits en lien avec les placements à long terme de Partenaires Capital AGF de 14,8 M\$ et de 46,2 M\$, contre 8,8 M\$ et 44,3 M\$ pour les périodes correspondantes de 2024. La variation est surtout attribuable aux ajustements de la juste valeur constatés dans les placements à long terme. Au 30 novembre 2025, la valeur comptable de l'investissement à long terme d'AGF dans Partenaires Capital AGF s'élevait à 429,9 M\$, contre 321,2 M\$ au 30 novembre 2024.

	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2025	31 août 2025	30 nov. 2024	30 nov. 2025	30 nov. 2024
(en millions de dollars canadiens)					
Capital engagé à la clôture de la période	333,3 \$	333,1 \$	261,9 \$	333,3 \$	261,9 \$
Capital financé depuis le lancement	321,6	319,4	242,1	321,6	242,1
Solde du capital engagé	11,7 \$	13,7 \$	19,8 \$	11,7 \$	19,8 \$
Juste valeur de l'investissement	429,9 \$	414,4 \$	321,2 \$	429,9 \$	321,2 \$

Autres produits

Les autres produits comprennent les ajustements évalués à la valeur de marché en lien avec les fonds communs de placement AGF détenus à titre de capitaux de lancement et les autres produits.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2025, AGF a comptabilisé des autres produits de 2,2 M\$ et de 5,6 M\$, contre 2,7 M\$ et 7,8 M\$ pour les périodes correspondantes de 2024. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2025, AGF a comptabilisé des gains de 1,3 M\$ et de 2,7 M\$ relativement aux ajustements de la juste valeur en lien avec un placement dans les fonds communs de placement AGF, contre 1,2 M\$ et 3,0 M\$ pour les périodes correspondantes de 2024; et des gains de 0,6 M\$ et de 2,6 M\$ relativement aux produits d'intérêt, contre 0,8 M\$ et 2,4 M\$ pour les périodes correspondantes de 2024. Les autres produits s'entendent surtout de gains et de pertes de change qui ont reculé d'un exercice à l'autre.

	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2025	31 août 2025	30 nov. 2024	30 nov. 2025	30 nov. 2024
(en millions de dollars canadiens)					
Ajustement de la juste valeur en lien avec un placement dans les fonds communs de placement AGF	1,3 \$	1,3 \$	1,2 \$	2,7 \$	3,0 \$
Produits d'intérêts	0,6	0,8	0,8	2,6	2,4
Autres	0,3	0,2	0,7	0,3	2,4
Autres produits	2,2 \$	2,3 \$	2,7 \$	5,6 \$	7,8 \$

Charges

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2025, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration se sont chiffrés à 68,2 M\$ et à 264,8 M\$, contre 70,2 M\$ et 262,5 M\$ pour les périodes correspondantes de 2024, soit une baisse de 2,0 M\$ ou de 2,8 % et une hausse de 2,3 M\$ ou de 0,9 %. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2025, KCPL a contribué aux frais de vente, frais généraux et frais d'administration à hauteur de 6,7 M\$ et de 27,5 M\$, qui comprend les charges de rémunération connexes au RHIRLT de KCPL de 1,0 M\$ et de 5,9 M\$, respectivement. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2025, abstraction faite des charges de rémunération connexes au RHIRLT de KCPL; des charges accélérées connexes au RIRLT, déduction faite du SRT; des indemnités de cessation d'emploi et autres charges; et des charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions; les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés se sont chiffrés à 67,9 M\$ et à 252,3 M\$, contre 66,2 M\$ et 239,3 M\$ pour les périodes correspondantes de 2024, soit des hausses de 1,7 M\$ ou de 2,6 % et de 13,0 M\$ ou de 5,4 %.

	Trimestre clos le	Exercice clos le
	30 nov. 2025	30 nov. 2025
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
Augmentation des charges de rémunération fondée sur le rendement	0,2 \$	0,7 \$
Augmentation des charges de salaires et avantages sociaux	0,5	6,2
Diminution des charges de rémunération fondée sur des actions	(1,1)	(0,8)
Augmentation des charges non liées à la rémunération	2,1	6,9
Variation des frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés	1,7 \$	13,0 \$
Diminution des charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions	-	(4,5)
Diminution des indemnités de cessation d'emploi et autres charges	(1,8)	(0,6)
Augmentation (diminution) des charges accélérées connexes au RIRLT, déduction faite du SRT	(0,9)	1,9
Diminution des charges liées au RHIRLT de KCPL	(1,0)	(7,5)
Variation des frais de vente, frais généraux et frais d'administration	(2,0) \$	2,3 \$

Les variations au sein des postes de charges entre les trimestres et les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024 sont résumés ci-après. La variation pour l'exercice clos le 30 novembre 2025 comprend un trimestre supplémentaire de charges de KCPL.

- Les charges de rémunération fondée sur le rendement ont augmenté de 0,2 M\$ et de 0,7 M\$, vu la hausse des ventes ainsi que des incitatifs.
- Les charges de salaires et avantages sociaux ont augmenté de 0,5 M\$ et de 6,2 M\$. Ces charges tiennent compte de l'inflation et des investissements stratégiques réalisés pour développer les ventes et le marketing.
- Les charges de rémunération fondée sur des actions ont diminué de 1,1 M\$ et de 0,8 M\$. La juste valeur des unités d'actions à participation restreinte (« UAPR ») et des unités d'actions différées (« UAD ») non couvertes réglées en trésorerie variera en fonction des hausses ou des baisses du cours de l'action AGF.B. AGF gère son exposition aux variations de la juste valeur de ses UAD acquises et de ses UAPR réglées en trésorerie au moyen d'un SRT. Pour plus de détails, se reporter à la note 20 a) des états financiers consolidés. Au 30 novembre 2025, AGF avait couvert économiquement toutes les unités d'actions applicables.
- Les charges non liées à la rémunération ont augmenté de 2,1 M\$ et de 6,9 M\$, surtout du fait de l'inflation et de la hausse des activités connexes aux ventes et au marketing.
- Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, les charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions ont diminué de 4,5 M\$. Ces charges correspondent aux coûts engagés par AGF dans le cadre de la réalisation de son objectif stratégique de déploiement de capitaux et d'expansion de la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF.
- Les charges accélérées connexes au RIRLT, déduction faite du SRT, ont diminué de 0,9 M\$ et augmenté de 1,9 M\$, et représentent les charges accélérées connexes au RIRLT engagées à la suite du décès de chef de la direction, déduction faite du SRT.
- Les charges liées au RHIRLT ont diminué de 1,0 M\$ et de 7,5 M\$. KCPL a mis en place un RHIRLT en vertu duquel certains employés touchent une partie, qui est payée ultérieurement, des intéressements et des primes de performance en lien avec des placements réalisés avant l'acquisition.

Ajustements de la juste valeur de passifs suivant l'acquisition d'une société

Cette catégorie représente les ajustements de la juste valeur comptabilisés de la contrepartie éventuelle à payer et des passifs des options de vente. Les ajustements de la juste valeur de passifs suivant l'acquisition d'une société sont déterminés selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ainsi que selon celle des probabilités pondérées; toutes deux reposent sur des données importantes non observables.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2025, les ajustements de la juste valeur de passifs suivant l'acquisition d'une société ont reculé de 4,5 M\$ et de 5,6 M\$. Pour plus de détails, se reporter à la note 20 des états financiers consolidés.

Amortissement et charges d'intérêts

Cette catégorie comprend l'amortissement d'actifs ainsi que de charges d'intérêts. L'amortissement représente la ventilation systématique des charges des contrats de gestion, des autres immobilisations incorporelles, de l'actif au titre du droit d'utilisation, des immobilisations corporelles et des logiciels.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2025, la dotation aux amortissements a été stable et a augmenté de 0,2 M\$ en regard des périodes correspondantes de 2024.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2025, les charges d'intérêts ont diminué de 0,2 M\$ et de 1,2 M\$ par rapport à celles des périodes correspondantes de 2024, vu la modification du taux d'intérêt de l'encours de la dette à long terme.

Charge d'impôt sur le résultat

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2025, la charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 8,2 M\$ et à 35,9 M\$, contre 4,7 M\$ et 29,0 M\$ pour les périodes correspondantes de 2024.

Le taux d'imposition effectif pour l'exercice clos le 30 novembre 2025 a été de 21,9 % (23,1 % pour l'exercice clos le 30 novembre 2024). Les principaux éléments influant sur le taux d'imposition effectif de la période sont les profits tirés de placements soumis à divers taux d'imposition et les ajustements de la juste valeur de passifs suivant l'acquisition d'une société en lien avec KCPL qui ne sont pas imposables.

AGF estime avoir constitué une provision pour l'impôt sur le résultat suffisante selon toutes les informations présentement disponibles. Cependant, le calcul de l'impôt sur le résultat dans bien des cas nécessite des jugements difficiles quant à l'interprétation des règlements sur l'impôt. Les déclarations de revenus d'AGF sont assujetties à des audits qui pourraient modifier considérablement les actifs et les passifs de l'impôt exigible et de l'impôt différé, et pourraient, dans certains cas, donner lieu à l'imposition d'intérêts et de pénalités.

Le résultat final de l'audit et du processus d'appel peut varier et différer fortement des estimations et des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la provision pour impôt consolidée et évaluer les actifs et les passifs d'impôt d'AGF.

Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2025, l'incidence des éléments des produits et des charges mentionnés précédemment s'est traduite par un résultat net attribuable aux actionnaires de la Société de 44,9 M\$ et de 128,6 M\$, contre 28,7 M\$ et 97,6 M\$ pour les périodes correspondantes de 2024. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2025, abstraction faite des charges de rémunération connexes au RHIRT de KCPL; des charges accélérées connexes au RIRLT, déduction faite du SRT; des indemnités de cessation d'emploi et autres charges; des passifs liés à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions; et des ajustements de la juste valeur de passifs suivant l'acquisition d'une société; le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de la Société s'est établi à 41,2 M\$ et à 130,5 M\$, contre 29,8 M\$ et 111,6 M\$ pour les périodes correspondantes de 2024.

Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2025, le résultat dilué par action attribuable aux actionnaires de la Société s'est établi à 0,67 \$ et à 1,91 \$, contre 0,43 \$ et 1,46 \$ pour les périodes correspondantes de 2024. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2025, abstraction faite des charges de rémunération connexes au RHIRT de KCPL; des charges accélérées connexes au RIRLT, déduction faite du SRT; des indemnités de cessation d'emploi et autres charges; des charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions; et des ajustements de la juste valeur de passifs suivant l'acquisition d'une société; le résultat dilué ajusté par action attribuable aux actionnaires de la Société s'est chiffré à 0,62 \$ et à 1,93 \$, contre un résultat par action de 0,45 \$ et de 1,67 \$ pour les périodes correspondantes de 2024.

Situation de trésorerie et sources de financement

Au 30 novembre 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 47,7 M\$ (53,0 M\$ au 30 novembre 2024). Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2025, les flux de trésorerie disponibles (se reporter à la définition dans la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion) ont atteint 31,5 M\$ et 117,6 M\$, contre 21,4 M\$ et 95,4 M\$ pour les périodes correspondantes de 2024. Nous avons utilisé 5,3 M\$ de trésorerie (généré 2,5 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024) pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, comme suit :

Exercices clos les 30 novembre (en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net	114,9 \$	114,6 \$
Acquisition de KCPL, déduction faite de la trésorerie acquise	-	(40,9)
Rachat d'actions en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	(24,5)	(10,7)
Émission d'actions de catégorie B sans droit de vote	4,7	7,8
Rachat d'actions de la participation ne donnant pas le contrôle	(3,0)	-
Dividendes versés	(31,2)	(28,9)
Distributions versées à la participation ne donnant pas le contrôle	(2,7)	-
Émission de la dette à long terme, montant net	27,0	9,0
Intérêts versés	(3,2)	(4,4)
Paiements des loyers	(6,2)	(6,1)
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	(1,0)	-
Achat de placements à long terme	(79,5)	(28,3)
Achat d'immobilisations corporelles et de logiciels, déduction faite des cessions	(4,9)	(2,2)
Remboursement de capital de placements à court terme, y compris des capitaux de lancement, montant net	4,3	5,8
Achat d'un billet convertible à recevoir	-	(12,6)
Autres	-	(0,6)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(5,3) \$	2,5 \$

Au 30 novembre 2025, l'encours de la dette à long terme était de 42,0 M\$ (15,0 M\$ au 30 novembre 2024). Au 30 novembre 2025, un montant de 108,0 M\$ était inutilisé sur la facilité de crédit renouvelable et le crédit de sécurité, qui pourra être utilisé pour répondre à des besoins futurs d'exploitation et d'investissement. AGF a utilisé la facilité de crédit pour soutenir son plan stratégique.

Au 30 novembre 2025, AGF a constaté un actif au titre du droit d'utilisation de 65,7 M\$ et une obligation locative de 79,6 M\$ dans les états consolidés de la situation financière. Au 30 novembre 2025, AGF avait investi 321,6 M\$ (242,1 M\$ au 30 novembre 2024) dans des fonds et des placements en lien avec la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF et 11,7 M\$ (19,8 M\$ au 30 novembre 2024) de capital restaient à être investis. En outre, AGF s'est engagée à prêter jusqu'à 15,0 M\$US à NHC par le biais d'un accord de billet convertible dont la date d'échéance est le 9 février 2032. Au 30 novembre 2025, AGF avait versé 9,0 M\$US, et 6,0 M\$US étaient disponibles aux fins de prélèvements futurs.

AGF prévoit que les soldes de trésorerie et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, combinés à la facilité de crédit disponible, lui permettront, à court terme, de réaliser son plan d'entreprise, de financer ses engagements liés à la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF, de satisfaire aux exigences réglementaires et fiscales, de s'acquitter des engagements en matière de service de la dette et de verser des dividendes trimestriels. Nous continuons à suivre de près notre plan de capital ainsi que les effets connexes de la volatilité actuelle du marché, et nous réévaluerons et ajusterons notre utilisation du capital en fonction des besoins. Pour plus de détails, se reporter à la section « Risque de marché » du présent rapport de gestion.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles d'AGF au 30 novembre 2025 sont résumées ci-après. Se reporter également aux notes 11, 14 et 32 des états financiers consolidés.

(en millions de dollars canadiens)	Total	2026	2027	2028	2029	2030	Par la suite
Contrats de location ¹	72,3 \$	6,4 \$	6,6 \$	6,5 \$	6,4 \$	6,2 \$	40,2 \$
Dette à long terme	42,0	42,0	-	-	-	-	-
Engagements en matière de service	79,9	23,7	19,0	6,0	4,6	3,7	22,9
Total des obligations contractuelles	194,2 \$	72,1 \$	25,6 \$	12,5 \$	11,0 \$	9,9 \$	63,1 \$

¹ Les contrats de location comprennent les paiements contractuels restants relatifs aux locaux pour bureaux et au matériel de bureau utilisés dans le cours normal des activités.

En plus des obligations contractuelles mentionnées précédemment, les obligations suivantes sont fonction du volume d'activités et d'autres facteurs :

- Nous payons les commissions de suivi aux conseillers en placements en fonction de l'actif géré de leurs clients respectifs. Cette obligation varie selon le rendement des fonds, les ventes et les rachats effectués. Pour 2025, nous avons versé des commissions de suivi totalisant 150,0 M\$ (140,8 M\$ pour 2024).
- Au 30 novembre 2025, AGF avait investi 321,6 M\$ (242,1 M\$ au 30 novembre 2024) dans des fonds et des placements en lien avec la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF et 11,7 M\$ (19,8 M\$ au 30 novembre 2024) de capital restaient à être investis.
- AGF s'est engagée à prêter jusqu'à 15,0 M\$US à NHC par le biais d'un accord de billet convertible dont la date d'échéance est le 9 février 2032. Au 30 novembre 2025, l'engagement restant se chiffrait à 6,0 M\$US.

Transactions intragroupe et transactions entre parties liées

En vertu des normes IFRS de comptabilité, des entités sont réputées être liées si une entité fournit des services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants à une autre entité. Par conséquent, Placements AGF Inc. est réputée être liée aux fonds AGF, car elle agit à titre de gestionnaire et d'administrateur de ces fonds.

AGF touche des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration des fonds AGF, conformément aux contrats respectifs conclus entre les fonds AGF et AGF. En échange, AGF assure la gestion des fonds AGF, offre des services d'administration, fournit des conseils en placement et s'acquitte de tous les frais connexes au placement des titres des fonds AGF.

Pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024, la majeure partie des frais de gestion et de conseils touchés provenait des fonds AGF. Au 30 novembre 2025, AGF avait une créance de 15,9 M\$ (19,9 M\$ au 30 novembre 2024) des fonds AGF. En outre, AGF agit à titre de fiduciaire des fonds AGF qui sont des fiducies de fonds communs de placement.

Les coûts globaux des frais des fonds payés et des frais de gestion et de conseils auxquels AGF a renoncé pour l'exercice clos le 30 novembre 2025 au nom des fonds AGF ont totalisé environ 17,8 M\$ (12,3 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024).

AGF investit également des capitaux de lancement dans les fonds AGF, et a effectué des placements dans des fonds de la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF. Pour plus de détails sur ces placements, se reporter aux notes 3.2 c) et 5 des états financiers consolidés.

Activités de gestion du capital

Nous gérons activement notre capital afin de maintenir une assise financière solide et efficace, de maximiser le rendement pondéré en fonction du risque des actionnaires et d'investir dans les occasions de croissance future tout en nous assurant d'avoir les fonds disponibles pour financer nos engagements en capital relativement à la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF.

Dans le cadre de la planification stratégique et des projets d'immobilisations, AGF examine régulièrement ses participations dans des placements à court et à long terme, y compris ses participations dans des entreprises associées et des coentreprises, pour déterminer l'utilisation stratégique la plus appropriée de ces actifs et atteindre ses objectifs en matière de capital et de stratégie à long terme.

Le capital d'AGF se compose de ses capitaux propres et de sa dette à long terme. Chaque année, AGF revoit son plan triennal détaillant les budgets de fonctionnement et les besoins en capital prévus. AGF est tenue de soumettre ce plan au comité de haute direction d'AGF aux fins d'approbation avant de demander l'approbation du conseil d'administration. Le comité de haute direction d'AGF se compose du président exécutif du conseil, de la chef de la direction, du président et chef de l'exploitation, du chef des finances et du chef de Partenaires Capital AGF. Une fois les plans triennaux approuvés par le comité de haute direction, ils sont révisés et approuvés par le conseil d'administration d'AGF. Ces plans déterminent le versement des dividendes aux actionnaires, établissent le rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote et, de concert avec l'utilisation raisonnable de l'effet de levier, déterminent la provenance des fonds qui serviront à l'expansion au moyen d'une croissance interne et de placements stratégiques.

Activités de gestion de placements – Fonds propres réglementaires

Un objectif important à l'égard de la gestion du capital est de s'assurer que les exigences sont observées à l'égard des fonds propres réglementaires. En règle générale, nos activités de gestion de placements ne sont pas assujetties à des exigences de fonds propres réglementaires importantes dans les territoires où elles sont inscrites et où elles sont exercées. Le montant cumulatif minimal de fonds propres réglementaires pour l'ensemble de nos activités de gestion de placements est d'environ 6,0 M\$. Au 30 novembre 2025, AGF a respecté ces exigences réglementaires tout au long de l'exercice.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 5 février 2025, AGF a annoncé que la Bourse de Toronto a accepté le dépôt d'un avis d'intention d'AGF de renouveler son offre publique de rachat (« OPR ») dans le cours normal des activités visant les actions de catégorie B sans droit de vote. Entre le 10 février 2025 et le 9 février 2026, AGF peut racheter au plus 4 750 792 actions de catégorie B sans droit de vote par l'entremise de la Bourse de Toronto (ou de toute autre manière autorisée par la Bourse de Toronto).

Tout rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote en circulation aux fins d'annulation par AGF peut également atténuer l'effet dilutif qu'entraîne l'émission d'actions propres pour la fiducie pour les avantages du personnel (« FAP ») et l'émission d'actions dans le cadre des programmes de rachats d'actions et de réinvestissement des dividendes d'AGF. AGF table sur un programme de rachats automatiques dans le cadre de son OPR dans le cours normal des activités. Le programme de rachats automatiques permet à AGF de racheter ses actions de catégorie B sans droit de vote, sous réserve de certains paramètres. Les actions rachetées pour la FAP sont également rachetées selon l'OPR dans le cours normal des activités d'AGF et sont comptabilisées en réduction du capital-actions.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2025, AGF a racheté 399 931 et 1 264 931 actions de catégorie B sans droit de vote (36 800 et 730 338 pour les périodes correspondantes de 2024) aux fins d'annulation pour une contrepartie totale de 5,5 M\$ et de 15,7 M\$ (0,3 M\$ et 5,8 M\$ pour les périodes correspondantes de 2024), à un prix moyen de 13,57 \$ et de 12,38 \$ par action (8,42 \$ et 7,98 \$ pour les périodes correspondantes de 2024) conformément à l'OPR dans le cours normal des activités.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2025, la plus-value du capital-actions des actions rachetées aux fins d'annulation s'est chiffrée à 3,0 M\$ et à 7,9 M\$ (0,1 M\$ et 1,4 M\$ pour les périodes correspondantes de 2024) et a été comptabilisée au poste « Résultats non distribués ».

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2025, AGF a racheté 125 000 et 710 000 actions de catégorie B sans droit de vote (125 000 et 605 962 pour les périodes correspondantes de 2024) pour la FAP pour une contrepartie totale de 2,0 M\$ et de 8,9 M\$ (1,0 M\$ et 4,9 M\$ pour les périodes correspondantes de 2024).

Dividendes

Les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote et d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote peuvent recevoir des dividendes en trésorerie. Les mêmes dividendes par action sont versés à tous les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote et d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote alors en circulation, sans préférence ni priorité d'une action par rapport à l'autre. Aucun dividende ne peut être déclaré s'il existe un manquement à nos engagements à l'égard de notre facilité de crédit ou si le versement d'un dividende entraîne un tel manquement.

Notre conseil d'administration peut autoriser les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote à recevoir la totalité ou une partie de leurs dividendes en actions. Pour établir l'équivalence entre un dividende versé en actions de catégorie B sans droit de vote et un dividende en trésorerie, le conseil d'administration se base sur le cours moyen pondéré auquel les actions de catégorie B sans droit de vote se sont négociées à la Bourse de Toronto au cours des dix jours de séance précédant immédiatement la date de clôture des registres applicable à ce dividende.

Les dividendes versés par AGF sur les actions de catégorie B sans droit de vote et sur les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote se résument comme suit :

Exercices clos les 30 novembre	2025 ¹	2024	2023	2022	2021
Par action	0,490 \$	0,455 \$	0,430 \$	0,390 \$	0,340 \$

¹ Total des dividendes versés en janvier 2025, en avril 2025, en juillet 2025 et en octobre 2025.

Nous révisons trimestriellement notre politique de distribution des dividendes en fonction de notre situation financière, de notre rentabilité, de nos flux de trésorerie et d'autres facteurs jugés pertinents par le conseil d'administration. Le dividende trimestriel versé le 16 octobre 2025 a été de 0,125 \$ par action.

Le 9 décembre 2025, le conseil d'administration d'AGF a déclaré un dividende trimestriel de 0,125 \$ par action ordinaire de catégorie A avec droit de vote et par action de catégorie B sans droit de vote pour le trimestre clos le 30 novembre 2025.

Données sur les actions en circulation

Le tableau suivant résume les données sur les actions en circulation aux 30 novembre 2025 et 2024. Pour plus de détails, se reporter aux notes 16 et 23 des états financiers consolidés.

Aux 30 novembre	2025	2024
Actions		
Actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote	57 600	57 600
Actions de catégorie B sans droit de vote	64 216 797	64 642 043
Options sur actions		
Options en cours	1 764 782	2 477 452
Options pouvant être exercées	1 573 918	2 087 020

Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS

Nous utilisons les indicateurs clés de performance (« ICP ») présentés ci-après pour évaluer le succès de nos stratégies d'entreprise. À l'exception des produits, les ICP suivants ne sont pas conformes aux IFRS, car ils ne sont pas définis aux termes des IFRS. Les lecteurs ne doivent pas les substituer au résultat net attribuable aux actionnaires de la Société ou à toute autre mesure de rendement définie dans les IFRS. Les mesures non conformes aux IFRS peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets

Les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets s'entendent des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration déduction faite des commissions de suivi et des frais de conseils en placement. Les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets sont un indicateur de la capacité de produire des flux de trésorerie.

Nous tirons nos frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets principalement d'une combinaison des éléments suivants :

- les frais de gestion et de conseils directement liés à l'actif géré de nos activités de détail, de comptes institutionnels et de Patrimoine Privé AGF;
- les frais d'administration des fonds, qui sont fonction des frais d'administration fixes de l'agent des transferts;
- les commissions de suivi versées aux réseaux de distribution sont fondées sur l'actif géré total ainsi que sur la proportion de l'actif géré de fonds communs de placement vendus moyennant des frais de souscription initiaux par rapport à ceux comportant des FR et sur la proportion de l'actif géré de fonds d'actions par rapport à l'actif géré de fonds à revenu fixe;
- les frais de conseils en placement payés, selon l'actif géré.

Total des produits nets

Le total des produits nets comprend les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets; les frais de souscription reportés; les produits de Partenaires Capital AGF et les autres produits.

Produits de Partenaires Capital AGF

Les produits de Partenaires Capital AGF comprennent les produits liés aux frais de gestion, les intéressements, les primes de performance, les produits tirés des autres accords donnant droit à des commissions, le capital investi et les autres produits tirés de Partenaires Capital AGF. La ventilation des produits de Partenaires Capital AGF se résume comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2025	31 août 2025	30 nov. 2024	30 nov. 2025	30 nov. 2024
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration	140,0 \$	132,7 \$	127,7 \$	528,2 \$	482,4 \$
Quote-part du résultat des coentreprises	0,7	0,2	0,5	1,4	0,9
Primes de performance	-	0,1	0,5	0,1	4,1
Autres produits tirés d'accords donnant droit à des commissions	0,7	0,7	0,7	3,0	2,9
Autres produits	1,0	1,1	0,7	4,2	4,0
Ajustements de la juste valeur et revenus tirés de distributions Ajouter (déduire)	16,1	9,7	10,0	47,6	47,3
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration, abstraction faite de Partenaires Capital AGF	(133,9)	(126,7)	(120,2)	(502,8)	(459,7)
Autre perte, abstraction faite de Partenaires Capital AGF	(0,9)	(1,0)	(1,5)	(2,9)	(4,8)
Ajustements de la juste valeur en lien avec un placement dans les fonds communs de placement AGF	(1,3)	(1,3)	(1,2)	(2,7)	(3,0)
Produits de Partenaires Capital AGF	22,4 \$	15,5 \$	17,2 \$	76,1 \$	74,1 \$

Autres produits

Les autres produits comprennent les ajustements de la juste valeur en lien avec les fonds communs de placement AGF détenus à titre de capitaux de lancement et les autres produits. La ventilation des autres produits se résume comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2025	31 août 2025	30 nov. 2024	30 nov. 2025	30 nov. 2024
Autres produits	1,0 \$	1,1 \$	0,7 \$	4,2 \$	4,0 \$
Ajouter (déduire)					
Autre perte de la participation privilégiée dans une société en commandite	-	-	0,8	-	0,8
Autres produits de Partenaires Capital AGF ¹	(0,1)	(0,1)	-	(1,3)	-
Ajustements de la juste valeur en lien avec un placement dans les fonds communs de placement AGF	1,3	0,3	1,2	2,7	3,0
Autres produits	2,2 \$	2,3 \$	2,7 \$	5,6 \$	7,8 \$

¹ Tirés des gestionnaires affiliés de Partenaires Capital AGF.

Mesures ajustées non conformes aux IFRS

Les mesures ajustées non conformes aux IFRS font abstraction des produits et des charges ci-après, car nous estimons que cela permet de meilleures analyses des résultats d'exploitation et comparaisons entre AGF et les sociétés du même secteur :

- les primes de performance versées dans le cadre du RHIRLT de KCPL et les passifs de contrepartie éventuelle à payer – se reporter aux notes 9 et 20 des états financiers consolidés;
- les charges de rémunération hors trésorerie connexes au RHIRLT de KCPL, soit les passifs hors trésorerie financés par les primes de performance futures et les intéressements sur les placements réalisés par les fonds avant l'acquisition;
- les charges accélérées connexes au RIRLT, abstraction faite du SRT;
- les indemnités de cessation d'emploi et autres charges non connexes au cours normal des activités d'AGF;
- les charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions;
- les ajustements de la juste valeur des passifs en lien avec l'acquisition, y compris la contrepartie éventuelle à payer et les passifs de l'obligation de vendre.

Produits ajustés de Partenaires Capital AGF

Les produits ajustés de Partenaires Capital AGF s'entendent des produits de Partenaires Capital AGF abstraction faite des éléments ci-après qui se résument comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2025	31 août 2025	30 nov. 2024	30 nov. 2025	30 nov. 2024
Primes de performance	- \$	0,1 \$	0,5 \$	0,1 \$	4,1 \$
Autre perte de la participation privilégiée dans une société en commandite ¹	-	-	0,8	-	0,8
Ajustements					
Primes de performance affectées au RHIRLT de KCPL et contrepartie éventuelle à payer ²	-	-	0,2	-	(2,0)
	-	0,1	1,5	0,1	2,9
Ajouts					
Produits restants de Partenaires Capital AGF	22,4	15,4	16,7	76,0	70,0
Produits ajustés de Partenaires Capital AGF	22,4 \$	15,5 \$	18,2 \$	76,1 \$	72,9 \$

¹ Tirés des gestionnaires affiliés de Partenaires Capital AGF.

² Primes de performance devant servir au règlement du RHIRLT de KCPL et des passifs de contrepartie éventuelle.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés s'entendent des frais de vente, frais généraux et frais d'administration abstraction faite des éléments précisés dans la section susmentionnée sur les mesures ajustées non conformes aux IFRS. La ventilation des frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés se résume comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2025	31 août 2025	30 nov. 2024	30 nov. 2025	30 nov. 2024
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	68,2 \$	65,9 \$	70,2 \$	264,8 \$	262,5 \$
Ajustements					
Charges de rémunération du RHIRLT de KCPL à payer	(1,0)	(0,6)	(2,0)	(5,9)	(13,4)
Charges accélérées connexes au RIRLT, abstraction faite du SRT	0,9	(2,8)	–	(1,9)	–
Indemnités de cessation d'emploi et autres charges	(0,2)	(1,2)	(2,0)	(4,6)	(5,2)
Charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions	–	–	–	(0,1)	(4,6)
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés	67,9 \$	61,3 \$	66,2 \$	252,3 \$	239,3 \$

RAIIA et RAIIA ajusté

Le RAIIA est le résultat avant intérêts, impôt et amortissement. Le RAIIA est une mesure de rendement de remplacement utilisée par la direction, les investisseurs et les analystes en placements afin de comprendre et de comparer les résultats. Le RAIIA ajusté est le résultat avant intérêts, impôt et amortissement abstraction faite des éléments précisés dans la section susmentionnée sur les mesures ajustées non conformes aux IFRS. La ventilation du RAIIA et du RAIIA ajusté se résume comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2025	31 août 2025	30 nov. 2024	30 nov. 2025	30 nov. 2024
Résultat net	44,7 \$	28,9 \$	28,6 \$	127,8 \$	96,3 \$
Ajustements					
Amortissement et décomptabilisation	2,4	2,4	2,4	9,6	9,4
Charges d'intérêts	1,3	1,5	1,2	5,8	7,0
Charge d'impôt sur le résultat	8,2	9,3	4,7	35,9	29,0
RAIIA	56,6 \$	42,1 \$	36,9 \$	179,1 \$	141,7 \$
Ajustements					
Primes de performance affectées au RHIRLT de KCPL et contrepartie éventuelle à payer	– \$	– \$	0,2 \$	– \$	(2,0) \$
Autre perte de la participation privilégiée dans une société en commandite	–	–	0,8	–	0,8
Charges de rémunération du RHIRLT de KCPL à payer	1,0	0,6	2,0	5,9	13,4
Charges accélérées connexes au RIRLT, abstraction faite du SRT	(0,9)	2,8	–	1,9	–
Indemnités de cessation d'emploi et autres charges	0,2	1,2	2,0	4,6	5,2
Charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions	–	–	–	0,1	4,6
Ajustements de la juste valeur de passifs suivant l'acquisition d'une société	(4,5)	(0,5)	(2,3)	(5,6)	2,7
RAIIA ajusté	52,4 \$	46,2 \$	39,6 \$	186,0 \$	166,4 \$

Marge du RAIIA

À titre d'indicateur de la performance de l'ensemble de nos activités d'exploitation, la marge du RAIIA procure de l'information utile à la direction et aux investisseurs. Nous croyons que la marge du RAIIA est une mesure pertinente, car elle permet d'évaluer l'importance du résultat que nous sommes en mesure de dégager de nos produits et de comparer AGF aux sociétés du même secteur. La marge du RAIIA s'obtient en divisant le RAIIA par les produits nets. Au cours du premier trimestre de 2025, la définition de marge du RAIIA a été révisée afin d'obtenir une évaluation plus pertinente. Elle est désormais définie comme le ratio RAIIA-produits nets. Certains montants comparatifs ont fait l'objet d'un retraitement pour répondre à la définition de marge du RAIIA. Pour obtenir un rapprochement du RAIIA et des produits nets, se reporter à la section « RAIIA » du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2025	31 août 2025	30 nov. 2024	30 nov. 2025	30 nov. 2024
RAIIA	56,6 \$	42,1 \$	36,9 \$	179,1 \$	141,7 \$
Divisé par les produits nets	120,3	107,5	104,8	438,3	406,9
Marge du RAIIA	47,0 %	39,2 %	35,2 %	40,9 %	34,8 %

Marge du RAIIA ajusté

La marge du RAIIA ajusté s'obtient en divisant le RAIIA ajusté par les produits nets ajustés. Au cours du premier trimestre de 2025, la définition de marge du RAIIA a été révisée afin d'obtenir une évaluation plus pertinente. Elle est désormais définie comme le ratio RAIIA-produits nets. Certains montants comparatifs ont fait l'objet d'un retraitement pour répondre à la définition de marge du RAIIA ajusté. Pour obtenir un rapprochement du RAIIA ajusté et des produits nets, se reporter à la section « RAIIA et RAIIA ajusté » du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2025	31 août 2025	30 nov. 2024	30 nov. 2025	30 nov. 2024
RAIIA ajusté	52,4 \$	46,2 \$	39,6 \$	186,0 \$	166,4 \$
Divisé par les produits nets ajustés	120,3	107,5	105,8	438,3	405,7
Marge du RAIIA ajusté	43,6 %	43,0 %	37,4 %	42,4 %	41,0 %

Ratio dette nette-RAIIA ajusté

À titre d'indicateur de notre capacité d'endettement, le ratio dette nette-RAIIA ajusté procure de l'information utile à la direction et aux investisseurs. Le ratio dette nette-RAIIA ajusté s'obtient en divisant la dette à long terme, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie à la clôture de la période, par le RAIIA ajusté sur 12 mois pour la période.

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2025	31 août 2025	30 nov. 2024	30 nov. 2025	30 nov. 2024
Dette nette	- \$	16,6 \$	- \$	- \$	- \$
Divisée par le RAIIA ajusté (sur 12 mois)	186,0	173,2	166,4	186,0	166,4
Ratio dette nette-RAIIA ajusté	0,0 %	9,6 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %

Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de la Société

Le résultat net ajusté s'entend du résultat net moins les éléments ajustés après impôt précisés dans la section susmentionnée sur les mesures ajustées non conformes aux IFRS. La ventilation du résultat net ajusté se résume comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2025	31 août 2025	30 nov. 2024	30 nov. 2025	30 nov. 2024
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	44,9 \$	28,4 \$	28,7 \$	128,6 \$	97,6 \$
Ajustement en fonction des charges avant impôt					
Primes de performance affectées au RHIRLT de KCPL et contrepartie éventuelle à payer attribuables aux actionnaires de la Société	-	-	0,1	-	(1,0)
Charges de rémunération du RHIRLT de KCPL à payer attribuables aux actionnaires de la Société	0,6	0,3	1,0	3,2	6,8
Charges accélérées connexes au RIRLT, abstraction faite du SRT	(0,9)	2,8	-	1,9	-
Indemnités de cessation d'emploi et autres charges	0,2	1,2	2,0	3,1	5,2
Charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions	-	-	-	0,1	4,6
Ajustements de la juste valeur de passifs suivant l'acquisition d'une société	(4,5)	(0,5)	(2,3)	(5,6)	2,7
Incidence fiscale sur les ajustements	0,9	(1,0)	0,3	(0,8)	(4,3)
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de la Société	41,2 \$	31,2 \$	29,8 \$	130,5 \$	111,6 \$

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles représentent la trésorerie pouvant être distribuée à nos actionnaires ou être affectée à des rachats d'actions ou à un placement dans la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF ou aux besoins généraux d'AGF. Par flux de trésorerie disponibles, nous entendons les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, avant la variation nette des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation, moins les éléments ajustés précisés dans la section susmentionnée sur les mesures ajustées non conformes aux IFRS, moins les intérêts versés en trésorerie et ajustés pour certains impôts payés (se reporter au tableau ci-après). Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure pertinente de nos activités.

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2025	31 août 2025	30 nov. 2024	30 nov. 2025	30 nov. 2024
Résultat net de la période	44,7 \$	28,9 \$	28,6 \$	127,8 \$	96,3 \$
Ajustement du résultat net en fonction des éléments hors trésorerie et des soldes hors trésorerie du fonds de roulement	0,6	27,5	23,2	(13,0)	18,3
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, montant net	45,3 \$	56,4 \$	51,8 \$	114,8 \$	114,6 \$
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation	(17,5)	(19,7)	(28,1)	0,3	(20,2)
	27,8	36,7	23,7	115,1	94,4
Ajustements					
Primes de performance affectées au RHIRLT de KCPL et contrepartie éventuelle à payer	-	-	0,2	-	(2,0)
Charges de rémunération du RHIRLT de KCPL à payer	1,0	0,6	2,0	5,9	13,4
Charges accélérées connexes au RIRLT, abstraction faite du SRT	(0,9)	2,8	-	1,9	-
Indemnités de cessation d'emploi et autres charges	0,2	1,2	2,0	4,6	5,2
Charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions	-	-	-	0,1	4,6
	28,1 \$	41,3 \$	27,9 \$	127,6 \$	115,6 \$
Paiement d'impôt sur le résultat de la période	10,1	4,5	5,2	37,7	26,1
	38,2 \$	45,8 \$	33,1 \$	165,3 \$	141,7 \$
Impôt sur le résultat en lien avec les flux de trésorerie disponibles de la période	(4,6)	(12,7)	(9,4)	(38,3)	(35,8)
Paiements des intérêts et des loyers	(2,1)	(2,5)	(2,3)	(9,4)	(10,5)
Flux de trésorerie disponibles	31,5 \$	30,6 \$	21,4 \$	117,6 \$	95,4 \$

Actif géré

L'actif géré et les barèmes des frais connexes sont importants au regard de nos activités, car ils déterminent les produits tirés de nos fonds communs de placement, de nos comptes institutionnels, de nos comptes de sous-conseillers, de nos relations en lien avec Patrimoine Privé AGF et de notre plateforme d'activités Partenaires Capital AGF. La valeur de l'actif géré fluctue selon le rendement des placements, le volume des ventes et des rachats et la cristallisation de placements à long terme. Une partie importante de nos charges dépend de l'actif géré et du volume des ventes des fonds communs de placement, car nous versons des commissions de suivi aux conseillers en placements et des frais de conseils en placement en fonction de la valeur de l'actif géré.

Actifs donnant droit à des commissions

Les actifs donnant droit à des commissions et les barèmes des frais connexes sont importants au regard de nos activités, car ils déterminent les produits tirés des commissions provenant de certains des partenariats stratégiques de la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF. La valeur des actifs donnant droit à des commissions fluctue selon le rendement des placements et la cristallisation de placements à long terme.

Actif géré moyen

L'actif géré moyen s'entend de la moyenne de l'actif géré à la clôture de chaque mois, abstraction faite de Partenaires Capital AGF, comptabilisée pour le cumul de l'exercice.

Rendement des placements

Le rendement des placements, soit leur plus-value (moins-value), est au cœur de la proposition de valeur que nous offrons aux conseillers et aux porteurs de titres. La croissance de l'actif géré qui découle du rendement des placements enrichit nos porteurs de titres, et nous permet à notre tour d'accroître nos produits. En revanche, un rendement médiocre réduit notre actif géré et, par conséquent, nos produits tirés des frais de gestion. Un rendement relatif solide peut contribuer à la croissance des ventes brutes ou à la diminution des rachats. Inversement, un rendement médiocre peut réduire les ventes brutes et accroître les rachats. Pour plus de détails, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du présent rapport de gestion.

Ventes nettes (rachats nets)

Les ventes brutes et les rachats bruts des fonds communs de placement de détail sont surveillés séparément. La somme de ces deux montants constitue les ventes nettes (rachats nets) des fonds communs de placement de détail qui, de concert avec le rendement des placements et les charges des fonds, établissent le niveau de l'actif géré quotidien moyen des fonds communs de placement, à partir duquel la facturation des frais de gestion est établie. L'actif géré quotidien moyen des fonds communs de placement est égal à la valeur liquidative quotidienne moyenne totale des fonds communs de placement AGF. Les activités des comptes institutionnels, des comptes de sous-conseillers, de Patrimoine Privé AGF et de Partenaires Capital AGF sont surveillées séparément. Nous ne calculons pas l'actif géré quotidien moyen pour ces secteurs d'activité.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement s'entend de l'actif courant moins le passif courant. Il est utilisé comme mesure pour démontrer la liquidité et la capacité d'AGF à générer de la trésorerie pour payer ses obligations financières à court terme.

Principales méthodes comptables

Estimations comptables et jugements cruciaux

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que sur le montant des produits et des charges pour la période considérée. Les montants réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont sans cesse révisées. Les révisions apportées aux estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision ne touche que la période visée, ou dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision touche la période considérée et les périodes futures.

Les secteurs clés d'estimations pour lesquels la direction est tenue d'exercer des jugements difficiles, complexes ou subjectifs, souvent sur des questions qui sont de par leur nature incertaines, comprennent la durée d'utilité des actifs amortissables, les engagements et éventualités, de même que les éléments précis présentés ci-après.

a) Dépréciation d'actifs non financiers

AGF détermine la recouvrabilité de chacune de ses unités génératrices de trésorerie (« UGT ») selon la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. AGF applique la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour estimer ces montants. Une telle analyse fait en sorte que la direction doit exercer un jugement quant à la sélection du taux d'actualisation, du taux de croissance final ainsi que des frais de gestion et primes de performance prévus selon l'actif géré, pour évaluer la dépréciation d'actifs non financiers. Pour plus de détails sur la dépréciation d'actifs non financiers, se reporter à la note 10 des états financiers consolidés.

b) Rémunération et autres paiements fondés sur des actions

Afin de déterminer la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions et des montants connexes portés aux états consolidés du résultat net, AGF pose des hypothèses sur les événements futurs et la conjoncture du marché. Notamment, la direction doit exercer un jugement quant au nombre probable d'actions ou d'UAPR qui seront acquises et à la juste valeur de chaque attribution. La juste valeur des options sur actions attribuées est déterminée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes qui dépend d'autres estimations, y compris la politique future d'AGF en matière de dividendes et la volatilité future du cours des actions de catégorie B sans droit de vote. Pour plus de détails sur les hypothèses utilisées, se reporter à la note 23 des états financiers consolidés. De telles hypothèses reposent sur des informations publiquement accessibles et tiennent compte des attentes du marché. Des hypothèses à l'égard de ces facteurs différentes de celles posées par AGF pourraient avoir une incidence importante sur le résultat net présenté.

c) Impôt sur le résultat

AGF est assujettie à l'impôt sur le résultat dans de nombreux ressorts territoriaux. L'impôt définitif applicable à bon nombre d'opérations et de calculs est incertain. AGF comptabilise des passifs afférents à des enjeux prévus d'audit fiscal selon des estimations de l'impôt supplémentaire potentiellement exigible. Si le résultat estimé diffère du montant comptabilisé, l'écart qui en découle influe sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé pour la période durant laquelle cette évaluation est effectuée. Pour plus de détails, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés.

d) Estimations de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3

Afin de déterminer la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 d'AGF, la direction peut devoir exercer des jugements et faire des estimations qui peuvent influencer sur les montants constatés dans les états financiers consolidés. De tels jugements et estimations comprennent des données non observables et ont une incidence sur la juste valeur de l'instrument. Pour plus de détails, se reporter à la note 29 des états financiers consolidés.

En outre, afin d'appliquer les méthodes comptables d'AGF, la direction peut avoir à exercer des jugements, autres que ceux requis pour les estimations, qui peuvent influencer sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. De tels jugements comprennent la détermination de la nature définie ou indéfinie de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles et les incidences comptables relatives à certaines affaires juridiques.

Capitalisation boursière

Au 30 novembre 2025, la capitalisation boursière d'AGF s'élevait à 917,4 M\$ et l'actif net comptabilisé, à 1 235 M\$. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, AGF a effectué un test pour déterminer la juste valeur de ses UGT. Selon les résultats, la valeur recouvrable de chaque UGT est supérieure à sa valeur comptable au 30 novembre 2025. Il n'y a pas eu de changements significatifs quant à la valeur recouvrable de chaque UGT au 30 novembre 2025; cependant, une période prolongée de volatilité du marché pourrait déclencher une réduction de valeur des UGT d'AGF. L'estimation de la juste valeur des UGT résulte d'un processus subjectif fondé sur des estimations et des jugements, notamment quant aux flux de trésorerie, au taux d'actualisation, au taux de croissance final, au taux d'inclusion des synergies et à la prime de contrôle applicable.

Facteurs de risque et gestion des risques

Le comité de haute direction est responsable de la gestion des risques. Ce comité se compose du président exécutif du conseil, de la chef de la direction, du président et chef de l'exploitation, du chef des finances, et du chef de Partenaires Capital AGF. Le président exécutif du conseil est responsable devant le conseil d'administration de toutes les activités entreprises qui comportent des risques. Le comité de haute direction surveille et discute des principaux risques auxquels AGF peut être exposée dans l'exécution des projets qui font partie de sa stratégie d'entreprise afin de s'assurer que la surveillance et la gestion des risques sont appliquées aux échelons supérieurs. Les unités d'exploitation et les services partagés sont responsables de la gestion de leurs propres risques et en assument les risques; ils s'assurent que des politiques, des processus et des contrôles internes sont établis et que les risques importants sont identifiés et signalés au comité de haute direction.

AGF a recours à un programme de gestion des risques d'entreprise (« GRE »). Les risques clés sont identifiés et évalués par le comité de haute direction et le conseil d'administration. Les plans pour aborder les risques clés sont établis par la direction et approuvés et surveillés par le comité de haute direction et le service d'audit interne. Chaque trimestre, le service d'audit interne présente un rapport d'étape afférent à la GRE au conseil d'administration.

La structure de gestion des risques d'AGF est établie de manière à créer un équilibre entre les risques et les rendements et à promouvoir les activités d'entreprise selon nos normes et notre tolérance aux risques, dans le but de maximiser la plus-value à long terme pour nos actionnaires.

Facteurs de risque susceptibles d'influer sur les résultats futurs

De nombreux facteurs peuvent influencer sur notre capacité de mener à bien notre stratégie. Nous pouvons exercer notre contrôle sur certains d'entre eux, tandis que d'autres, de par leur nature, échappent à notre contrôle. Ces facteurs influent non seulement sur notre stratégie d'entreprise, mais également sur les stratégies d'entreprise précises présentées dans les sections pertinentes ci-après.

Risque de marché

Le risque de marché se définit comme le risque de perte financière en raison de changements défavorables aux facteurs de marché sous-jacents. AGF s'expose au risque de marché, car les produits nets tirés des frais de gestion représentent un pourcentage de la valeur liquidative moyenne de chaque fonds de détail ou de chaque portefeuille géré.

Les enjeux liés à la politique commerciale mondiale et aux droits de douane contribuent à une volatilité accrue et pourraient en fin de compte influencer sur la trajectoire du rendement des placements au cours des 12 prochains mois.

AGF surveille sans cesse l'incidence possible du risque de marché relativement à sa situation du capital et à sa rentabilité. Une importante partie des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets d'AGF est fonction du total de l'actif géré moyen, abstraction faite de Partenaires Capital AGF. Les ventes nettes et les changements sur le marché influent sur les niveaux des actifs gérés. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré moyen, abstraction faite de Partenaires Capital AGF, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets annualisés diminueraient d'environ 7,0 M\$. En outre, l'incertitude qui plane sur les marchés mondiaux pourrait influencer sur les activités de fusions et d'acquisitions et probablement créer des difficultés dans la réalisation des opérations.

Risque de change

AGF s'expose au risque de change, surtout du fait qu'elle détient des portefeuilles de valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. Les variations du cours du dollar canadien vis-à-vis des autres devises feront fluctuer la valeur en dollars canadiens de l'actif géré étranger d'après lequel les frais de gestion d'AGF sont calculés. AGF surveille ce risque, car les fluctuations du change peuvent avoir une incidence sur ses résultats financiers. Toutefois, AGF peut, à la discrétion du gestionnaire des fonds, conclure des contrats de change aux fins de couverture pour les valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. En utilisant les soldes moyens pour l'exercice, une variation de 5 % du cours du dollar canadien en regard du total de l'actif géré aurait occasionné un changement d'environ 1,9 G\$ dans l'actif géré pour l'exercice clos le 30 novembre 2025.

AGF s'expose au risque de change en raison de ses filiales étrangères intégrées des É.-U. et d'Irlande qui fournissent des services de conseils en placement. Ces filiales sont peu exposées à la monnaie locale et leurs produits sont calculés en dollars canadiens. Les charges en monnaie locale sont converties au taux mensuel moyen, et les actifs et passifs en monnaie locale sont convertis au taux de change applicable à la date des états de la situation financière.

Risque de taux d'intérêt

AGF s'expose au risque des variations des taux d'intérêt en raison de sa dette à taux variable et de son solde de trésorerie. En utilisant l'encours de la dette pour l'exercice, une variation de 1 % des taux d'intérêt variables sur la dette à taux variable et le solde de trésorerie d'AGF en 2025 aurait occasionné un changement d'environ 0,3 M\$ des charges d'intérêts pour l'exercice clos le 30 novembre 2025. En utilisant l'encours de la dette maximal disponible pour l'exercice, une variation de 1 % des taux d'intérêt variables sur la dette à taux variable et le solde de trésorerie d'AGF en 2025 aurait occasionné un changement annualisé d'environ 1,5 M\$ des charges d'intérêts pour l'exercice clos le 30 novembre 2025.

Au 30 novembre 2025, environ 16,4 % de l'actif géré de fonds communs de placement d'AGF était composé de titres à revenu fixe, et ceux-ci sont exposés au risque de taux d'intérêt. Les cours des titres à revenu fixe reculent lorsque les taux d'intérêt augmentent, et inversement, ils grimpent lorsque les taux d'intérêt baissent. Une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait occasionné un changement annualisé d'environ 2,7 M\$ des produits.

Risque de prix

AGF ne s'expose pas au risque de prix des produits de base. AGF s'expose au risque de prix des titres de participation du fait qu'elle détient des titres de participation et des placements à long terme dans des fonds de Partenaires Capital AGF. Les placements d'AGF comportant un risque de prix comprennent les placements dans les fonds communs de placement gérés par AGF, les titres de participation et les placements à long terme. Au 30 novembre 2025, une variation à la baisse ou à la hausse de 10 % de la valeur de ces placements aurait représenté un profit latent ou une perte latente avant impôt de 44,9 M\$ porté en résultat net et un profit latent ou une perte latente avant impôt de 0,1 M\$ porté aux AERG.

Risque politique et risque de marché sur l'actif géré

Le rendement et l'actif géré d'AGF sont touchés par les marchés des capitaux et les conditions politiques, y compris tout changement politique aux É.-U., en Europe et ailleurs. Des changements dans ces domaines peuvent causer une forte volatilité et faire reculer l'économie mondiale ou des marchés internationaux, régionaux et intérieurs précis, et cela échappe au contrôle d'AGF. Un ralentissement économique général, la volatilité des marchés et le manque global de confiance des investisseurs pourraient faire baisser les ventes et l'actif géré et augmenter les rachats. En outre, les investisseurs particuliers peuvent se tourner vers les fonds de marché monétaire aux dépens des fonds d'actions traditionnels lorsque les marchés sont incertains. Les marchés mondiaux restent volatils en raison de la politique commerciale mondiale et les droits de douane. AGF surveille ce risque, car il peut influencer sur le résultat; toutefois, elle peut, à la discrétion du gestionnaire des fonds, déterminer les stratégies pour atténuer le risque de chaque fonds.

Aux 30 novembre, l'exposition d'AGF à ce risque de marché selon l'actif géré des fonds communs de placement par catégorie se résume comme suit :

Pourcentage de l'actif géré total des fonds de détail	2025	2024
Fonds d'actions canadiens	13,4 %	14,8 %
Fonds d'actions américains et internationaux	64,8 %	61,9 %
Fonds équilibrés canadiens	0,2 %	0,2 %
Fonds équilibrés américains et internationaux	4,1 %	5,4 %
Fonds à revenu fixe canadiens	6,5 %	6,0 %
Fonds à revenu fixe américains et internationaux	9,8 %	10,7 %
Fonds de marché monétaire canadiens	0,9 %	1,0 %
Fonds d'alternatifs américains et internationaux	0,3 %	0,0 %
	100,0 %	100,0 %

L'actif géré des comptes institutionnels et des particuliers bien nantis est exposé au même risque de marché que l'actif géré de fonds de détail. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré des comptes institutionnels et des particuliers bien nantis, les produits nets annualisés tirés des frais de gestion diminueraient d'environ 4,4 M\$.

Risque de crédit

AGF s'expose au risque que des tiers, y compris les clients, qui doivent de l'argent, des valeurs ou d'autres éléments d'actifs à AGF, ne respectent pas leurs obligations. Le risque de crédit découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements, des créances et des autres actifs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent surtout les dépôts temporaires très liquides auprès de banques canadiennes, d'une banque irlandaise et de banques non irlandaises en Irlande, ainsi que les dépôts à terme bancaires. La direction d'AGF élabore la stratégie de risque de crédit et la politique de risque de crédit globales qui sont ensuite peaufinées par l'unité d'exploitation, au moyen de politiques, de processus et de contrôles internes, conçus pour promouvoir les activités commerciales tout en s'assurant que ces activités ne dépassent pas les limites de tolérance du risque. AGF ne s'expose pas à un risque considérable à l'égard de toute contrepartie individuelle.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque qu'AGF ne puisse pas générer suffisamment de trésorerie dans les délais prescrits pour respecter ses obligations au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance. Les principales exigences en matière de liquidité sont le financement des engagements liés à des placements dans la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF, les dividendes versés aux actionnaires, les obligations à l'égard des administrations fiscales et le remboursement de la dette à long terme. Bien qu'AGF ait présentement la possibilité d'obtenir un financement, une conjoncture défavorable pourrait influencer sur sa capacité à obtenir des prêts ou à conclure des ententes avec des modalités qui lui sont acceptables. Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, AGF surveille sa structure du capital et son effet de levier ainsi qu'il est fait mention à la section « Activités de gestion du capital ». Dans le cadre de la gestion des liquidités, AGF surveille les flux de trésorerie réels et projetés pour s'assurer d'avoir suffisamment de liquidités par le biais d'entrées de trésorerie tirées de ses activités d'exploitation et d'emprunts en vertu de sa facilité de crédit renouvelable. Les surplus de trésoreries sont investis dans des dépôts à court terme portant intérêt et des placements de 90 jours ou moins. AGF est assujettie à certaines clauses restrictives financières en vertu de sa facilité de crédit renouvelable et respecte toutes ces exigences.

De nombreux facteurs affectent la liquidité des fonds AGF, y compris, mais non de façon limitative, les conditions économiques et politiques en général, les fluctuations des taux d'intérêt et les facteurs propres à chaque émetteur des titres sous-jacents détenus par un fonds AGF, tels que les changements de direction, l'orientation stratégique, la réalisation d'objectifs stratégiques, les fusions, acquisitions et cessions, les modifications des politiques de distribution et de dividendes et d'autres événements. En outre, l'impact des perturbations imprévues sur le marché peut amener les bourses à suspendre la négociation, ou les fonds d'investissement à suspendre la négociation (sur ce qui pourrait être pour une période prolongée), peut exacerber le risque politique, social ou économique préexistant et peut affecter de manière disproportionnée certains émetteurs, secteurs ou types de titres. Ces impacts peuvent avoir un effet sur le rendement des titres sous-jacents dans lesquels un fonds AGF investit et peuvent augmenter le montant des rachats subis par un fonds AGF. Un fonds AGF peut ne pas être en mesure de répondre aux demandes de rachat en raison de l'incapacité à vendre les titres sous-jacents en temps voulu. En conséquence, il pourrait y avoir un montant insuffisant d'actifs liquides dans les fonds AGF. AGF mesure et surveille le risque de liquidité des fonds AGF en tout temps. AGF dispose d'une équipe qui évalue le risque, utilisant les plus récents outils et systèmes de pointe de tiers du secteur pour assurer une analyse de qualité. Bien qu'AGF ne contrôle pas les événements de marché externes ayant une incidence sur le rendement des fonds AGF ou la perte de liquidité, AGF s'efforce d'agir quand des événements indésirables se produisent.

Risque de rendement, risque de ventes et risque de rachats

La demande de nos produits dépend notamment de la capacité de notre équipe de gestion de placements à offrir de la plus-value grâce à un rendement des placements solide, et à répondre aux demandes de produits de placement précis. Il s'agit d'une mesure relative et absolue, car AGF pourrait enregistrer des rendements inférieurs au marché, à ses pairs ou aux attentes de ses clients. Le style de gestion d'un gestionnaire de portefeuille peut parfois ne pas avoir la cote au sein du marché, entraînant une baisse des ventes ou une hausse des rachats.

Notre performance financière future sera influencée par notre capacité à mener à bien notre stratégie tout en générant des ventes nettes. Si nous ne produisons pas les ventes prévues ou si nous ne sommes pas en mesure de retenir nos employés clés, nos marges pourraient s'éroder. En outre, le fait d'enregistrer des rachats importants pourrait nuire aux rendements des fonds communs de placement, en influant sur les valeurs marchandes et en augmentant les coûts de transaction ou les distributions imposables. Une période prolongée de rachats importants pourrait nuire aux perspectives et aux résultats d'exploitation d'AGF. Des taux d'intérêt et d'inflation élevés peuvent augmenter les demandes de rachat des clients en raison du recul général du marché et de l'humeur ou du besoin de liquidités des investisseurs.

Risque de distribution

Notre actif géré de détail provient de réseaux de distribution de tiers, dont des conseillers en placements et des partenaires stratégiques, qui offrent nos produits de même que des produits concurrents. Notre succès à venir repose sur l'accès continu à ces réseaux de distribution qui ne relèvent pas d'AGF. Avoir un accès réduit à des partenaires stratégiques ou perdre des partenaires stratégiques peut nuire considérablement aux ventes et aux produits, surtout si un partenaire de distribution représente une partie importante des flux de ventes d'AGF.

Risque de personnel clé

Le succès d'AGF repose sur son personnel clé, notamment sur la haute direction et sur les gestionnaires de portefeuille. L'industrie de la gestion de placements est très concurrentielle. Le fait de compter davantage sur le rendement des placements aux fins de vente de produits financiers a accru la demande de gestionnaires de portefeuille chevronnés et très performants. La plus-value des régimes de rémunération des gestionnaires de portefeuille peut augmenter à un rythme bien plus élevé que celui observé dans d'autres industries. Perdre du personnel clé ou ne pas être en mesure d'attirer du personnel clé pourrait nuire aux activités d'AGF. AGF estime avoir les ressources nécessaires pour embaucher et retenir son personnel clé.

Risque d'atteinte à la réputation

Le risque d'atteinte à la réputation se définit comme le risque de publicité négative quant à notre code de conduite des affaires ou de pratiques commerciales qui, qu'elle soit vraie ou non, pourrait considérablement nuire à la réputation d'AGF, occasionnant une perte de produits, une hausse des coûts ou une érosion de la valeur actionnariale. Le risque d'atteinte à la réputation pourrait découler, entre autres, d'erreurs d'exploitation, de rendements médiocres, de sanctions réglementaires défavorables, de litiges, de cyberattaques ou d'inconduites d'employés. Bien qu'AGF atténue ce risque à l'échelle de la Société au moyen du code de déontologie, de pratiques de gouvernance, de programmes de gestion des risques, de planification de la continuité des activités, de programmes de cybersécurité et de politiques générales, rien ne garantit que des activités non autorisées ou infructueuses ne puissent pas porter atteinte à la réputation d'AGF.

Risque de concurrence

Notre industrie est très concurrentielle, dictée par des facteurs tels que la gamme de produits, l'innovation, la reconnaissance de la marque, le rendement des placements, la direction, les relations de vente et de distribution, les barèmes de frais et de commissions et autres affaires concernant la rémunération. Les ventes et les rachats de fonds communs de placement peuvent être influencés par la qualité des services, les frais de gestion, les caractéristiques des produits offerts sur le marché et les initiatives de la concurrence. La concurrence d'AGF comprend les autres sociétés de fonds communs de placement, les sociétés de gestion de placements, les banques et les sociétés d'assurance, et certaines de ces institutions possèdent des ressources plus élevées qu'AGF. La consolidation au sein de l'industrie de la gestion de placements s'est accentuée et a donné davantage de poids à certains concurrents d'AGF. Bien qu'AGF continue de développer de nouveaux produits et d'explorer de nouvelles occasions, rien ne garantit qu'AGF conservera son classement ou sa part de marché actuels. Cette situation peut nuire aux activités, à la situation financière et aux résultats d'exploitation d'AGF.

En outre, le lancement de nouveaux produits et services comporte des impondérables, y compris en matière d'exigences techniques, de contrôles et de processus d'exploitation, de conformité aux exigences réglementaires et de préférences changeantes des marchés. Le développement et l'introduction de nouveaux produits et services peuvent nécessiter soutien et investissement continus. Le défaut de gérer les risques inhérents à l'offre de nouveaux produits et services peut entraîner des erreurs d'exploitation, augmenter les besoins en capital et accroître le nombre de solutions de rechange concurrentielles, qui pourraient nuire au classement, à la part de marché ou au rendement des placements d'AGF en regard de sa concurrence et avoir une incidence négative sur les activités, sur la situation financière et sur les résultats d'exploitation d'AGF.

Risque lié à la conformité en matière de réglementation

AGF est tenue de respecter les exigences juridiques et réglementaires complexes et changeantes. Les lois et règlements applicables à AGF et à ses filiales sont complexes et en constante évolution, ce qui nécessite des ressources importantes pour assurer leur suivi et leur respect. Nos activités dépendent du respect et du maintien de notre enregistrement en vertu des lois sur les valeurs mobilières dans tous les ressorts territoriaux où AGF et ses filiales exercent leurs activités. Les lois et règlements appliqués à l'échelle nationale et provinciale ou étatique accordent généralement aux agences gouvernementales et aux organismes de réglementation un large pouvoir discrétionnaire administratif sur les activités d'AGF, y compris celui de limiter ou de restreindre les activités commerciales ainsi que celui d'imposer des exigences réglementaires supplémentaires aux produits et services d'AGF.

L'évolution de la réglementation peut donner lieu à une interprétation plus stricte et à une application plus rigoureuse des lois et des règles en vigueur, ou à des modifications aux lois et aux règles en vigueur ou à une adoption de nouvelles lois et règles, qui peuvent influencer sur les activités ou sur l'exploitation d'AGF.

L'évolution de la réglementation peut inclure des modifications aux lois fiscales et au traitement fiscal, des modifications aux obligations de communication de l'information, des modifications aux restrictions d'investissement, des modifications à la structure et à la tarification acceptables des produits, ou des modifications ayant une incidence sur la rémunération des courtiers et des conseillers. La complexité croissante de l'environnement réglementaire des valeurs mobilières régissant les activités d'AGF peut obliger la Société à engager des coûts connexes à l'ajout de ressources spécialisées dans les domaines du droit et de la conformité.

Notamment, les organismes de réglementation des valeurs mobilières continuent de mettre l'accent sur l'équité envers les clients, la conduite des conseillers et les pratiques connexes, et d'évaluer les frais liés aux produits, les pratiques de rémunération, les pratiques de vente et les conflits d'intérêts. Les organismes de réglementation imposent également des normes plus strictes en matière d'interaction avec les clients afin de renforcer les obligations de communication de l'information quant aux frais; d'interdire ou de limiter le paiement de certains types de commissions et de frais de service aux agents, aux conseillers et aux distributeurs tiers; ce qui change les caractéristiques des produits et les pratiques de vente et de commercialisation des agents, des conseillers, des émetteurs et des distributeurs de produits. Voici des exemples de ces changements : les réformes axées sur le client publiées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui sont en vigueur depuis le 31 décembre 2021, et les modifications définitives aux règles publiées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières en avril 2023, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2026 et qui visent à améliorer la communication de l'information relativement aux coûts totaux des fonds d'investissement.

En outre, les organismes de réglementation accordent une attention croissante aux enjeux liés aux données (y compris l'intelligence artificielle [« IA »]), à la technologie et à la cybersécurité. De nouvelles lois, réglementations, lignes directrices et directives devraient voir le jour, et AGF pourrait être tenue d'améliorer ses programmes de sécurité informatique et de l'information, de mettre à niveau ses programmes de gestion des risques en lien avec les tiers et de gouvernance des données (y compris son cadre de gestion des risques en lien avec l'utilisation de l'IA) ainsi que d'accroître ses obligations de communication de l'information, ce qui pourrait influencer sur les coûts et sur les ressources connexes aux activités d'AGF portant sur les techniques de traitement des données et la sécurité de l'information. AGF continue de gérer ces risques par voie de ses structures de gestion des risques et de la gouvernance qui comprennent des politiques, des normes ainsi que des outils d'évaluation et de suivi des risques. Un environnement de contrôle solide est en place, axé sur le développement, l'offre et le maintien de solutions technologiques de qualité, fiables et stables qui répondent aux besoins d'AGF, et qui permettent à la Société de mener ses activités en fonction de son appétit pour le risque.

AGF et ses filiales sont soumises à des examens réglementaires dans le cadre du processus normal de surveillance continue exercé par les différents organismes de réglementation. Ces organismes mènent des enquêtes et effectuent des examens afin de vérifier la conformité aux lois et règles applicables, ainsi que les activités

commerciales et les comportements sur le marché actuels et antérieurs. Le risque lié aux activités commerciales et aux comportements sur le marché concerne le risque de traitement inéquitable de clients, par exemple en raison de processus inadéquats ou défaillants ou d'offres, d'interactions ou de comportements déplacés de la part d'AGF, de ses filiales, de ses employés, de ses agents, de ses distributeurs ou d'autres tiers, et comprend le risque de non-conformité aux exigences réglementaires relatives à la manière dont AGF conçoit, développe, commercialise, distribue, vend ou assure le service de ses produits à ses clients.

AGF s'expose à des risques liés à la criminalité financière : le non-respect des exigences réglementaires et l'incapacité de gérer les risques liés au blanchiment d'argent, au financement du terrorisme, aux sanctions, à la corruption et aux pots-de-vin peuvent occasionner des pertes financières, nuire à la réputation et risquer des sanctions commerciales.

En outre, AGF s'expose à des risques liés aux litiges, car dans le cours normal de ses activités, AGF peut faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris des mesures réglementaires et des recours collectifs relativement à ses produits et services. Compte tenu de la nature de ses activités, AGF peut de temps à autre faire l'objet de réclamations ou de plaintes de la part d'investisseurs ou d'autres parties dans le cours normal de ses activités. Les risques juridiques auxquels AGF, ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés ou ses agents sont exposés dans ces domaines comprennent la responsabilité potentielle en cas de violation des lois sur les sociétés, des lois sur les valeurs mobilières, des règles boursières et des recommandations inopportunes en matière de conseil en placements ainsi que la mauvaise utilisation des fonds des investisseurs. Certaines violations des lois sur les sociétés, des lois sur les valeurs mobilières ou des règles boursières peuvent entraîner une responsabilité civile ou pénale, des amendes, des sanctions ou la suspension ou la révocation du droit d'AGF d'exercer ses activités existantes. AGF peut subir des coûts importants ou faire l'objet de poursuites en rapport avec ces responsabilités ou litiges potentiels, qui peuvent avoir une incidence significative sur ses activités, son exploitation ou sa situation financière.

AGF gère les risques juridiques et réglementaires en promouvant une culture forte quant à la conformité. Bien qu'AGF surveille activement les initiatives en matière d'élaboration de la réglementation, et, lorsque cela est possible, fait part de ses commentaires aux organismes de réglementation, la capacité d'AGF à réduire l'imposition d'un traitement réglementaire différent aux produits et services financiers est limitée. À titre d'émetteur de fonds d'investissement, AGF offre une vaste gamme de fonds communs de placement et revoit continuellement sa gamme de produits pour s'assurer que ses produits sont conformes aux exigences réglementaires et aux normes du secteur en constante évolution, tout en offrant à ses partenaires et à ses clients le choix et la diversité nécessaires pour s'adapter à l'évolution de la réglementation.

Risque stratégique

Le risque stratégique se définit comme le potentiel d'incidences négatives découlant de l'incapacité d'AGF à mettre en œuvre son plan stratégique ou à correctement identifier ses priorités stratégiques. Un risque stratégique clé peut survenir lorsque la direction n'anticipe pas les modifications à l'environnement d'affaires, y compris la demande de produits, les changements réglementaires et la concurrence, ou n'y réagit pas. Le rendement d'AGF est directement touché par les marchés des capitaux et la conjoncture, y compris les lois applicables. Ces événements échappent au contrôle d'AGF; cependant, le processus de gestion des risques d'AGF comprend la révision et l'évaluation périodiques des tendances et de l'évolution de l'industrie ainsi que de l'économie. Des stratégies sont ensuite conçues pour répondre efficacement à tout changement anticipé, y compris déterminer les occasions d'acquisition, développer de nouveaux secteurs d'activité, lancer de nouveaux produits et adopter des stratégies de maîtrise des coûts.

En outre, notre stratégie comprend la réalisation d'acquisitions et de participations stratégiques dans des entreprises associées, des coentreprises et des sociétés en commandite. Il n'est pas certain que nous puissions procéder aux acquisitions voulues selon les modalités qui répondent à nos critères d'investissement ou intégrer efficacement de telles acquisitions au sein de nos activités existantes et en retirer les avantages attendus. Une fois qu'une acquisition est achevée, la réalisation de certains objectifs de rendement dépend de plusieurs facteurs, y compris la rétention du personnel clé, la réalisation de synergies et la croissance de l'actif géré des sociétés acquises.

Nos participations stratégiques peuvent comporter des risques et des incertitudes, y compris, mais non de façon limitative, notre dépendance vis-à-vis de partenaires et de coentrepreneurs sur lesquels nous n'exerçons pas le contrôle et qui peuvent déclarer faillite ou autrement omettre de verser leur apport de capital, ou être victime d'atteinte à la réputation qui pourrait nous nuire. Nous n'avons pas le contrôle exclusif de certaines décisions importantes afférentes à ces actifs et activités, ce qui pourrait influencer sur nos rendements futurs pour ces participations.

Le succès de nos placements stratégiques, y compris ceux dans les infrastructures, peut être influencé par la réglementation gouvernementale et économique, les exigences en matière de dépenses en capital, le rendement en vertu des contrats conclus avec des clients, la conjoncture globale et autres perturbations importantes indépendants de notre volonté, comme les conditions météorologiques, les catastrophes naturelles, les accidents majeurs, la destruction par actes de malveillance, le sabotage et le terrorisme.

Risque d'assurance

AGF a souscrit diverses assurances, dont une assurance d'institution financière, une assurance responsabilité civile professionnelle (erreurs et omissions), une assurance responsabilité couvrant les administrateurs et les dirigeants, une assurance cybersécurité et réseau et une assurance responsabilité commerciale générale. Rien ne garantit i) qu'une réclamation n'excèdera pas la limite du risque couvert, ii) que tout assureur restera solvable ou entendra continuer d'offrir une couverture avec des limites suffisantes ou à un coût raisonnable, ou iii) que tout assureur ne contestera pas la couverture de certaines réclamations en raison d'ambiguïtés relativement aux politiques pertinentes. Un jugement défavorable à l'égard d'AGF excédant la couverture disponible pourrait avoir un impact négatif important sur AGF en matière d'indemnités accordées et d'atteinte à la réputation.

Risque des technologies de l'information et risque de cybersécurité

AGF utilise des technologies de l'information et l'Internet pour rationaliser ses activités et améliorer l'expérience client tout comme l'expérience conseiller. Cependant, en utilisant les technologies de l'information et l'Internet, AGF (et ses sociétés affiliées, ses filiales et les fonds AGF) s'expose à des événements des technologies de l'information, qui portent atteinte à la cybersécurité, ce qui pourrait nuire à ses activités. En règle générale, une atteinte à la cybersécurité peut résulter d'une attaque délibérée ou d'un événement non intentionnel, et peut provenir de sources externes ou internes. L'utilisation accrue d'outils et de services de communication en ligne et à distance en raison de l'adoption d'un modèle de travail hybride peut amplifier le risque de cybersécurité.

Bien que les fonds AGF et AGF aient mis en place des plans de continuité des activités et des systèmes de gestion des risques conçus pour empêcher ou pour réduire l'incidence de cyberattaques, ces plans et ces systèmes ont des limites qui leur sont inhérentes en raison de l'évolution constante des technologies et des tactiques de cyberattaques, et de la possibilité que certains risques n'aient pas été identifiés. Qui plus est, bien qu'AGF ait adopté des politiques et procédures de surveillance en lien avec ses fournisseurs, AGF ne peut pas contrôler les plans et les systèmes de cybersécurité mis en place par ses fournisseurs de services ou tout autre tiers dont les activités peuvent toucher AGF, les fonds AGF ou les porteurs de titres. Ainsi, AGF, les fonds AGF et les porteurs de titres pourraient être durement touchés.

En outre, des logiciels obsolètes et une infrastructure technologique complexe peuvent entraîner une gestion inefficace du changement, accroître les risques réglementaires et stratégiques, et nécessiter des investissements pour s'adapter aux nouvelles technologies et réagir au risque de concurrence. Les risques émergents liés aux innovations numériques, comme l'infonuagique, l'IA, l'apprentissage automatique et l'automatisation des processus, nécessitent des investissements continus pour répondre à l'évolution des besoins des clients, des attentes réglementaires, des cybermenaces et des exigences en matière de protection des données. La technologie est une priorité pour AGF et constitue un facteur clé au regard de l'automatisation de processus et de la promotion de l'innovation et de la productivité. AGF augmente stratégiquement ses investissements technologiques afin de réduire les vulnérabilités de son système et d'accroître sa souplesse pour être en mesure d'adopter de nouvelles

technologies de manière rentable. Face à la rapidité des progrès technologiques, AGF continue d'observer une utilisation accrue de l'IA pour stimuler la productivité et améliorer la compétitivité. Les avantages potentiels des outils et des technologies d'IA s'accompagnent de risques, tels que des perturbations des activités opérationnelles, des vulnérabilités en matière de sécurité, y compris un risque accru de fraude et de contestations réglementaires. Suivre le rythme des dernières avancées technologiques comporte de nouveaux risques, y compris les exigences supplémentaires en matière de gouvernance des modèles, les violations potentielles des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle ainsi que la diffusion de désinformation et de résultats erronés, qui pourraient en fin de compte éroder la confiance des consommateurs. AGF continue d'investir dans ses capacités de gestion et de gouvernance des données afin de s'assurer qu'elle dispose d'une base de données solide, que ses décisions commerciales sont bien fondées et qu'elle utilise les données de manière responsable en tant qu'atout transformateur. Au vu de l'examen réglementaire accru quant à l'utilisation de l'IA et aux règles potentiellement inégales en matière d'IA entre les différents ressorts territoriaux, AGF (et ses sociétés affiliées, ses filiales et les fonds AGF) doit se tenir au fait des nouvelles réglementations et continuer de mettre en place une gouvernance solide avec des cadres adaptables de gestion des risques, tout en utilisant sans cesse davantage les technologies d'IA émergentes dans différentes régions du monde.

Risque lié aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)

Le risque lié aux facteurs ESG se définit comme le risque qu'un enjeu ESG concernant un client, une opération, un produit, un fournisseur, un placement, une coentreprise ou une activité expose AGF à un risque de perte financière, d'exploitation, d'atteinte à la réputation ou juridique. Placements AGF Inc. est signataire des Principes pour l'investissement responsable (« PIR »), une initiative des Nations Unies. En vertu des PIR, les investisseurs s'engagent formellement à intégrer les facteurs ESG dans leurs processus d'investissement. Placements AGF Inc. revoit périodiquement ses processus d'investissement et ses placements sous-jacents en fait de facteurs ESG.

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation se définit comme le risque de perte découlant de processus ou systèmes internes inadéquats ou défaillants, d'activités humaines ou d'événements externes. AGF s'expose à une gamme de risques d'exploitation, y compris défaillances des technologies de l'information et des systèmes, erreurs de traitement et d'exécution, non-respect de prestations de services d'un tiers, perturbation des affaires, vol et fraude. Le risque d'exploitation peut occasionner des pertes financières importantes, porter atteinte à la réputation ou donner lieu à une prise de mesures réglementaires.

Les dirigeants d'AGF sont responsables de la gestion au quotidien du risque d'exploitation. Le risque d'exploitation lié aux personnes et processus est atténué au moyen de politiques et contrôles internes. Le service de la conformité AGF et le service d'audit interne AGF surveillent ce risque et évaluent constamment l'efficacité des contrôles. AGF s'est dotée de plans de continuité des activités et de politiques en matière de surveillance des fournisseurs pour appuyer le maintien, la gestion et le rétablissement des activités et processus essentiels en cas de perturbation des affaires.

Risque fiscal

AGF est assujettie à diverses incertitudes quant à l'interprétation et à l'application des lois fiscales canadiennes. Si les administrations fiscales sont en désaccord avec la façon dont AGF applique les lois fiscales, la rentabilité et les flux de trésorerie d'AGF pourraient être affectés négativement. L'Agence du revenu du Canada considère AGF comme un dossier important. Par conséquent, AGF fait l'objet d'un audit chaque année. Le délai entre la clôture d'un exercice et la fin d'un audit est long. Ainsi, en tout temps, plusieurs exercices peuvent faire l'objet d'audits qui peuvent nécessiter des ajustements.

L'analyse précédente ne dresse pas une liste exhaustive des risques et des incertitudes à l'égard de notre capacité de mener à bien notre stratégie. Les lecteurs doivent tenir compte d'autres facteurs de risque potentiels lors de l'évaluation de notre capacité à y parvenir.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information qui doit être communiquée par AGF dans des rapports déposés ou soumis conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières est publiée, traitée, résumée et présentée dans le délai accordé en vertu de ces lois et comprend des contrôles et procédures qui sont conçus pour s'assurer que l'information est accumulée et communiquée à la direction, y compris la chef de la direction et le chef des finances, pour permettre une prise de décision opportune à l'égard de la communication de l'information exigée.

Après avoir évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information d'AGF (conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières), la direction d'AGF, y compris la chef de la direction et le chef des finances, a conclu qu'ils étaient efficaces en date du 30 novembre 2025.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La chef de la direction et le chef des finances sont responsables du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») (ou l'ont fait concevoir sous leur supervision). Ce contrôle vise à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication, conformément aux IFRS.

Le CIIF d'AGF s'entend des politiques et des procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs d'AGF;
- fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS, et que les encaissements et décaissements d'AGF ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration;
- fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs d'AGF qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

Le système de contrôle interne, même s'il est bien conçu, a des limites qui lui sont inhérentes. Par conséquent, même un système efficace ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers.

Après avoir évalué l'efficacité du CIIF d'AGF, la direction, y compris la chef de la direction et le chef des finances, a conclu qu'il était efficace en date du 30 novembre 2025, car il fournit l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication, conformément aux IFRS. La direction d'AGF a utilisé les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway.

Modifications du CIIF

Une modification importante du CIIF s'entend d'une modification qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence significative sur le CIIF de l'émetteur.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, il n'y a eu aucune modification du CIIF d'AGF qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence significative sur son CIIF.

Sommaire des résultats annuels

(activités poursuivies)

Exercices clos les 30 novembre (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	2025	2024	2023	2022	2021
Produits	588,7 \$	548,2 \$	471,9 \$	469,0 \$	461,6 \$
Charges ⁸	424,9	422,9	342,8	330,4	333,9
RAIIA avant les commissions ⁹	179,1	141,7	129,1	138,6	127,7
Résultat avant impôt	163,7	125,3	115,0	87,2	51,8
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	128,6	97,6	87,7	66,6	39,3
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société					
De base	1,99 \$	1,51 \$	1,35 \$	0,97 \$	0,56 \$
Dilué	1,91	1,46	1,30	0,96	0,55
Flux de trésorerie disponibles ⁷	117,6 \$	95,4 \$	83,4 \$	73,9 \$	55,1 \$
Dividende versé par action	0,490 \$	0,455 \$	0,430 \$	0,390 \$	0,340 \$
Dette à long terme	41,8 \$	14,7 \$	5,8 \$	21,6 \$	– \$
Nombre moyen pondéré d'actions, de base	64 769 309	64 512 506	64 957 984	68 430 165	70 009 123
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué	67 489 066	66 920 809	67 233 845	69 437 213	71 660 642

Exercices clos les 30 novembre (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	2020 ^{1,2}	2019 ^{3,4}	2018 ⁵	2017 ⁶	2016 ⁷
Produits	543,9 \$	436,7 \$	450,2 \$	455,5 \$	428,7 \$
Charges ⁸	292,8	326,7	343,7	339,1	319,2
RAIIA avant les commissions ⁹	251,1	110,0	106,5	116,4	109,5
Résultat avant impôt	194,4	57,3	62,5	61,8	52,7
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	173,9	47,9	73,9	52,1	42,5
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société					
De base	2,25 \$	0,61 \$	0,94 \$	0,66 \$	0,53 \$
Dilué	2,22	0,60	0,92	0,64	0,53
Flux de trésorerie disponibles ⁷	46,1 \$	53,4 \$	41,5 \$	50,0 \$	60,7 \$
Dividende versé par action	0,320 \$	0,320 \$	0,320 \$	0,320 \$	0,320 \$
Dette à long terme	– \$	207,3 \$	188,6 \$	138,6 \$	188,2 \$
Nombre moyen pondéré d'actions, de base	77 326 775	78 739 081	79 292 775	79 330 190	79 278 876
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué	78 359 570	79 672 961	80 637 948	81 245 279	80 253 600

¹ Pour plus de détails sur l'application d'IFRS 16, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2020.

² L'exercice 2020 comprend un produit de 104,4 M\$ relativement à un profit tiré de la vente de Smith & Williamson Holdings Limited (« S&WHL »), déduction faite de la couverture de change, et un produit de 41,3 M\$ sous forme de dividendes tirés de S&WHL, déduction faite de la couverture de change.

³ Pour plus de détails sur l'application d'IFRS 15, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2019.

⁴ L'exercice 2019 comprend un produit de 4,1 M\$ relativement au recouvrement fiscal non récurrent de charges des fonds et une charge de restructuration de 14,4 M\$.

⁵ L'exercice 2018 comprend un produit de 1,5 M\$ afférent à la quote-part d'AGF de l'inversion d'une provision pour une taxe non récurrente imputée à S&WHL, une charge non récurrente de restructuration et frais d'administration de 5,2 M\$, la remise d'une provision de 21,9 M\$ et le recouvrement de charges d'intérêts de 2,2 M\$ en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

⁶ L'exercice 2017 comprend un produit de 10,0 M\$ relativement au règlement d'un litige.

⁷ L'exercice 2016 comprend une inscription en résultat net de 2,1 M\$ afférente à la quote-part d'AGF d'une taxe non récurrente imputée à S&WHL et le recouvrement d'une charge nette non récurrente de 3,7 M\$ en lien avec l'inversion d'une provision d'exercices antérieurs relativement à la taxe de vente harmonisée compensée par les coûts de transition des fonds.

⁸ Comprend les frais de vente, frais généraux et frais d'administration; la provision pour restructuration; les commissions de suivi; et les frais de conseils en placement.

⁹ Se reporter à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

Renseignements supplémentaires

Des renseignements supplémentaires sur AGF figurent dans les états financiers consolidés ainsi que dans les notes annexes de la Société pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, dans la notice annuelle 2025 d'AGF, dans le rapport annuel 2025 d'AGF et dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation pertinents du Canada. Ces documents peuvent être consultés en ligne à www.sedarplus.com ainsi que sur le site Web d'AGF à www.AGF.com.

Responsabilité de la direction dans la communication de l'information financière

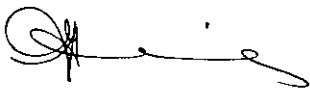
Toronto, le 26 janvier 2026

Les présents états financiers consolidés de La Société de Gestion AGF Limitée (la « Société ») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information présentée, y compris les montants fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (« normes IFRS de comptabilité ») publiées par l'International Accounting Standards Board.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers consolidés et des systèmes comptables qui les produisent, la direction maintient les contrôles internes conçus pour s'assurer que toutes les opérations sont dûment autorisées, que l'actif de la Société est suffisamment protégé et que des registres adéquats sont tenus. Le système de contrôles internes est renforcé par des contrôles de conformité qui assurent que la Société et ses employés se conforment aux lois et règlements sur les valeurs mobilières et aux règles portant sur les conflits d'intérêts, ainsi que par des audits périodiques de tous les secteurs d'activité de la Société qu'effectue une équipe d'auditeurs internes.

Le conseil d'administration voit à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière par l'entremise du comité d'audit, qui est composé uniquement d'administrateurs indépendants. Ce comité examine les états financiers consolidés de la Société et en recommande l'approbation au conseil.

Les auditeurs indépendants, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., qui sont nommés par les actionnaires de la Société sur recommandation du comité d'audit, ont effectué un audit indépendant des états financiers consolidés de la Société et ont soumis leur rapport qui est présenté ci-après. Les auditeurs indépendants ont libre accès au comité d'audit pour discuter avec lui de leur mandat d'audit et pour lui faire part de leurs observations.



Judy G. Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A
Chef de la direction



Ken Tsang, CFA, CPA, MBA
Chef des finances

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de La Société de Gestion AGF Limitée

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Société de Gestion AGF Limitée et de ses filiales (collectivement, la « Société ») aux 30 novembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité »).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 30 novembre 2025 et 2024;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit* des états financiers consolidés de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 novembre 2025. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit

Détermination des valeurs recouvrables du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie – Kensington Capital Partners Limited (« KCPL »), unité génératrice de trésorerie (« UGT »)

Voir la note 3 – Principales méthodes comptables, jugements et incertitude des estimations, la note 9 – Acquisition de sociétés, et la note 10 – Goodwill et immobilisations incorporelles, des états financiers consolidés.

Au 30 novembre 2025, le goodwill et les immobilisations incorporelles d'AGF se chiffraient à 1,05 G\$. La valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie de l'UGT KCPL s'établissait à 102 M\$. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation chaque année ou plus souvent si des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable peut se déprécier. La direction détermine si une perte de valeur doit être constatée en comparant la valeur comptable de l'UGT à sa valeur recouvrable, et cette dernière correspond au plus élevé des montants suivants : la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou la valeur d'utilité.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2025, la direction a effectué une analyse des flux de trésorerie actualisés qui repose sur les flux de trésorerie projetés au cours des trois prochains exercices et par la suite sur le taux de croissance final, afin d'estimer la valeur recouvrable de l'UGT KCPL. La direction a exercé un jugement quant à la sélection des données significatives et des hypothèses clés pour déterminer la valeur recouvrable, y compris les frais de gestion et primes de performance prévus selon l'actif géré, le taux d'actualisation et le taux de croissance final. À la suite du test annuel de dépréciation, la direction a conclu qu'il n'y a aucune perte de valeur du goodwill ou des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie de l'UGT KCPL au 30 novembre 2025.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison du jugement posé par la direction pour déterminer les frais de gestion et primes de performance prévus selon l'actif géré, le taux d'actualisation et le taux de croissance final appropriés utilisés dans le cadre de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de la valeur recouvrable globale de l'UGT KCPL. Cela a nécessité un niveau élevé de subjectivité de la part de l'auditeur lors de la mise en œuvre de procédures d'audit. Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation nous ont prêté assistance dans la mise en œuvre de nos procédures.

Façon dont la question clé de l'audit a été traitée dans le cadre de notre audit

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- évaluer comment la direction détermine la valeur recouvrable de l'UGT KCPL, notamment :
 - évaluer le caractère approprié de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et l'exactitude arithmétique de cette analyse.
 - évaluer les données sous-jacentes pertinentes utilisées dans le cadre de l'analyse des flux de trésorerie actualisés.
 - évaluer le caractère raisonnable des hypothèses relatives aux frais de gestion et primes de performance prévus selon l'actif géré, en regard des rendements actuels et antérieurs de l'UGT et de données économiques disponibles publiées par des tiers.
 - évaluer le recours à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation pour évaluer la méthode appliquée dans le cadre de l'analyse des flux de trésorerie actualisés, et le caractère raisonnable du taux d'actualisation et du taux de croissance final de la direction.
- évaluer les informations fournies dans les états financiers consolidés, y compris la sensibilité des principales hypothèses utilisées.

Autres informations

La direction est responsable des autres informations. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder

notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Carly Stallwood.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

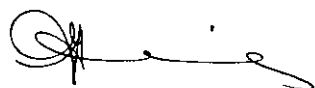
Le 26 janvier 2026

États consolidés de la situation financière

Aux 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	Note	2025	2024
Actif			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		47 648 \$	52 960 \$
Placements	5	18 953	20 171
Créances, charges payées d'avance et autres créances	7	51 802	47 964
Instruments financiers dérivés	20	4 334	1 081
Impôts à recouvrer	9, 25, 31	8 336	3 534
Total de l'actif courant		131 073	125 710
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	6	2 925	1 801
Placements à long terme	5	429 882	321 243
Participation privilégiée dans une société en commandite	9	17 065	18 816
Billet convertible à recevoir	20	12 489	12 583
Contrats de gestion et autres immobilisations incorporelles	9, 10	772 638	773 318
Goodwill	10	273 961	273 961
Actif au titre du droit d'utilisation	11	65 694	68 004
Immobilisations corporelles et logiciels	12	26 609	26 073
Actifs d'impôt différé à long terme	15	9 237	8 188
Autres actifs	8	3 646	3 007
Total de l'actif non courant		1 614 146	1 506 994
Total de l'actif		1 745 219 \$	1 632 704 \$
Passif			
Passif courant			
Dettes d'exploitation et charges à payer	13, 23	121 558 \$	113 422 \$
Obligation locative	11	6 116	6 116
Passifs des options de vente	20	3 362	893
Total du passif courant		131 036	120 431
Obligation locative à long terme	11	73 448	75 055
Dettes à long terme	14	41 835	14 664
Passifs d'impôt différé	15	181 402	177 943
Contrepartie éventuelle à payer à long terme	20	23 975	29 536
Passifs des options de vente à long terme	20	25 042	32 109
Autres passifs à long terme	8, 23	33 416	23 886
Total du passif		510 154	473 624
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société			
Capital-actions	16	388 987	393 218
Surplus d'apport	23	44 732	45 142
Résultats non distribués		773 223	686 863
Cumul des autres éléments du résultat global	17	3 308	3 205
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			
Participation ne donnant pas le contrôle	9, 20	24 815	30 652
Total des capitaux propres		1 235 065	1 159 080
Total du passif et des capitaux propres		1 745 219 \$	1 632 704 \$

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

Approuvé par le conseil d'administration,



Judy G. Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A
Administratrice



Ian Clarke, CA, FCA, IAS.A
Administrateur

États consolidés du résultat net

Exercices clos les 30 novembre	Note	2025	2024
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)			
Produits			
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration	18	528 198 \$	482 394 \$
Frais de souscription reportés		3 996	6 625
Primes de performance		74	4 124
Quote-part du résultat des coentreprises	6	1 375	895
Produits tirés d'accords donnant droit à des commissions	8	3 017	2 936
Ajustements de la juste valeur et revenus tirés de distributions	5, 29	47 740	47 263
Autres produits	19	4 274	3 955
Total des produits		588 674	548 192
Charges			
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	21	264 813	262 539
Commissions de suivi et frais de conseils en placement		150 311	141 251
Ajustements de la juste valeur de passifs suivant l'acquisition d'une société	20	(5 570)	2 725
Amortissement et décomptabilisation	10, 11, 12	9 604	9 402
Charges d'intérêts	11, 14, 24	5 769	6 967
Total des charges		424 927	422 884
Résultat avant impôt		163 747	125 308
Charge d'impôt sur le résultat			
Exigible	25	32 389	31 882
Différée	25	3 527	(2 886)
Total du résultat avant impôt		35 916	28 996
Résultat net de l'exercice		127 831 \$	96 312 \$
Composition du résultat net			
Actionnaires de la Société		128 582 \$	97 572 \$
Participation ne donnant pas le contrôle		(751)	(1 260)
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société			
De base	26	1,99 \$	1,51 \$
Dilué	26	1,91 \$	1,46 \$

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

États consolidés du résultat global

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Résultat net de l'exercice	127 831 \$	96 312 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt		
Profits latents sur les placements, montant net		
Éléments pouvant être reclassés dans le résultat net		
Profits latents	103	338
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	103 \$	338 \$
Résultat global	127 934 \$	96 650 \$
Composition du résultat global		
Actionnaires de la Société	128 685 \$	97 910 \$
Participation ne donnant pas le contrôle	(751)	(1 260)
Résultat global net de l'exercice	127 934 \$	96 650 \$

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

États consolidés de la variation des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens)	Capital- actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global (« AERG »)	Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} décembre 2023	390 502	\$ 44 462	\$ 651 065	\$ 2 867	\$ -	\$ 1 088 896
Résultat net de l'exercice	-	-	97 572	-	(1 260)	96 312
AERG (déduction faite de l'impôt)	-	-	-	338	-	338
Résultat global de l'exercice	-	-	97 572	338	(1 260)	96 650
Émission d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	397	-	-	-	-	397
Options sur actions	8 970	(849)	-	-	-	8 121
Rachats aux fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF	(4 474)	-	(1 352)	-	-	(5 826)
Dividendes, y compris l'impôt de 0,3 M\$	-	-	(29 677)	-	-	(29 677)
Unités d'actions à participation restreinte régées en capitaux propres, déduction faite de l'impôt	-	1 529	-	-	-	1 529
Achat d'actions propres	(4 894)	-	-	-	-	(4 894)
Remise d'actions propres	2 717	-	(519)	-	-	2 198
Achat de Kensington Capital Partners Limited	-	-	(30 226)	-	31 912	1 686
Solde au 30 novembre 2024	393 218	\$ 45 142	\$ 686 863	\$ 3 205	\$ 30 652	\$ 1 159 080
Solde au 1^{er} décembre 2024	393 218	\$ 45 142	\$ 686 863	\$ 3 205	\$ 30 652	\$ 1 159 080
Résultat net de l'exercice	-	-	128 582	-	(751)	127 831
AERG (déduction faite de l'impôt)	-	-	-	103	-	103
Résultat global de l'exercice	-	-	128 582	103	(751)	127 934
Émission d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	544	-	-	-	-	544
Options sur actions	5 346	(253)	-	-	-	5 093
Rachats aux fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF	(7 726)	-	(7 933)	-	-	(15 659)
Dividendes, y compris l'impôt de 0,4 M\$	-	-	(32 132)	-	(2 707)	(34 839)
Unités d'actions à participation restreinte régées en capitaux propres, déduction faite de l'impôt	-	(157)	-	-	-	(157)
Achat d'actions propres	(8 855)	-	-	-	-	(8 855)
Remise d'actions propres	6 460	-	(4 536)	-	-	1 924
Rachat d'actions de la participation ne donnant pas le contrôle	-	-	2 379	-	(2 379)	-
Solde au 30 novembre 2025	388 987	\$ 44 732	\$ 773 223	\$ 3 308	\$ 24 815	\$ 1 235 065

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	Note	2025	2024
Activités d'exploitation			
Résultat net de l'exercice		127 831 \$	96 312 \$
Ajustements			
Amortissement et décomptabilisation		9 604	9 402
Charges d'intérêts	11, 14, 24	5 769	6 967
Charge d'impôt sur le résultat	25	35 916	28 996
Versement d'impôt		(37 688)	(26 096)
Rémunération fondée sur des actions	23	11 350	10 413
Quote-part du résultat des coentreprises	6	(1 375)	(895)
Distributions reçues des coentreprises	6	1 294	1 765
Ajustements de la juste valeur de placements à long terme	5	(29 241)	(32 169)
Ajustements de la juste valeur de passifs suivant l'acquisition d'une société	20	(5 570)	2 725
Profit réalisé et latent sur les placements à court terme, montant net		(2 677)	(3 042)
Autres pertes		(18)	(52)
		115 195	94 326
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation			
Créances et autres actifs courants		(7 225)	(4 228)
Autres actifs		(406)	4 148
Dettes d'exploitation et charges à payer		(2 623)	11 385
Autres passifs		9 924	8 954
		(330)	20 259
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net		114 865	114 585
Activités de financement			
Rachats aux fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote	16	(15 659)	(5 826)
Émission d'actions de catégorie B sans droit de vote	16	4 679	7 766
Rachat d'actions de la participation ne donnant pas le contrôle	29	(2 984)	-
Achat d'actions propres	16	(8 855)	(4 894)
Dividendes versés	27	(31 212)	(28 945)
Distributions versées à la participation ne donnant pas le contrôle	27	(2 707)	-
Émission nette de la dette à long terme	14	27 000	9 000
Intérêts versés		(3 220)	(4 405)
Paievements de loyers	11	(6 201)	(6 117)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net		(39 159)	(33 421)
Activités d'investissement			
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	6	(1 043)	(426)
Achat de placements à long terme	5	(79 473)	(28 602)
Remboursement de capital de placements à long terme	5	75	302
Achat d'immobilisations corporelles et de logiciels, déduction faite des cessions	12	(4 931)	(2 203)
Achat de placements à court terme	5	(1 150)	(29 450)
Produit tiré de la vente de placements à court terme	5	5 504	35 226
Achat d'un billet convertible à recevoir	20	-	(12 609)
Acquisition de Kensington Capital Partners Limited, déduction faite de la trésorerie acquise		-	(40 895)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, montant net		(81 018)	(78 657)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(5 312)	2 507
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		52 960	50 453
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		47 648 \$	52 960 \$
Composition de la trésorerie et équivalents de trésorerie			
Banque		41 252 \$	46 844 \$
Dépôt à terme		6 396	6 116
Trésorerie et équivalents de trésorerie		47 648 \$	52 960 \$

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

Notes annexes

Exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024

Note 1 : Information sur la Société

La Société de Gestion AGF Limitée (« AGF » ou la « Société ») est une société à responsabilité limitée constituée en société par actions et domiciliée au Canada aux termes de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario).

Son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au : CIBC Square, Tower One, 81, rue Bay, Toronto (Ontario).

AGF est une société indépendante de gestion d'actifs diversifiés à l'échelle mondiale dont les principales filiales offrent des services de gestion de placements pour des solutions d'investissement axées sur les actions, les titres à revenu fixe, les actifs non traditionnels (ou alternatifs) et les multicatégories, par l'entremise de ses trois plateformes d'activités : Placements AGF, Patrimoine Privé AGF et Partenaires Capital AGF. AGF fournit également des services d'administration aux fonds communs de placement AGF.

La plateforme d'activités Partenaires Capital AGF comprend des placements stratégiques dans Kensington Capital Partners Limited (« KCPL ») et New Holland Capital (« NHC »), des coentreprises avec Stream Asset Financial Management LP (« SAFM LP ») et AGF SAF Private Credit Management LP (« PCMLP »), ainsi que des accords de commissions avec Instar Group Inc. (« Instar ») et First Ascent Ventures (« First Ascent »).

Le 26 janvier 2026, le conseil d'administration a approuvé la publication des présents états financiers consolidés.

Note 2 : Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« normes IFRS de comptabilité ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Sauf indication contraire, les montants sont libellés en dollars canadiens.

Note 3 : Principales méthodes comptables, jugements et incertitude des estimations

3.1 Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique, exception faite de la réévaluation de certains actifs et passifs financiers à la juste valeur.

3.2 Placements dans des filiales, entreprises associées, coentreprises et entités structurées

a) Filiales et entités structurées consolidées

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'AGF et ceux des filiales qu'elle détient directement ou indirectement. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération pour déterminer si AGF contrôle une entité. Les filiales sont complètement consolidées à partir de la date à laquelle AGF obtient le contrôle et sont consolidées jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister. Si AGF perd le contrôle d'une filiale, tous les montants seront comptabilisés dans les AERG en lien avec cette filiale au même titre que si AGF avait directement sorti les actifs ou passifs connexes.

Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés au moment de la consolidation.

Les entités structurées consolidées sont des entités dont les activités pertinentes sont contrôlées par AGF au moyen d'une entente contractuelle. AGF a établi une fiducie pour les avantages du personnel (« FAP »). Il s'agit d'une entité structurée consolidée dont l'objectif est d'acheter des actions de catégorie B sans droit de vote qui seront attribuées aux employés au moment de leur acquisition d'unités d'actions à participation restreinte (« UAPR »). En vertu de l'entente contractuelle, AGF soutiendra la FAP en finançant l'achat de ces actions. Pour plus de détails, se reporter aux notes 3.15 et 23.

Les principales filiales et entités structurées consolidées d'AGF au 30 novembre 2025 se résument comme suit :

	Activité principale	Pays de constitution	Participation
1801882 Alberta Ltd.	Placements sur les marchés privés	Canada	100 %
1936874 Ontario Ltd.	Placements sur les marchés privés	Canada	100 %
2593269 Ontario Inc.	Placements sur les marchés privés	Canada	100 %
Société financière 20/20	Société de portefeuille	Canada	100 %
AGF International Advisors Company Limited	Gestion de placements	Irlande	100 %
AGF Investments America Inc.	Gestion de placements	Canada	100 %
Placements AGF Inc.	Gestion de placements	Canada	100 %
Cypress Capital Management Ltd (« Cypress »)	Patrimoine privé	Canada	100 %
Doherty & Associates Limited (« Doherty »)	Patrimoine privé	Canada	100 %
FAP	Société de fiducie	Canada	100 %
AGF Investments LLC	Gestion de placements	États-Unis	100 %
Gestion de placements Highstreet (« Highstreet »)	Patrimoine privé	Canada	100 %
Partenaires Capital AGF (Holdings) Inc.	Société de portefeuille	Canada	100 %
KCPL	Société de portefeuille	Canada	55 %

b) Entreprises associées et coentreprises

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles AGF exerce une influence notable, mais pas le contrôle, généralement parce qu'elle détient de 20 % à 50 % des droits de vote. Les coentreprises sont des ententes en vertu desquelles les parties exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise, et possèdent les droits aux actifs nets.

Les intérêts d'AGF dans les entreprises associées et les coentreprises, autres que sa participation dans les fonds qu'elles gèrent, sont généralement comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence après avoir été initialement constatés au coût. La quote-part du résultat post-acquisition des entreprises associées d'AGF est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net, et la quote-part des AERG post-acquisition est comptabilisée aux AERG. Les variations cumulées post-acquisition sont ajustées en diminution de la valeur comptable de la participation. Quand la quote-part d'AGF des pertes d'une entreprise associée ou d'une coentreprise égale ou dépasse sa participation dans l'entreprise associée ou la coentreprise, AGF ne constate pas d'autres pertes, sauf si elle a contracté des obligations ou si elle a versé des paiements au nom de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

Les méthodes comptables des entreprises associées et des coentreprises ont été modifiées si nécessaire pour assurer la cohérence avec les méthodes adoptées par AGF.

En outre, AGF a déterminé que toute participation détenue dans des fonds communs de placement qu'elle gère répond à la définition d'entreprise associée, par suite du pouvoir obtenu par AGF dans le cadre de la gestion de placements et des autres ententes qu'elle a conclues avec les fonds et qui permettent à AGF de prendre des décisions sur leurs activités d'investissement et d'exploitation. Aucune des participations prises individuellement n'est importante. AGF a choisi d'appliquer la méthode de mise en équivalence aux participations dans ces fonds et de désigner celles-ci à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVPBRN »). Ces fonds effectuent des transactions au Canada et aux É.-U., et celles-ci peuvent comprendre la négociation de valeurs libellées en devises.

Au 30 novembre 2025, la valeur comptable des participations d'AGF dans les fonds d'investissement qu'elle gère s'élevait à 17,7 M\$ (19,0 M\$ au 30 novembre 2024), ce qui représente l'exposition maximale d'AGF aux pertes à l'égard de ces participations. L'ajustement de la juste valeur relatif aux participations d'AGF dans les fonds d'investissement comptabilisée dans les états consolidés du résultat net consistait en des charges de 2,7 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2025 (produits de 3,0 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024). Pour plus de détails sur les participations d'AGF dans les fonds qu'elle gère, se reporter à la note 5.

Les coentreprises d'AGF constituées au Canada au 30 novembre 2025 se résument comme suit :

	Nature des activités	Participation
Stream Asset Financial GP LP	Entité d'intéressement	31,9 %
SAFM LP	Crédit privé	45,5 %
FAV II Principal Carry LP	Entité d'intéressement	15,0 %
AGF SAF Private Credit GP	Crédit privé	50,0 %
PCMLP	Crédit privé	50,0 %
AGF SAF Private Credit Performance LP	Entité d'intéressement	30,0 %

AGF peut toucher des primes de performance ou des distributions d'intéressements, versées par des entités d'intéressement dans lesquelles elle a des participations, si un fonds de Partenaires Capital AGF excède son seuil de rendement.

AGF évalue à la clôture de chaque période s'il existe une preuve objective de perte de valeur de ses participations dans les entreprises associées et les coentreprises. Le cas échéant, la valeur comptable de la quote-part d'AGF dans les actifs sous-jacents des entreprises associées ou des coentreprises est ramenée à la valeur recouvrable estimée (laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente [« JVDCV »] et la valeur d'utilité [« VU »]) et comptabilisée dans les états consolidés du résultat net. Au 30 novembre 2025, AGF n'a constaté aucune perte de valeur.

c) Placements à long terme

Les placements à long terme sont comptabilisés à la JVPBRN, conformément aux méthodes comptables d'AGF pour les placements dans les fonds communs de placement qu'elle gère. Pour plus de détails sur les placements à long terme d'AGF, se reporter à la note 5 b).

Toutes les entités visées par les placements à long terme d'AGF sont constituées au Canada. Les placements significatifs à long terme d'AGF au 30 novembre 2025 se résument comme suit :

	Nature des activités	Participation
InstarAGF Essential Infrastructure Fund LP I	Société en commandite – entité de placement	13,5 %
InstarAGF Essential Infrastructure Fund LP II	Société en commandite – entité de placement	4,8 %
Stream Asset Financial LP	Société en commandite – entité de placement	25,2 %
AGF SAF Private Credit Limited Partnership	Société en commandite – entité de placement	2,0 %
Fiducie de crédit privé AGF SAF	Société en commandite – entité de placement	37,6 %
First Ascent Ventures II LP	Société en commandite – entité de placement	27,9 %
Kensington Private Equity Fund	Société en commandite – entité de placement	3,1 %
Fonds alpha tactique AGF NHC	Société en commandite – entité de placement	93,9 %

3.3 Regroupement d'entreprises

AGF applique la méthode de l'acquisition pour présenter les regroupements d'entreprises. La contrepartie payée dans le cadre de l'acquisition comprend la juste valeur des actifs transférés, des passifs repris et des titres de participation émis par AGF. La contrepartie payée comprend la juste valeur de tout actif ou passif découlant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les actifs et passifs identifiables ainsi que les passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Des estimations ont été utilisées pour déterminer ces valeurs, y compris l'évaluation des immobilisations incorporelles acquises identifiables séparément. Dans le cadre de l'acquisition, la contrepartie éventuelle et les options de vente de la participation ne donnant pas le contrôle sont fonction de la performance future de l'entreprise acquise. Les estimations sont fonction de la meilleure évaluation par la direction des données connexes utilisées dans les modèles d'évaluation, comme les flux de trésorerie futurs et les revenus, les taux d'actualisation et la volatilité. Les résultats quant à la performance future qui diffèrent des estimations utilisées par la direction pourraient modifier les passifs, qui sont comptabilisés à mesure qu'ils surviennent dans le résultat net.

a) Détermination du contrôle

Afin de déterminer si un placement représente une filiale, il faut tenir compte de tous les faits et circonstances et analyser la proportion des droits de vote de l'entité émettrice détenue par AGF. Les filiales s'entendent de toutes les entités pour lesquelles AGF est exposée aux rendements variables et détient le pouvoir à l'égard de l'entité émettrice, pouvoir qu'elle peut utiliser pour influencer sur les rendements et qui souvent signifie qu'elle détient plus de la moitié des droits de vote de ces entités. Il faut exercer un jugement pour déterminer l'existence du contrôle lorsqu'il s'agit d'éléments tels que des accords contractuels entre actionnaires, des restrictions réglementaires quant à la représentation au conseil d'administration, les droits de vote ou les activités pertinentes de l'entité émettrice. AGF a exercé son jugement et déterminé qu'elle contrôlait KCPL.

Pour ce qui est des fonds d'investissement pour lesquels KCPL agit à titre de gestionnaire, AGF a conclu qu'elle n'avait pas le contrôle de ceux-ci, car elle agit en tant qu'agent et qu'elle ne peut donc pas utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements variables.

b) Participation ne donnant pas le contrôle

À la suite de la comptabilisation initiale, la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle est ajustée pour tenir compte de la part de la participation ne donnant pas le contrôle dans le résultat global et dans les opérations sur capitaux propres de la filiale. La part d'une participation ne donnant pas le contrôle dans de tels ajustements est fonction de sa participation actuelle dans la filiale après la prise en compte de toute convention d'actionnaires et de tout autre accord contractuel applicables.

3.4 Actif géré et actifs donnant droit à des commissions

AGF, par l'entremise de ses placements dans des filiales, gère un éventail de fonds communs de placement, d'autres placements et des actifs donnant droit à des commissions détenus par des clients et par des tiers. Ces fonds, ces placements et ces actifs ne sont pas inscrits dans les états consolidés de la situation financière, et certains d'entre eux sont détenus par des fonds d'investissement qui répondent à la définition d'entité structurée en vertu des normes IFRS de comptabilité. AGF perçoit des honoraires pour sa prestation de services de gestion et d'administration à ces fonds d'investissement. Les honoraires perçus de ces fonds et autres actifs de placement sont calculés selon l'actif géré et les actifs donnant droit à des commissions, qui s'élevaient à 60,4 G\$ au 30 novembre 2025 (53,6 G\$ au 30 novembre 2024).

3.5 Conversion des monnaies étrangères**a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation**

Les éléments compris dans les états financiers de chaque entité consolidée sont évalués selon la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de La Société de Gestion AGF Limitée.

b) Opérations et soldes

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des états consolidés de la situation financière, et les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice. Les profits et pertes de change latents et les profits et pertes réalisés sont constatés dans les états consolidés du résultat net.

3.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts temporaires très liquides, et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à terme. Ces actifs sont convertibles facilement en sommes connues, sont assujettis à un risque minime de variation de la juste valeur et ont tous une échéance à court terme (échéance initiale de moins de trois mois).

AGF a conclu un accord de transfert quotidien de trésorerie en vertu duquel les soldes des comptes bancaires opérationnels sont regroupés dans un seul compte à la clôture de chaque jour ouvrable, les dépôts étant compensés par les découverts dans le cadre de cet accord. La direction constate le montant net de la trésorerie et des découverts bancaires dans les états consolidés de la situation financière, car les soldes sont réglés en fonction d'un montant net, conformément à l'accord de gestion de la trésorerie.

3.7 Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont constatés quand AGF devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés quand les droits de recevoir les flux de trésorerie tirés des actifs sont échus ou ont été transférés et qu'AGF a transféré pratiquement tous les risques et avantages liés à la propriété de ces actifs. Les passifs financiers sont décomptabilisés quand l'obligation précisée dans le contrat est éteinte, annulée ou échue. Les achats et les ventes normalisés d'actifs et de passifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est porté dans les états consolidés de la situation financière quand AGF a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Dans le cadre de la comptabilisation initiale, AGF classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes selon le modèle de gestion des actifs financiers et les modalités contractuelles des flux de trésorerie d'une entité.

a) Juste valeur par le biais du résultat net (« JVPBRN »)

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont évalués à la juste valeur par la suite dans les états consolidés de la situation financière. Les profits et pertes découlant de variations de la juste valeur et les distributions reçues sur certains placements sont présentés dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et revenus tirés de distributions ». Les coûts de transaction des instruments financiers classés à la JVPBRN sont constatés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Les titres de participation sont classés à la JVPBRN, sauf si initialement AGF les comptabilise de manière irrévocable à la JVPBAERG. Les instruments d'emprunt sont désignés comme étant à la JVPBRN si les actifs ne respectent pas les critères relatifs au classement à la JVPBAERG ou au coût amorti. Les instruments financiers classés à la JVPBRN comprennent les placements dans les fonds communs de placement AGF, les dépôts à terme et certains autres placements à court terme ainsi qu'à long terme. Les passifs financiers classés à la JVPBRN comprennent la contrepartie éventuelle à payer, les passifs des options de vente et le résultat différé des intéressements.

b) Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVPBAERG »)

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont évalués à la juste valeur par la suite dans les états consolidés de la situation financière. Les profits et pertes découlant de variations de la juste valeur sont présentés dans les états consolidés du résultat global au poste « Autres éléments du résultat global ». Les coûts de transaction des instruments financiers classés à la JVPBAERG sont ajoutés à la valeur comptable initiale de l'actif ou du passif.

Les titres de participation sont classés à la JVPBAERG quand il n'y a aucun reclassement ultérieur des profits et des pertes découlant de variations de la juste valeur dans les états consolidés du résultat net suivant la décomptabilisation d'un placement. Les dividendes sont présentés dans les états consolidés du résultat net en tant qu'ajustements de la juste valeur et qu'autres produits à la date à laquelle ils sont légalement exigibles. Les titres de participation classés à la JVPBAERG comprennent certains des titres de participation détenus à long terme.

Les instruments d'emprunt sont classés à la JVPBAERG si les actifs sont détenus aux fins du recouvrement de flux de trésorerie contractuels et de la vente d'actifs financiers, lorsque ces flux de trésorerie représentent uniquement les paiements du capital et des intérêts. Pour les instruments d'emprunt classés à la JVPBAERG, le profit ou la perte cumulé auparavant constaté dans les AERG est reclassé dans les états consolidés du résultat net suivant la décomptabilisation et inclus dans les ajustements de la juste valeur et dans les autres produits. Les produits d'intérêts tirés de ces actifs financiers, calculés selon la méthode de l'intérêt effectif, sont constatés dans les états consolidés du résultat net. AGF ne possède présentement aucun instrument d'emprunt classé à la JVPBAERG.

c) Coût amorti

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés au montant à recevoir prévu, moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener le solde des actifs à la juste valeur. Par la suite, ces actifs sont évalués selon la méthode de l'intérêt effectif moins une provision pour dépréciation.

Les actifs financiers sont classés au coût amorti s'ils sont détenus aux fins du recouvrement de flux de trésorerie contractuels. Les actifs financiers classés au coût amorti sont les actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et comprennent les créances et les autres actifs financiers.

Les passifs financiers au coût amorti comprennent les dettes d'exploitation et charges à payer, la dette à long terme et les autres passifs à long terme. Les dettes d'exploitation et charges à payer, la dette à long terme et les autres passifs à long terme sont initialement comptabilisés au montant à payer requis, moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener les montants à payer à la juste valeur. Par la suite, les soldes sont évalués au coût amorti selon la méthode de l'intérêt effectif.

Un passif financier est décomptabilisé quand il est éteint. Quand un passif est éteint, la différence entre sa valeur comptable et la contrepartie payée, y compris tout actif hors trésorerie transféré et tout nouveau passif repris, est comptabilisée en résultat net. Une modification des termes d'un passif est constatée à titre d'extinction du passif initial et comptabilisée en nouveau passif quand la modification est importante. AGF estime qu'une modification des termes d'un passif est suffisamment importante si la valeur actualisée nette des flux de trésorerie du nouveau passif, y compris tous frais payés, diffère d'au moins 10 % de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie restants du passif existant, le taux d'actualisation étant égal au taux d'intérêt effectif original du passif initial.

Les passifs financiers sont classés dans le passif courant si le paiement est dû dans les 12 mois suivant la date des états consolidés de la situation financière. Sinon, ils sont classés dans le passif non courant.

3.8 Instruments dérivés

AGF a recours à des instruments dérivés pour gérer le risque de change. AGF ne conclut pas d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Quand les instruments dérivés sont utilisés, AGF détermine si la comptabilité de couverture est applicable. L'instrument dérivé doit être très efficace pour contrebalancer, relativement au risque couvert, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie prévus dès la mise en place de la relation de couverture et sur la durée de la couverture. Conformément à IFRS 9, pour qu'un instrument soit admissible à la comptabilité de couverture, trois critères doivent être remplis : relation économique, incidence du risque de crédit et ratio de couverture. Au début de la relation de couverture, la désignation et la documentation formelles relativement à cette relation doivent être établies tout comme l'objectif de gestion des risques et la stratégie de l'entité pour établir la couverture.

Quand la comptabilité de couverture est appliquée, la partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les AERG. Toute partie inefficace de la juste valeur est immédiatement comptabilisée dans les états financiers consolidés du résultat net. Quand un instrument de couverture vient à échéance ou ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, le montant constaté dans les AERG est reclassé dans les états consolidés du résultat net. Quand on ne s'attend plus à ce qu'une opération prévue ait lieu, le montant qui était comptabilisé dans les AERG est immédiatement viré dans les états financiers consolidés du résultat net.

3.9 Contrats de location

AGF détermine qu'un contrat contient un contrat de location conforme à IFRS 16 à l'origine si tous les critères suivants sont remplis :

- Le contrat contient un actif identifiable.
- Le preneur obtient le droit d'utilisation directe d'un actif.
- Le preneur obtient la quasi-totalité de l'avantage économique de l'actif.

a) Comptabilisation des contrats de location admissibles

L'actif au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives sont comptabilisés à la date de début du contrat de location, soit la date à laquelle le bailleur met l'actif sous-jacent à la disposition du preneur. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement constaté au coût moins les coûts indirects, les coûts d'enlèvement et de restauration des lieux, les paiements anticipés de loyers et les incitatifs à la location reçus et amortis selon le mode linéaire, sur la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation ou sur la durée du contrat de location, selon la première éventualité. La durée du contrat de location comprend la période non résiliable du contrat de location et les périodes couvertes par une option de prolongation ou de résiliation du contrat de location si AGF est raisonnablement certaine d'exercer cette option.

Les obligations locatives sont comptabilisées à la valeur actualisée des paiements de loyers fixes en utilisant soit le taux d'intérêt implicite du contrat de location, soit le taux d'emprunt marginal. Par la suite, les paiements effectués sur le contrat de location, partiellement compensés par une augmentation des charges d'intérêts de désactualisation selon la méthode des intérêts effectifs, réduisent les obligations locatives.

Tout contrat de location avec des paiements de loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux, avec une durée de location de 12 mois ou moins ou considéré comme une location de faible valeur est exempté de la norme IFRS 16 et continuera d'être passé en charges selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les contrats de location exemptés n'ont pas d'incidences significatives sur les états financiers consolidés.

b) Modification postérieure à un contrat de location

En cas de modification, l'actif au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives sont réévalués. Une modification comprend les actions suivantes : changer la portée du contrat de location en ajoutant le droit d'utiliser un ou plusieurs actifs sous-jacents, prolonger la durée du contrat de location et modifier la contrepartie du contrat de location en augmentant ou en diminuant le paiement du loyer. Lorsque l'obligation locative est réévaluée en raison d'une modification, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation.

3.10 Immobilisations incorporelles

a) Goodwill et contrats de gestion

Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie payée sur la juste valeur de la quote-part d'AGF des actifs nets identifiables, y compris les contrats de gestion, de la filiale acquise à la date d'acquisition. Le goodwill est constaté au coût moins le cumul des pertes de valeur. Il a été établi que la majorité des contrats de gestion ont une durée d'utilité indéfinie, car le droit contractuel de gérer les actifs n'a pas de durée définie, sauf les contrats de gestion pour les fonds à capital fixe, qui sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie des fonds. Les contrats de gestion acquis séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont constatés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et par la suite diminués du montant de la perte de valeur, s'il y a lieu.

b) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût (qui en règle générale correspond à leur juste valeur aux dates d'acquisition), déduction faite du cumul des amortissements et des dépréciations, s'il y a lieu. L'amortissement de certaines autres immobilisations incorporelles est calculé selon le mode linéaire sur 5 à 15 ans selon la durée d'utilité estimative de ces actifs. Pour les autres immobilisations incorporelles restantes, l'amortissement est calculé selon les flux de trésorerie actualisés prévus et amortis sur la durée contractuelle des actifs. Les autres immobilisations incorporelles pour lesquelles il y a érosion de la clientèle sont immédiatement imputées en résultat net au poste « Amortissement et décomptabilisation des autres immobilisations incorporelles ».

3.11 Immobilisations corporelles et logiciels

Les immobilisations corporelles et logiciels, qui comprennent le mobilier et le matériel, le matériel informatique, les logiciels et les améliorations locatives, sont comptabilisés au coût, déduction faite du cumul des amortissements et des dépréciations, s'il y a lieu. Le cas échéant, l'amortissement est calculé selon les modes suivants sur la durée d'utilité estimative des actifs pertinents :

Mobilier et matériel	20 %, amortissement dégressif
Améliorations locatives	amortissement linéaire sur la durée du bail
Matériel informatique	amortissement linéaire sur la durée d'utilité de deux à sept ans
Logiciels	amortissement linéaire sur trois ans

3.12 Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs à durée d'utilité indéfinie, par exemple le goodwill et les contrats de gestion, ne sont pas assujettis à l'amortissement et font l'objet d'un test de dépréciation chaque année ou plus souvent si des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable peut se déprécier. Les actifs assujettis à l'amortissement sont évalués aux fins de dépréciation lorsqu'un événement ou un changement de circonstances indique que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La perte de valeur est égale à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé des montants suivants : la JVDCV ou la VU. Afin d'évaluer la dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel les flux de trésorerie sont identifiables séparément (« unités génératrices de trésorerie » ou « UGT »). Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une perte de valeur sont examinés à chaque date de clôture pour évaluer la possibilité d'une reprise de cette perte de valeur. Lorsque de tels éléments probants existent, la portion de la perte de valeur antérieure est reprise en résultat net et une hausse correspondante de la valeur comptable des actifs est constatée.

3.13 Provisions

Une provision est constatée si, par suite d'un événement antérieur, AGF doit satisfaire une obligation juridique ou contractuelle qui peut être évaluée de façon fiable, et qu'il est probable que la sortie d'un avantage économique soit nécessaire pour régler cette obligation. Les provisions sont évaluées selon les meilleures estimations des dépenses requises pour régler l'obligation à la clôture de la période considérée.

3.14 Impôt exigible et impôt différé

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est constaté dans les états consolidés du résultat net, sauf s'il a trait à des éléments comptabilisés directement dans les AERG ou dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt sur le résultat est également constaté directement dans les AERG ou dans les capitaux propres, respectivement.

La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations de résultat lorsque des situations relatives à la réglementation fiscale applicable font l'objet d'interprétation. Des provisions sont établies, le cas échéant, en fonction des montants qui devraient être versés aux administrations fiscales.

L'impôt exigible est l'impôt payable prévu sur le résultat imposable de l'exercice, selon le taux d'imposition adopté ou quasi adopté à la clôture de la période considérée, et tout ajustement de l'impôt payable pour les exercices antérieurs.

En règle générale, l'impôt différé est comptabilisé selon les pertes et les crédits fiscaux prospectifs et les différences temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Cependant, l'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une opération autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de l'opération, ne touche ni le résultat comptable ni le résultat imposable. L'impôt différé est comptabilisé selon les différences temporaires découlant de participations dans les filiales, les coentreprises et les entreprises associées, sauf, dans le cas des filiales, des coentreprises ou des entreprises associées, quand AGF contrôle la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est comptabilisé sur une base non actualisée selon les taux d'imposition et les lois qui sont adoptés ou quasi adoptés à la date des états consolidés de la situation financière et qui devraient être appliqués quand l'actif d'impôt différé est réalisé ou que le passif d'impôt différé est réglé. Les actifs d'impôt différé sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, en regard duquel les différences temporaires déductibles pourront être utilisées.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont présentés dans les actifs et passifs non courants.

3.15 Avantages du personnel

a) Rémunération et autres paiements fondés sur des actions

AGF offre des régimes d'options sur actions aux cadres supérieurs et utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions. La juste valeur des options sur actions, qui est déterminée à la date d'attribution selon un modèle d'évaluation des options, est imputée en résultat net sur la période d'acquisition des droits, et un crédit correspondant est porté au surplus d'apport, en tenant compte des extinctions. Les attributions sont réglées en émission d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF au moment de l'exercice des options. Les options sur actions sont émises à un prix d'exercice égal à la juste valeur marchande, c'est-à-dire le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de catégorie B sans droit de vote négociées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours de séance précédant immédiatement la date d'attribution. Les attributions d'options sur actions sont acquises sur la période d'acquisition de quatre ans selon laquelle 25 % du total des attributions sont acquises chaque an à l'anniversaire de la date d'attribution.

AGF offre un régime d'achats d'actions en vertu duquel les employés peuvent consacrer une partie de leur salaire annuel, jusqu'à concurrence de 6 %, à l'achat d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF par retenues sur salaire. AGF verse des cotisations pouvant atteindre jusqu'à 60 % des cotisations versées par les employés. Les cotisations d'AGF sont acquises immédiatement et imputées au résultat net de la période au cours de laquelle le droit est acquis. Le fiduciaire du régime achète des actions de catégorie B sans droit de vote sur le marché libre au moyen des cotisations versées.

AGF offre un régime d'unités d'actions aux cadres supérieurs, en vertu duquel certains cadres ont reçu des UAPR composées d'actions de catégorie B sans droit de vote. Les UAPR sont acquises trois ans après la date d'attribution.

AGF a établi une FAP et cette dernière a pour but d'acheter des actions de catégorie B sans droit de vote AGF sur le marché libre, déduction faite de l'impôt, pour les attribuer aux employés au moment de leur acquisition d'UAPR. Conformément au régime, les employés des filiales canadiennes d'AGF n'auront pas l'option de recevoir un règlement en trésorerie pour leurs UAPR. Les attributions sont réparties sur la période d'acquisition selon la juste valeur des actions de catégorie B sans droit de vote à la date d'attribution en tenant compte des extinctions.

Les employés des filiales non canadiennes qui participent aux régimes reçoivent un règlement en trésorerie pour leurs UAPR. Les charges de rémunération et le passif connexe sont répartis de façon égale ou graduelle sur la période d'acquisition de trois ans en tenant compte de la fluctuation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote, des dividendes versés et des extinctions. AGF rachètera la totalité des UAPR moyennant une somme au comptant égale à la valeur d'une action de catégorie B sans droit de vote à la date d'acquisition pour chaque UAPR.

AGF offre un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») aux administrateurs externes et à certains employés, en vertu duquel les administrateurs peuvent décider de recevoir leur rémunération sous forme d'UAD. Ces unités sont acquises immédiatement et les charges de rémunération et le passif connexe sont imputés au résultat net de la période au cours de laquelle les UAD sont attribuées. Les charges de rémunération et le passif connexe sont mis à jour chaque mois pour tenir compte de la fluctuation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote et de l'incidence des dividendes versés. À la cessation du mandat d'un participant, AGF rachètera la totalité des UAD du participant moyennant une somme au comptant égale à la valeur d'une action de catégorie B sans droit de vote à la date de cessation du mandat pour chaque UAD.

AGF offre un régime incitatif à l'équipe de gestion de placements, en vertu duquel une rémunération est versée selon le rendement de l'actif désigné géré par l'employé. La caisse de rémunération de ce régime est fonction du total de l'actif géré par l'équipe multiplié par les points de base applicables. Au moment de l'attribution, l'employé investira dans des UAPR ou dans tout produit de fonds commun de placement d'AGF. Les charges de rémunération et le passif connexe sont passés en charges sur la période d'acquisition selon l'évaluation à la valeur du marché de l'actif géré. L'employé acquiert la totalité des droits du régime trois ans après la date d'attribution. Au moment de l'acquisition, la caisse est réglée en trésorerie.

b) Indemnités de cessation d'emploi

AGF comptabilise les indemnités de cessation d'emploi quand elle ne peut plus retirer l'offre de ces indemnités ou quand elle constate des charges de restructuration qui comprennent des indemnités de cessation d'emploi, selon la première éventualité.

c) Régime hérité d'incitation au rendement à long terme

KCPL a mis en place un régime hérité d'incitation au rendement à long terme (« RHIRLT »), en vertu duquel certains employés reçoivent une partie des intéressements et des primes de performance connexes à des placements effectués avant l'acquisition. Le régime est entré en vigueur à la date d'acquisition et verse un paiement en trésorerie selon les intéressements et les primes de performance touchés. Conformément aux modalités du RHIRLT, 50 % des charges sont constatées sur 18 mois selon le mode linéaire comme suit : 1/3 acquis à la date d'acquisition, 1/3 acquis sur la période allant jusqu'au 12e mois d'anniversaire et 1/3 acquis sur la période allant jusqu'au 18e mois d'anniversaire. Le solde des charges est comptabilisé sur la période de service requise en fonction de la cristallisation des intéressements et des primes de performance. Pour plus de détails, se reporter à la note 9.

d) Autre régime

AGF offre un régime d'incitation au rendement à certains employés de Doherty. La partie différée du régime qui est versée après trois ans est admissible à une prime de rendement en fonction de la croissance du résultat avant intérêts, impôts et amortissements (« RAIIA »). Ce régime vise à retenir le personnel clé, y compris la haute direction et la relève clé, et à promouvoir la rentabilité et la croissance de cette filiale en offrant des incitatifs de rendement au personnel clé pour que celui-ci puisse profiter de toute appréciation de la valeur de Doherty. Les obligations en lien avec le régime sont comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière au poste « Dettes d'exploitation et charges à payer ».

3.16 Capital-actions

Les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote et les actions de catégorie B sans droit de vote d'AGF sont classées comme des capitaux propres. Les coûts différentiels directement attribuables à l'émission de nouvelles actions sont constatés dans les capitaux propres et présentés en déduction du produit de l'émission, déduction faite de l'impôt.

3.17 Dividendes

Les dividendes versés aux actionnaires d'AGF sont comptabilisés dans les états financiers consolidés d'AGF dans la période au cours de laquelle les dividendes sont déclarés par le conseil d'administration.

3.18 Résultat par action

Le résultat de base par action s'obtient en divisant le résultat net applicable aux actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote et aux actions de catégorie B sans droit de vote d'AGF par le nombre moyen pondéré quotidien d'actions en circulation. Le résultat dilué par action s'obtient à partir du nombre moyen pondéré quotidien d'actions qui auraient été en circulation au cours de l'exercice si toutes les actions ordinaires potentielles avaient été émises au début de l'exercice, ou à la date d'attribution ou d'émission d'autres instruments potentiellement dilutifs, si elle est postérieure.

La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer le nombre supplémentaire d'actions qui auraient été en circulation si AGF avait utilisé le produit de l'exercice des options pour acquérir des actions.

3.19 Constatation des produits

Les produits sont constatés au fur et à mesure qu'AGF remplit son obligation de rendement, en transférant le contrôle du service spécifié à ses clients. Les produits sont évalués à la contrepartie prévue à recevoir, y compris les montants variables, seulement quand il est fort probable qu'aucune inversion importante ne se produise, et abstraction faite des montants perçus pour le compte de tiers. AGF détermine si elle agit en tant que mandant ou en tant qu'agent de chaque flux de rentrées. Les produits sont présentés en montants bruts quand AGF contrôle le service spécifié avant le transfert de ce dernier au client en tant que mandant, et en montants nets quand AGF fait appel à un tiers pour fournir le service en tant qu'agent.

Outre ces principes généraux, AGF applique les méthodes de comptabilisation des produits suivantes :

Les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration sont fondés sur la valeur liquidative des fonds gérés ainsi que sur le barème des frais applicable. Les frais sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis, car les clients reçoivent et utilisent les avantages simultanément. Ces frais sont inscrits déduction faite des remises sur les frais de gestion, des renoncations de frais et des remboursements aux fonds ou payés au nom des fonds.

La plateforme d'activités Partenaires Capital AGF touche des primes de performance et des intéressements lorsque certains rendements des placements et seuils sont atteints. Les produits sont comptabilisés quand il est fort probable qu'une inversion importante du montant des produits cumulés comptabilisés ne se produise pas.

Les honoraires versés aux sociétés institutionnelles d'experts-conseils relativement au recrutement et à la présentation de clients lorsque les honoraires sont versés au début de la relation avec le client, ne dépendent pas de flux de rentrées futurs et sont versés directement par le client à AGF, sont capitalisés et amortis sur leur durée d'utilité estimative, sans dépasser une période de trois ans. Toutes les autres commissions sont passées en charges et constatées selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

3.20 Estimations comptables et jugements cruciaux

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que sur le montant des produits et des charges pour la période considérée. Les montants réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont sans cesse révisées. Les révisions apportées aux estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision ne touche que la période visée, ou dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision touche la période considérée et les périodes futures.

Les secteurs clés d'estimations pour lesquels la direction est tenue d'exercer des jugements difficiles, complexes ou subjectifs, souvent sur des questions qui sont, de par leur nature, incertaines, comprennent la durée d'utilité des actifs amortissables, les engagements et éventualités, de même que les éléments précis présentés ci-après.

a) Regroupement d'entreprises

AGF applique la méthode de l'acquisition pour présenter les regroupements d'entreprises. Des estimations ont été utilisées pour déterminer les justes valeurs des actifs transférés, des passifs repris et des titres de participation émis par AGF, y compris l'évaluation des immobilisations incorporelles acquises identifiables séparément. Dans le cadre de l'acquisition, la contrepartie éventuelle et les options de vente de la participation ne donnant pas le contrôle sont fonction de la performance future de l'entreprise acquise. Les estimations sont fonction de la meilleure évaluation par la direction des données connexes utilisées dans les modèles d'évaluation, comme les flux de trésorerie et les revenus futurs, les taux d'actualisation et la volatilité. Les résultats quant à la performance future qui diffèrent des estimations utilisées par la direction pourraient modifier les passifs, qui sont comptabilisés à mesure qu'ils surviennent dans le résultat net.

b) Dépréciation d'actifs non financiers

AGF détermine la recouvrabilité de chacune de ses UGT selon la valeur la plus élevée entre la JVDCV et la VU. AGF applique la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour estimer ces montants. Une telle analyse fait en sorte que la direction doit exercer un jugement quant à la sélection du taux d'actualisation, du taux de croissance final ainsi que des frais de gestion et primes de performance prévus selon l'actif géré, pour évaluer la dépréciation d'actifs non financiers. Pour plus de détails sur la dépréciation d'actifs non financiers, se reporter à la note 10.

c) Rémunération et autres paiements fondés sur des actions

Afin de déterminer la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions et des montants connexes portés aux états consolidés du résultat net, AGF pose des hypothèses sur les événements futurs et la conjoncture du marché. Notamment, la direction doit exercer un jugement quant au nombre probable d'actions ou d'UAPR qui seront acquises et à la juste valeur de chaque attribution. La juste valeur des options sur actions attribuées est déterminée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes qui dépend d'autres estimations, y compris la politique future d'AGF en matière de dividendes et la volatilité future du cours des actions de catégorie B sans droit de vote. Pour plus de détails sur les hypothèses utilisées, se reporter à la note 23. De telles hypothèses reposent sur des informations publiquement accessibles et tiennent compte des attentes du marché. Des hypothèses à l'égard de ces facteurs différentes de celles posées par AGF pourraient avoir une incidence importante sur le résultat net présenté.

d) Impôt sur le résultat

AGF est assujettie à l'impôt sur le résultat dans de nombreux ressorts territoriaux. L'impôt définitif applicable à bon nombre d'opérations et de calculs est incertain. AGF comptabilise des passifs afférents à des enjeux prévus d'audit fiscal selon des estimations de l'impôt supplémentaire potentiellement exigible. Si le résultat estimé diffère du montant comptabilisé, l'écart qui en découle influe sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé pour la période durant laquelle cette évaluation est effectuée.

e) Estimations de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3

Afin de déterminer la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 d'AGF, la direction peut devoir exercer des jugements et faire des estimations qui peuvent influencer sur les montants constatés dans les états financiers consolidés. De tels jugements et estimations comprennent des données non observables et ont une incidence sur la juste valeur de l'instrument. Pour plus de détails, se reporter à la note 29.

En outre, afin d'appliquer les méthodes comptables d'AGF, la direction peut avoir à exercer des jugements, autres que ceux requis pour les estimations, qui peuvent influencer sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. De tels jugements comprennent la détermination du contrôle, l'identification des UGT, la détermination de la nature définie ou indéfinie de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles et les incidences comptables relatives à certaines affaires juridiques.

Note 4 : Adoption de normes comptables nouvelles et modifiées

AGF a adopté la norme comptable modifiée ci-après pour l'exercice clos le 30 novembre 2025.

Modifications à IAS 1 – Classement des passifs en tant que courants ou non courants

En janvier 2020, l'IASB a publié des modifications relativement à IAS 1 – Classement des passifs en tant que courants ou non courants. Les modifications clarifient la manière de classer les passifs en tant que courants ou non courants, selon les droits qui existent à la clôture de la période considérée. En 2022, d'autres modifications ont été publiées, et celles-ci comportent des exigences de communication d'information supplémentaire relativement aux clauses restrictives pour chaque période considérée. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. AGF a déterminé que l'adoption de ces modifications n'a pas une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Futures normes comptables

Les normes comptables suivantes ont été publiées sans être obligatoires pour les périodes closes le 30 novembre 2025 et n'ont pas été adoptées de manière anticipée par AGF.

IFRS 18 – États financiers : Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers (« IFRS 18 »), qui remplace IAS 1 – Présentation des états financiers. L'objectif de IFRS 18 est de fournir aux investisseurs des informations plus pertinentes et une plus grande transparence quant aux résultats financiers d'une société, ainsi qu'une meilleure comparabilité et cohérence relativement à la comparabilité de l'information financière entre les sociétés. IFRS 18 ne modifie pas le résultat net déclaré, mais exige la présentation de sous-totaux prédéfinis dans les états consolidés du résultat net, des indicateurs clés de performance de la direction et des principes de regroupement et de ventilation des informations. IFRS 18 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et une application anticipée est permise. AGF évalue l'incidence potentielle de l'adoption de IFRS 18 sur ses états financiers consolidés.

Modifications au classement et à l'évaluation des instruments financiers (IFRS 9 et IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications relativement au classement et à l'évaluation des instruments financiers, qui s'appliquent à IFRS 9 – Instruments financiers et à IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir. Ces modifications clarifient la date de comptabilisation et de décomptabilisation d'un actif financier ou d'un passif financier, et introduisent un choix de méthode comptable qui permet de décomptabiliser les passifs financiers réglés au moyen d'un système de transfert électronique de fonds avant la date de règlement. En outre, les modifications clarifient le classement des actifs financiers liés à la réalisation d'objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance, des prêts non garantis ainsi que des instruments liés par contrats, et introduisent des exigences de présentation d'information pour les instruments financiers comportant des clauses conditionnelles et les titres de participation classés à la JVPBRN. AGF évalue l'incidence potentielle de ces modifications qui seront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026; incidence qui ne devrait pas être significative.

AGF continue de surveiller les futures normes comptables et d'analyser l'incidence que ces normes peuvent avoir sur ses activités.

Note 5 : Placements et placements à long terme

a) Placements

La ventilation des placements se résume comme suit :

Aux 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
JVPBRN		
Fonds communs de placement AGF et autres	17 728 \$	19 065 \$
JVPBAERG		
Titres de participation	1 225	1 106
	18 953 \$	20 171 \$

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, AGF a constaté un ajustement positif net de la juste valeur en lien avec les placements classés à la JVPBRN de 2,7 M\$ (3,0 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024).

La continuité des placements pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024 se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Solde à l'ouverture de l'exercice	20 171 \$	22 191 \$
Ajouts ¹	1 150	29 450
Cessions ¹	(5 504)	(35 226)
Profits réalisés et latents de placements classés à la JVPBRN, montant net	2 677	3 042
Réinvestissement de dividendes et intérêts	333	253
Profits latents et réalisés de placements classés à la JVPBAERG, montant net	126	461
Solde à la clôture de l'exercice	18 953 \$	20 171 \$

¹ L'exercice 2025 comprend des ajouts de néant (29,3 M\$ pour l'exercice 2024) et des cessions de néant (29,3 M\$ pour l'exercice 2024) relativement à des montages financiers dans des fonds sur les marchés privés.

Pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024, AGF n'a constaté aucune perte de valeur.

b) Placements à long terme

Au 30 novembre 2025, la valeur comptable des placements à long terme d'AGF dans la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF se chiffrait à 429,9 M\$ (321,2 M\$ au 30 novembre 2024).

La continuité des placements à long terme d'AGF classés à la JVPBRN pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024 se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Solde à l'ouverture de l'exercice	321 243 \$	254 969 \$
Achat de placements à long terme	79 473	28 602
Ajouts connexes à l'acquisition ¹	–	5 805
Remboursement de capital	(75)	(302)
Ajustement de la juste valeur constaté en résultat net ²	29 241	32 169
Solde à la clôture de l'exercice	429 882 \$	321 243 \$

¹ Pour plus de détails, se reporter à la note 9.

² L'ajustement de la juste valeur est fonction de l'actif net du fonds moins la portion d'AGF des intéressements qui seraient payables par le fonds au moment de la cristallisation.

Les ajustements de la juste valeur et les revenus tirés de distributions en lien avec les placements à long terme d'AGF dans Partenaires Capital AGF sont constatés dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et revenus tirés de distributions ». Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, AGF a constaté des produits de 29,2 M\$ (32,2 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024) à titre d'ajustements de la juste valeur de placements à long terme et de 16,0 M\$ (12,1 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024) à titre de distributions en lien avec les placements à long terme.

L'engagement d'AGF à l'égard de fonds et de placements en lien avec la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF aux 30 novembre 2025 et 2024 se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Solde de l'engagement à financer à l'ouverture de l'exercice	19 818 \$	26 571 \$
Capital supplémentaire engagé	71 360	21 849
Capital financé pendant l'exercice	(79 473)	(28 602)
Solde de l'engagement à financer à la clôture de l'exercice	11 705 \$	19 818 \$

Note 6 : Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

AGF détient des participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui gèrent certains des fonds de Partenaires Capital AGF. Pour plus de détails sur les pourcentages des participations, se reporter à la note 3.2 b). Ces placements sont comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence. Vu ses participations dans des entreprises associées et des coentreprises, AGF peut toucher des primes de performance ou des distributions d'intéressements. Ces montants sont comptabilisés par AGF quand les seuils de rendement connexes sont atteints et quand le risque d'inversion est faible.

La continuité pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024 se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 801 \$	2 245 \$
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	1 043	426
Quote-part du résultat	1 375	895
Distributions reçues	(1 294)	(1 765)
Solde à la clôture de l'exercice	2 925 \$	1 801 \$

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, AGF a constaté un bénéfice de 1,4 M\$ (0,9 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024). En outre, AGF a reçu des distributions de 1,3 M\$ (1,8 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024) de ses coentreprises dans Partenaires Capital AGF.

Note 7 : Créances, charges payées d'avance et autres créances

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration à recevoir	28 002 \$	32 042 \$
Charges payées d'avance	10 077	8 482
Autres créances	13 723	7 440
Créances, charges payées d'avance et autres créances	51 802 \$	47 964 \$

Note 8 : Autres accords donnant droit à des commissions

InstarAGF – Accord donnant droit à des commissions

AGF et Instar ont conclu un accord de commissions en vertu duquel AGF touche des commissions annuelles de 14 points de base en fonction de l'actif géré de InstarAGF Essential Infrastructure Fund I et II (collectivement, les « Fonds InstarAGF »). En vertu d'IFRS 15, l'accord de commissions est classé à titre de contrat avec Instar. Conformément à IFRS 15, les commissions annuelles sont constatées dans les produits selon la méthode de la comptabilité d'engagement sur la durée résiduelle de chaque Fonds InstarAGF. Au 30 novembre 2025, les actifs donnant droit à des commissions des Fonds InstarAGF s'élevaient à 2,0 G\$ (2,0 G\$ au 30 novembre 2024). Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, AGF a comptabilisé des produits de 2,8 M\$ (2,7 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024) relativement à l'accord de commissions.

En vertu d'IFRS 9, la participation d'intéressement d'AGF dans les Fonds InstarAGF est classée à titre d'instrument financier, à savoir des titres de participation, et est comptabilisée à la JVPBAERG. Au 30 novembre 2025, la juste valeur de la participation d'intéressement de 3,0 M\$ (3,0 M\$ au 30 novembre 2024) a été comptabilisée au poste « Autres actifs » et 3,0 M\$ (3,0 M\$ au 30 novembre 2024) ont été constatés dans les états consolidés de la situation financière au poste « Autres passifs à long terme ». AGF présente des produits différés à long terme de 3,0 M\$ connexes à la comptabilisation initiale de l'entité d'intéressement, qui seront constatés dans les états consolidés du résultat net à mesure que les distributions sont reçues. L'ajustement de la juste valeur des entités d'intéressement modifiera l'actif, de même que les produits différés de manière correspondante. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, AGF n'a constaté aucun ajustement de la juste valeur (hausse nette de 1,1 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024) de l'actif et des produits différés correspondants.

First Ascent – Accord donnant droit à des commissions

AGF a un partenariat stratégique relatif au capital-investissement avec First Ascent, axé sur les nouvelles sociétés technologiques émergentes. Dans le cadre de son engagement à titre d'investisseur fondamental, AGF a versé 30,0 M\$ au deuxième fonds de First Ascent (le « Fonds First Ascent ») et touchera des commissions annuelles de 0,2 M\$ pendant la période d'engagement et de 11,5 points de base sur le capital investi net après la période d'engagement. Au 30 novembre 2025, les actifs donnant droit à des commissions du Fonds First Ascent s'élevaient à 0,1 G\$ (0,1 G\$ au 30 novembre 2024). Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, AGF a comptabilisé des produits de 0,2 M\$ (0,2 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024) relativement à l'accord de commissions.

Note 9 : Acquisition de sociétés

a) Acquisition de KCPL

Le 8 mars 2024, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, Partenaires Capital AGF, AGF a acquis 51 % de KCPL pour une contrepartie de 83,5 M\$, ajustée pour tenir compte des ajustements de fonds de roulement et de contreparties éventuelles précises; se reporter aux explications ci-après. KCPL, gestionnaire indépendant d'actifs alternatifs basé à Toronto, possède des bureaux à Calgary et à Vancouver. KCPL applique une stratégie d'investissement hybride en ce qui concerne les fonds de fonds, les co-investissements et l'investissement direct, procurant aux investisseurs des participations bien diversifiées aux marchés privés.

La contrepartie totale transférée par AGF pour mener à bien l'acquisition de KCPL est affectée aux actifs identifiables acquis ainsi qu'aux passifs repris selon leur juste valeur estimée à la date d'achèvement de l'acquisition; le solde de 23,1 M\$ a été comptabilisé dans le goodwill, et il représente les antécédents que KCPL apporte à Partenaires Capital AGF.

La juste valeur des actifs nets acquis et de la contrepartie payée se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Total
Actifs nets acquis	
Trésorerie	3 948 \$
Créances, charges payées d'avance et autres actifs	4 460
Impôts à recouvrer [note 9 a) iii)]	3 045
Participation privilégiée dans une société en commandite [note 9 a) iv)]	25 741
Placements à long terme	5 805
Immobilisations corporelles et logiciels	290
Actif au titre du droit d'utilisation	937
Contrats de gestion – durée d'utilité définie	4 400
Contrats de gestion – durée d'utilité indéfinie	75 100
Autres immobilisations incorporelles	4 200
Goodwill	23 131
Passifs d'impôt différé [note 9 a) iv)]	(23 790)
Dettes d'exploitation et charges à payer	(10 865)
Obligations locatives	(937)
Participation ne donnant pas le contrôle	(31 927)
Total des actifs nets acquis	83 538 \$
Contrepartie payée	
Trésorerie	44 843
Passifs de la clause d'indexation sur le résultat [note 9 a) i)]	752
Passifs de frais de placement précis [note 9 a) ii)]	10 766
Impôts à payer aux vendeurs [note 9 a) iii)]	3 045
Participation privilégiée dans une société en commandite, déduction faite de l'impôt [note 9 a) iv)]	24 132
Contrepartie totale payée	83 538 \$

La contrepartie éventuelle à payer comptabilisée dans le cadre de l'opération se compose des éléments suivants :

- i) une clause d'indexation sur le résultat couvrant la période suivante : de la date de clôture jusqu'à un an après la date de clôture ou au 31 octobre 2024, selon la dernière éventualité, et en fonction du montant net des nouvelles souscriptions, jusqu'à concurrence de 20,0 M\$. Selon l'affectation du prix d'achat, la juste valeur des passifs de la clause d'indexation sur le résultat comptabilisée au moment de l'acquisition se chiffrait à 0,8 M\$. Au 30 novembre 2025, le solde des passifs de la clause d'indexation sur le résultat était de néant (néant au 30 novembre 2024).
- ii) un passif pour une partie des intéressements et des primes de performance connexes à des placements réalisés avant l'acquisition, qui sera payable si KCPL verse des intéressements et des primes de performance sur une période donnée. Selon l'affectation du prix d'achat, la juste valeur de la contrepartie éventuelle en intéressements comptabilisée au moment de l'acquisition se chiffrait à 10,8 M\$, soit 1,2 M\$ constaté en tant que contrepartie éventuelle courante à payer et 9,6 M\$ constatés dans les états consolidés de la situation financière au poste « Contrepartie éventuelle à payer à long terme ». L'accord d'achat ne prévoit pas de paiement maximum. Au 30 novembre 2025, la juste valeur de la contrepartie éventuelle en intéressements était de 7,6 M\$ (11,5 M\$ au 30 novembre 2024), soit 0,1 M\$ (1,7 M\$ au 30 novembre 2024) constaté en tant que contrepartie éventuelle courante à payer et 7,5 M\$ (9,8 M\$ au 30 novembre 2024) constatés au poste « Contrepartie éventuelle à payer à long terme ».
- iii) À la date d'acquisition, KCPL a comptabilisé des impôts à recouvrer de 3,0 M\$ qu'AGF doit verser aux vendeurs. AGF a comptabilisé une contrepartie éventuelle courante correspondante à payer de 3,0 M\$ afin que la créance ait une incidence nulle pour AGF sur une base consolidée. Au 30 novembre 2025, le solde des impôts à recouvrer et de la contrepartie éventuelle correspondante à payer était de néant (néant au 30 novembre 2024).
- iv) KCPL détient une participation privilégiée dans la société en commandite KCPL Legacy Asset LP, et certains actifs ont été exclus de l'opération, dont la valeur s'élevait à 25,7 M\$ à la date d'acquisition. Dans le cadre de la contrepartie transférée, AGF a émis des actions privilégiées aux vendeurs, et celles-ci sont rachetables pour un montant égal à la juste valeur de KCPL Legacy Asset LP, moins les passifs d'impôt différé de 1,6 M\$ en lien avec la participation privilégiée dans la société en commandite. Les passifs des actions privilégiées sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière au poste « Contrepartie éventuelle à payer à long terme ». Cet accord se veut une opération accréditive avec une incidence nulle pour AGF sur une base consolidée. Au 30 novembre 2025, la participation privilégiée dans la société en commandite s'élevait à 17,1 M\$ (18,8 M\$ au 30 novembre 2024) et les passifs d'impôt différé à 0,5 M\$ (0,7 M\$ au 30 novembre 2024).

La participation ne donnant pas le contrôle a été évaluée selon sa part proportionnelle dans KCPL. À la date d'acquisition du 8 mars 2024, cette participation en lien avec KCPL s'élevait à 31,9 M\$.

AGF a également conclu un accord d'options de vente avec les 49 % d'actionnaires qui n'exercent pas le contrôle. En vertu de cet accord, AGF doit racheter les actions de ces actionnaires minoritaires à un prix déterminé en partie par les résultats. Les options de vente des actionnaires n'exerçant pas le contrôle pourront être exercées à partir de 2025, et la majorité d'entre elles le seront en 2027. AGF a évalué les modalités de l'opération et a déterminé que les options de vente ne lui confèrent pas un droit de propriété actuel sur les actions faisant l'objet de vente. AGF a comptabilisé des passifs financiers évalués à la valeur actualisée du montant de rachat des options de vente et a constaté séparément la participation ne donnant pas le contrôle.

b) Régime hérité d'incitation au rendement à long terme (« RHIRLT »)

Dans le cadre du regroupement d'entreprises, AGF a évalué les montants payés aux vendeurs avec lesquels KCPL faisait encore affaire après l'acquisition, afin de déterminer si ces montants doivent être considérés comme faisant partie du regroupement d'entreprises ou comme une opération distincte. Aux fins de cette évaluation, AGF a tenu compte de facteurs tels que l'obligation pour l'employé de conserver son emploi pour recevoir le paiement ainsi que la durée de cet emploi, et l'existence d'un lien entre le paiement et l'évaluation de l'entreprise acquise. AGF a déterminé que les montants à payer relativement au RHIRLT sont distincts du regroupement d'entreprises.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, AGF a comptabilisé des charges de rémunération de 5,9 M\$ (13,4 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024) en lien avec le RHIRLT. Ces charges sont comprises dans les frais de vente, frais généraux et frais d'administration. L'obligation correspondante connexe au régime est comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière au poste « Autres passifs à long terme ».

Note 10 : Goodwill et immobilisations incorporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Contrats de gestion	Goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Total
Exercice clos le 30 novembre 2025				
Valeur comptable nette à l'ouverture	768 785 \$	273 961 \$	4 533 \$	1 047 279 \$
Amortissement	(632)	–	(48)	(680)
Valeur comptable nette à la clôture	768 153 \$	273 961 \$	4 485 \$	1 046 599 \$
Solde au 30 novembre 2025				
Coût, déduction faite de la décomptabilisation et des pertes de valeur	769 259 \$	273 961 \$	5 130 \$	1 048 350 \$
Cumul des amortissements	(1 106)	–	(645)	(1 751)
Valeur comptable nette	768 153 \$	273 961 \$	4 485 \$	1 046 599 \$
Exercice clos le 30 novembre 2024				
Valeur comptable nette à l'ouverture	689 759 \$	250 830 \$	398 \$	940 987 \$
Ajouts connexes à l'acquisition ¹	79 500	23 131	4 200	106 831
Amortissement et décomptabilisation	(474)	–	(65)	(539)
Valeur comptable nette à la clôture	768 785 \$	273 961 \$	4 533 \$	1 047 279 \$
Solde au 30 novembre 2024				
Coût, déduction faite de la décomptabilisation et des pertes de valeur	769 259 \$	273 961 \$	5 130 \$	1 048 350 \$
Cumul des amortissements	(474)	–	(597)	(1 071)
Valeur comptable nette	768 785 \$	273 961 \$	4 533 \$	1 047 279 \$

¹ Pour plus de détails, se reporter à la note 9.

Afin d'évaluer la perte de valeur, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel les flux de trésorerie sont identifiables séparément (soit une UGT). La ventilation du goodwill par UGT se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Gestion de placements – Détail	Gestion de placements – Comptes institutionnels	Cypress	Doherty	KCPL	Total
Exercice clos le 30 novembre 2025						
Valeur comptable à l'ouverture	157 313 \$	76 762 \$	12 548 \$	4 207 \$	23 131 \$	273 961 \$
Valeur comptable à la clôture	157 313 \$	76 762 \$	12 548 \$	4 207 \$	23 131 \$	273 961 \$
Exercice clos le 30 novembre 2024						
Valeur comptable à l'ouverture	157 313 \$	76 762 \$	12 548 \$	4 207 \$	– \$	250 830 \$
Ajouts connexes à l'acquisition ¹	–	–	–	–	23 131	23 131
Valeur comptable à la clôture	157 313 \$	76 762 \$	12 548 \$	4 207 \$	23 131 \$	273 961 \$

¹ Pour plus de détails, se reporter à la note 9.

Au 30 novembre 2025, la valeur comptable globale des contrats de gestion à durée d'utilité indéfinie de l'UGT de détail se chiffrait à 689 759 \$ (689 759 \$ au 30 novembre 2024) et à 75 1000 \$ (75 100 \$ au 30 novembre 2024) pour l'UGT KCPL.

Pendant l'exercice clos le 30 novembre 2025, conformément à ses méthodes comptables, AGF a soumis à un test de dépréciation son goodwill et ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie. Au 30 novembre 2025, la valeur comptable, déduction faite des passifs d'impôt différé, de toutes les UGT se chiffrait à 860 797 \$, dont 681 919 \$ pour l'UGT de détail et 84 000 \$ pour l'UGT KCPL.

La valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie de chaque UGT est comparée à la valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la JVDCV et la VU.

La valeur recouvrable des UGT a été déterminée d'après la JVDCV et estimée selon l'analyse des flux de trésorerie actualisés qui est fonction des flux de trésorerie projetés au cours des trois prochains exercices et par la suite d'un taux de croissance final théorique. Afin d'obtenir un taux d'actualisation pour chaque UGT, un taux de base pour l'ensemble d'AGF a été établi et une prime de risque spécifique a été appliquée pour refléter les caractéristiques de risque non systématique de chaque UGT. Les données pour le taux de base proviennent de données de marché observables et d'études empiriques. La prime de risque spécifique tient compte de facteurs particuliers, y compris l'historique des ventes et les tendances de rachats, le rendement des fonds, la composition de l'actif et les modifications potentielles à la réglementation.

Le taux de croissance final a été choisi en tenant compte de la composition de l'actif géré de chaque UGT et des rendements du marché prévus à long terme, déduction faite des frais de gestion. Les synergies d'un intervenant sur le marché sont fonction de l'expérience d'AGF en matière d'acquisition et tiennent compte des attributs d'un acheteur probable de chaque UGT.

UGT de détail et UGT de comptes institutionnels : la valeur recouvrable de chacune de ces UGT est supérieure à sa valeur comptable. AGF estime que tout changement raisonnablement possible aux données significatives ou aux hypothèses clés sur lesquelles se fonde les valeurs recouvrables n'occasionnerait pas un dépassement de la valeur comptable globale en regard de la valeur recouvrable globale de chacune de ces UGT.

UGT KCPL : les données significatives et les hypothèses clés comprennent les flux de trésorerie projetés selon les prévisions de frais de gestion et de primes de performance en lien avec l'actif géré, le taux d'actualisation et le taux de croissance final. Les flux de trésorerie projetés utilisés dans le modèle correspondaient aux attentes d'AGF quant au rendement futur, y compris de son actif géré, aux perspectives générales du marché et aux synergies. Lors du test de dépréciation, le taux d'actualisation était de 12,0 à 14,5 %, alors que le taux de croissance final se chiffrait à 3,5 %. À la date d'évaluation, la valeur recouvrable de l'UGT KCPL dépassait la valeur comptable. L'analyse de sensibilité a indiqué que si le taux d'actualisation était de 14,0 à 16,5 % ou que le taux de croissance final était de 1,0 %, la valeur comptable égalerait la valeur recouvrable.

À la suite du test annuel de dépréciation, AGF a conclu qu'il n'y a aucune perte de valeur du goodwill ou des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie au 30 novembre 2025. La direction continue de surveiller périodiquement son goodwill et ses immobilisations incorporelles afin de repérer les dépréciations potentielles.

Note 11 : Actif au titre du droit d'utilisation et obligations locatives

AGF loue des locaux pour bureaux et du matériel de bureau. Au 30 novembre 2025, l'actif au titre du droit d'utilisation s'élevait à 65,7 M\$ (68,0 M\$ au 30 novembre 2024) et les obligations locatives se chiffraient à 79,6 M\$ (81,2 M\$ au 30 novembre 2024); les montants ont été comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière.

Aux 30 novembre 2025 et 2024, les valeurs comptables de l'actif au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives d'AGF en fonction des postes et des mouvements se résument comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Actif au titre du droit d'utilisation			Obligations locatives
	Locaux pour bureaux	Matériel de bureau	Total	
Au 1 ^{er} décembre 2024	67 686 \$	318 \$	68 004 \$	81 171 \$
Charge d'amortissement	(4 436)	(92)	(4 528)	–
Modification et réévaluation d'un contrat de location	2 216	2	2 218	2 269
Charges d'intérêts	–	–	–	2 325
Paiements	–	–	–	(6 201)
Au 30 novembre 2025	65 466 \$	228 \$	65 694 \$	79 564 \$
Au 1 ^{er} décembre 2023	71 428 \$	362 \$	71 790 \$	84 064 \$
Ajouts connexes à l'acquisition ¹	908	29	937	937
Charge d'amortissement	(4 398)	(94)	(4 492)	–
Modification et réévaluation d'un contrat de location	(252)	21	(231)	(31)
Charges d'intérêts	–	–	–	2 318
Paiements	–	–	–	(6 117)
Au 30 novembre 2024	67 686 \$	318 \$	68 004 \$	81 171 \$

¹ Pour plus de détails, se reporter à la note 9.

AGF est liée par des contrats de location en fait de locaux pour bureaux et de matériel de bureau. Les loyers approximatifs contractuels annuels minimums restants d'AGF relativement aux contrats de location se résument comme suit :

Exercices clos les 30 novembre

(en milliers de dollars canadiens)

2026	6 381 \$
2027	6 573
2028	6 502
2029	6 399
2030	6 194
Par la suite	40 228
Total	72 277 \$

Note 12 : Immobilisations corporelles et logiciels

(en milliers de dollars canadiens)	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	Matériel informatique	Logiciels	Total
Exercice clos le 30 novembre 2025					
Valeur comptable nette à l'ouverture	3 246 \$	19 091 \$	1 844 \$	1 892 \$	26 073 \$
Ajouts	101	2 608	797	1 425	4 931
Amortissement	(572)	(1 695)	(784)	(1 344)	(4 395)
Valeur comptable nette à la clôture	2 775 \$	20 004 \$	1 857 \$	1 973 \$	26 609 \$
Solde au 30 novembre 2025					
Coût	8 071 \$	26 535 \$	4 860 \$	5 360 \$	44 826 \$
Moins l'actif totalement amorti	-	(652)	(329)	(1 132)	(2 113)
	8 071	25 883	4 531	4 228	42 713
Cumul des amortissements	(5 296)	(6 531)	(3 003)	(3 387)	(18 217)
Moins l'actif totalement amorti	-	652	329	1 132	2 113
	(5 296)	(5 879)	(2 674)	(2 255)	(16 104)
Valeur comptable nette	2 775 \$	20 004 \$	1 857 \$	1 973 \$	26 609 \$
Exercice clos le 30 novembre 2024					
Valeur comptable nette à l'ouverture	3 764 \$	19 856 \$	2 206 \$	2 125 \$	27 951 \$
Ajouts	6	805	292	1 100	2 203
Ajouts connexes à l'acquisition ¹	174	36	80	-	290
Amortissement	(698)	(1 606)	(734)	(1 333)	(4 371)
Valeur comptable nette à la clôture	3 246 \$	19 091 \$	1 844 \$	1 892 \$	26 073 \$
Solde au 30 novembre 2024					
Coût	7 970 \$	23 933 \$	4 949 \$	5 456 \$	42 308 \$
Moins l'actif totalement amorti	-	(6)	(886)	(1 521)	(2 413)
	7 970	23 927	4 063	3 935	39 895
Cumul des amortissements	(4 724)	(4 842)	(3 105)	(3 564)	(16 235)
Moins l'actif totalement amorti	-	6	886	1 521	2 413
	(4 724)	(4 836)	(2 219)	(2 043)	(13 822)
Valeur comptable nette	3 246 \$	19 091 \$	1 844 \$	1 892 \$	26 073 \$

¹ Pour plus de détails, se reporter à la note 9.

Note 13 : Dettes d'exploitation et charges à payer

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Rémunération à payer	83 641 \$	81 173 \$
TVH à payer	12 775	8 694
Charges non liées à la rémunération	25 142	23 555
Dettes d'exploitation et charges à payer	121 558 \$	113 422 \$

Note 14 : Dette à long terme

La facilité de crédit non garantie renouvelable (la « facilité ») d'AGF procure un montant en capital global maximal de 140,0 M\$ et un crédit de sécurité de 10,0 M\$. En vertu de la facilité, AGF peut se prévaloir d'avances au moyen d'emprunts au taux préférentiel en dollars américains ou canadiens, selon le taux des opérations de pension à un jour (ou taux CORRA), d'acceptations bancaires ou de l'émission de lettres de crédit. La facilité doit être complètement remboursée le 31 octobre 2027. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, AGF a remboursé 227,0 M\$ (152,0 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024) et prélevé 254,0 M\$ (161,0 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024). Au 30 novembre 2025, AGF avait prélevé 42,0 M\$ (15,0 M\$ au 30 novembre 2024) sur la facilité. Un montant de 108,0 M\$ était inutilisé sur la facilité et sur le crédit de sécurité. AGF dispose d'une clause de crédit incrémentale sur la facilité, sous réserve de l'approbation du crédit, de 100,0 M\$. AGF engage des frais de transaction qui sont amortis sur la durée de la facilité. Au 30 novembre 2025, le solde des frais de transaction se chiffrait à 0,2 M\$.

Conformément à l'engagement financier de la facilité, AGF doit maintenir un ratio de dette totale sur 12 mois consécutifs inférieur à 3:1 jusqu'au 31 octobre 2027. Au 30 novembre 2025, AGF respectait cet engagement financier.

Note 15 : Actifs et passifs d'impôt différé

a) L'analyse des actifs et des passifs d'impôt différé se résume comme suit :

Aux 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Actifs d'impôt différé		
Actif d'impôt différé à recouvrer dans plus de 12 mois	6 120 \$	5 376 \$
Actif d'impôt différé à recouvrer dans les 12 mois	3 117	2 812
	9 237 \$	8 188 \$
Passifs d'impôt différé		
Passif d'impôt différé à régler dans plus de 12 mois	180 877 \$	177 704 \$
Passif d'impôt différé à régler dans les 12 mois	525	239
	181 402	177 943
Passifs d'impôt différé, montant net	172 165 \$	169 755 \$

La variation des actifs et des passifs d'impôt différé pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024, sans tenir compte des soldes compensatoires dans les mêmes territoires fiscaux, se résume comme suit :

Exercice clos le 30 novembre 2025 (en milliers de dollars canadiens)	Solde à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé en capitaux propres	Comptabilisé dans les AERG	Solde à la clôture de l'exercice
Actifs d'impôt différé						
Charges déductibles dans des exercices futurs	16 275 \$	- \$	1 859 \$	1 133 \$	- \$	19 267 \$
Reports prospectifs de pertes	124	-	20	-	-	144
Immobilisations corporelles	2 548	-	261	-	-	2 809
Autres crédits et reports prospectifs	17	-	(11)	-	-	6
	18 964 \$	- \$	2 129 \$	1 133 \$	- \$	22 226 \$
Passifs d'impôt différé						
Contrats de gestion et autres immobilisations incorporelles	172 892 \$	- \$	(206) \$	- \$	- \$	172 686 \$
Participations	15 816	-	5 852	-	16	21 684
Autres	11	-	10	-	-	21
	188 719 \$	- \$	5 656 \$	- \$	16 \$	194 391 \$
Passifs d'impôt différé, montant net	169 755 \$	- \$	3 257 \$	(1 133) \$	16 \$	172 165 \$
Exercice clos le 30 novembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)						
	Solde à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions¹	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé en capitaux propres	Comptabilisé dans les AERG	Solde à la clôture de l'exercice
Actifs d'impôt différé						
Charges déductibles dans des exercices futurs	9 526 \$	- \$	6 316 \$	433 \$	- \$	16 275 \$
Reports prospectifs de pertes	141	-	(17)	-	-	124
Immobilisations corporelles	1 968	-	580	-	-	2 548
Autres crédits et reports prospectifs	18	-	(1)	-	-	17
	11 653 \$	- \$	6 878 \$	433 \$	- \$	18 964 \$
Passifs d'impôt différé						
Contrats de gestion et autres immobilisations incorporelles	150 996 \$	22 181 \$	(285) \$	- \$	- \$	172 892 \$
Participations	9 878	1 609	4 277	-	52	15 816
Autres	11	-	-	-	-	11
	160 885 \$	23 790 \$	3 992 \$	- \$	52 \$	188 719 \$
Passifs d'impôt différé, montant net	149 232 \$	23 790 \$	(2 886) \$	(433) \$	52 \$	169 755 \$

¹ Pour plus de détails, se reporter à la note 9.

Le budget de 2024 comportait une augmentation du taux d'inclusion des gains en capital d'une demie aux deux tiers pour les sociétés et les fiducies, et d'une demie aux deux tiers sur la portion des gains en capital réalisés au cours d'une année excédant 250 000 \$ pour les particuliers, pour les gains en capital réalisés à compter du 25 juin 2024.

Le 21 mars 2025, le gouvernement du Canada a annulé cette hausse proposée. Le taux d'inclusion des gains en capital demeure à une demie pour les sociétés, les fiducies et les particuliers.

- b) Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés à l'égard des reports prospectifs de pertes et des autres charges déductibles dans la mesure où la réalisation d'un avantage fiscal par le biais des bénéficiaires imposables futurs est probable. La capacité de réaliser un avantage fiscal découlant de ces pertes dépend d'un nombre de facteurs, y compris la rentabilité future des activités dans les territoires où les pertes fiscales surviennent. Au 30 novembre 2025, il n'y a pas eu comptabilisation d'actifs d'impôt différé à l'égard des pertes autres qu'en capital de 52,5 M\$ et des charges déductibles de 5,2 M\$.

Les reports prospectifs de pertes autres qu'en capital par date d'expiration au 30 novembre 2025 se résument comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)

2036	361	\$
2037	3 742	
2038	5 140	
Sans date d'expiration	43 269	

- c) Au 30 novembre 2025, le montant global des différences temporaires associées aux participations dans des filiales pour lesquelles des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés s'élève à 0,7 M\$ (1,6 M\$ au 30 novembre 2024).

Note 16 : Capital-actions

a) Capital-actions autorisé

Le capital-actions autorisé d'AGF se compose d'un nombre illimité d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF et d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF. Les actions de catégorie B sans droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto.

b) Variation au cours de l'exercice

La variation du capital-actions se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	2025		2024	
	Actions	Valeur attribuée	Actions	Valeur attribuée
Actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote	57 600	- \$	57 600	- \$
Actions de catégorie B sans droit de vote				
Solde à l'ouverture de l'exercice	64 642 043	393 218 \$	64 271 451	390 502 \$
Émission dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	47 691	544	46 621	397
Options sur actions exercées	829 054	5 346	1 197 497	8 970
Rachat aux fins d'annulation	(1 264 931)	(7 726)	(730 338)	(4 474)
Achat d'actions propres pour la FAP	(710 000)	(8 855)	(605 962)	(4 894)
Remise d'actions propres pour la FAP ¹	672 940	6 460	462 774	2 717
Solde à la clôture de l'exercice	64 216 797	388 987 \$	64 642 043	393 218 \$

¹ En décembre 2025, 372 933 unités d'actions supplémentaires (442 751 en décembre 2024) ont été remises.

c) Rachat aux fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote

AGF a obtenu l'approbation réglementaire relative au rachat aux fins d'annulation, de temps à autre, d'un certain nombre de ses actions de catégorie B sans droit de vote par l'entremise de la Bourse de Toronto (ou de toute autre manière autorisée par la Bourse de Toronto). AGF table sur un programme de rachats automatiques dans le cadre de son offre publique de rachat (« OPR ») dans le cours normal des activités. Le programme de rachats automatiques permet à AGF de racheter ses actions de catégorie B sans droit de vote, sous réserve de certains paramètres. En vertu de son OPR dans le cours normal des activités, AGF peut racheter au plus 10 % des actions en circulation détenues dans le public à la date de réception de l'approbation réglementaire ou au plus 4 750 792 actions entre le 10 février 2025 et le 9 février 2026. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, en vertu de son OPR dans le cours normal des activités, AGF a racheté 1 264 931 actions de catégorie B sans droit de vote (730 338 actions pour l'exercice clos le 30 novembre 2024) pour une contrepartie totale de 15,7 M\$, à un prix moyen de 12,38 \$ par action (5,8 M\$, à un prix moyen de 7,98 \$ par action pour l'exercice clos le 30 novembre 2024). Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, la plus-value de la valeur comptable des actions rachetées aux fins d'annulation s'est chiffrée à 7,9 M\$ (1,4 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024) et a été comptabilisée au poste « Résultats non distribués ».

d) Rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote en tant qu'actions propres pour la FAP

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, AGF a racheté 710 000 actions de catégorie B sans droit de vote (605 962 actions pour l'exercice clos le 30 novembre 2024) pour une contrepartie de 8,9 M\$ (4,9 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024) pour la FAP. Les actions rachetées pour la FAP sont rachetées selon l'OPR dans le cours normal des activités d'AGF et sont comptabilisées en réduction du capital-actions. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, 672 940 actions de catégorie B sans droit de vote (462 774 actions pour l'exercice clos le 30 novembre 2024) rachetées en tant qu'actions propres ont été remises. Au 30 novembre 2025, 576 269 actions de catégorie B sans droit de vote (539 209 actions au 30 novembre 2024) étaient détenues en tant qu'actions propres.

Note 17 : Cumul des autres éléments du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)	Écart de conversion	JVPBAERG	Total
Cumul des AERG au 1^{er} décembre 2024	(1 501) \$	4 706 \$	3 205 \$
Opérations de l'exercice clos le 30 novembre 2025			
AERG	-	119	119
Charge d'impôt sur le résultat	-	(16)	(16)
Solde au 30 novembre 2025	(1 501) \$	4 809 \$	3 308 \$
Cumul des AERG au 1^{er} décembre 2023	(1 501) \$	4 368 \$	2 867 \$
Opérations de l'exercice clos le 30 novembre 2024			
AERG	-	390	390
Charge d'impôt sur le résultat	-	(52)	(52)
Solde au 30 novembre 2024	(1 501) \$	4 706 \$	3 205 \$

Note 18 : Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration	545 974 \$	494 700 \$
Charges des fonds ¹	(17 776)	(12 306)
	528 198 \$	482 394 \$

¹ Le 1^{er} octobre 2024, AGF a adopté des frais d'administration annuels fixes, afin de remplacer certains frais d'exploitation liés à chaque série applicable des fonds.

Note 19 : Autres produits

Les autres produits comprennent les intérêts perçus sur les dépôts à terme, les gains et les pertes de change et les autres produits divers.

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Produits d'intérêts	2 645 \$	2 334 \$
Autres produits	1 629	1 621
	4 274 \$	3 955 \$

Note 20 : Instruments financiers

a) Swap sur le rendement total

AGF a conclu un swap sur le rendement total (« SRT ») pour gérer l'exposition aux variations de la juste valeur de ses UAPR et de ses UAD réglées en trésorerie. Au 30 novembre 2025, AGF avait couvert économiquement les unités d'actions applicables pour une valeur nominale totale de 10,4 M\$, à un prix moyen de 9,98 \$ par action AGF.B. Le SRT vient à échéance le 2 novembre 2026.

AGF n'a pas classé le SRT comme instrument de couverture à des fins comptables. AGF présente les variations de la juste valeur du SRT, qui comprend le produit des dividendes réinvestis, de même que les frais de financement et d'exécution associés au SRT, ainsi que les variations correspondantes de la juste valeur des UAD, dans les charges de rémunération fondée sur des actions, dans les états consolidés du résultat net au poste « Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ».

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, AGF a comptabilisé un recouvrement de 5,7 M\$ (6,2 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024) connexe au SRT dans les états consolidés du résultat net au poste « Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ».

Au 30 novembre 2025, le solde de l'instrument financier dérivé constaté dans l'actif courant s'élevait à 4,3 M\$ (1,1 M\$ au 30 novembre 2024).

La juste valeur du SRT est classée comme instrument de niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Pour plus de détails, se reporter à la note 29.

b) Billet convertible à recevoir

Le 9 février 2024, AGF a conclu un accord de billet convertible avec NHC, qui permet à cette dernière d'emprunter jusqu'à 15,0 M\$US. AGF peut convertir ce billet en droit de participation de 24,99 % après le 9 février 2026, ou lorsqu'il y a un changement de contrôle. Le billet convertible cumule de l'intérêt à un taux annuel de 10 % pendant les trois premières années, payable sur une base trimestrielle; et par la suite, soit au « taux fédéral applicable à moyen terme » fourni par l'Internal Revenue Service des É.-U. soit à 2,5 %, selon le taux le plus élevé. En outre, AGF touchera un intérêt spécial de 24,99 % sur les bénéfices nets globaux pendant les trois premières années. Cet intérêt est réglé en trésorerie, sauf au regard de l'intérêt spécial, en nature, auquel cas le solde impayé du principal relativement au billet convertible sera augmenté du montant de cet intérêt. Le billet convertible arrive à échéance le 9 février 2032, ou au moment de l'exercice des options décrites ci-après, ce qui rend obligatoire la conversion du billet. En d'autres termes, si AGF exerce les options d'investissement ci-après, le billet convertible est automatiquement converti.

L'accord prévoit également des options qui permettent à AGF d'augmenter ultérieurement sa participation. La première option, qui permet à AGF d'accroître sa participation à 51 %, peut être exercée du 9 février 2026 au 9 février 2027. La seconde option, qui permet à AGF d'accroître sa participation à 66 %, peut être exercée du 9 février 2026 au 9 février 2027 si AGF exerce la première option, ou du 9 février 2029 au 9 février 2030 si AGF n'a pas exercé la première option.

Le billet convertible, y compris l'instrument dérivé intégré connexe à l'option de conversion initiale, et les deux options sont classés comme des instruments financiers en vertu d'IFRS 9 et évalués à la JVPBAERG. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, AGF a constaté un recul de la juste valeur de 0,1 M\$ (montant négligeable pour l'exercice clos le 30 novembre 2024).

Au 30 novembre 2025, le solde du billet convertible à payer comptabilisé dans l'actif non courant s'élevait à 12,5 M\$ ou à 9,0 M\$US (12,6 M\$ ou 9,0 M\$US au 30 novembre 2024).

La juste valeur du billet convertible à payer est classée comme instrument de niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. Pour plus de détails, se reporter à la note 29.

c) Contrepartie éventuelle à recevoir et passifs des options de vente

Les passifs de contrepartie éventuelle comprennent un passif pour une partie des intéressements et des primes de performance connexes à des placements réalisés avant l'acquisition, qui sera payable si KCPL verse des intéressements et des primes de performance sur une période donnée, et un passif des actions privilégiées, qui représente la participation privilégiée de KCPL dans la société en commandite KCPL Legacy Asset LP et dont certains actifs sont exclus de l'opération. Le passif des actions privilégiées est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière au poste « Contrepartie éventuelle à payer à long terme ». Cet accord se veut une opération accréditive avec une incidence nulle pour AGF sur une base consolidée. Au 30 novembre 2025, AGF a comptabilisé des passifs de contrepartie éventuelle de 24,0 M\$ (29,5 M\$ au 30 novembre 2024) et un recul de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à payer de 4,0 M\$ (0,1 M\$ au 30 novembre 2024).

AGF a également conclu un accord d'options de vente avec les 49 % d'actionnaires qui n'exercent pas le contrôle. En vertu de cet accord, AGF doit racheter les actions de ces actionnaires minoritaires à un prix déterminé en partie par les résultats. Les options de vente des actionnaires n'exerçant pas le contrôle pouvaient être exercées à partir de 2025, et la majorité d'entre elles le seront en 2027. AGF a évalué les modalités de l'opération et a déterminé que les options de vente ne lui confèrent pas un droit de propriété actuel sur les actions faisant l'objet de vente. AGF a comptabilisé des passifs financiers évalués à la valeur actualisée du montant de rachat des options de vente et a constaté séparément la participation ne donnant pas le contrôle.

Pendant l'exercice clos le 30 novembre 2025, AGF a acheté 4 % de la participation ne donnant pas le contrôle, ce qui a porté sa participation totale à 55 %. Au 30 novembre 2025, AGF a comptabilisé des passifs des options de vente de 28,4 M\$ (33,0 M\$ au 30 novembre 2024) et un recul de la juste valeur des passifs des options de vente de 1,6 M\$ (hausse de 2,8 M\$ au 30 novembre 2024).

L'ajustement de la juste valeur de passifs suivant l'acquisition d'une société comprend l'ajustement de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à payer et l'ajustement de la juste valeur des passifs des options de vente.

La juste valeur de la contrepartie éventuelle à payer et des passifs des options de vente est classée comme instrument de niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. Pour plus de détails, se reporter à la note 29.

Note 21 : Charges par nature

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration		
Salaires et avantages sociaux	99 748 \$	93 577 \$
Rémunération fondée sur le rendement ¹	76 035	82 856
Rémunération fondée sur des actions ²	12 066	10 914
Indemnités de cessation d'emploi	4 036	4 223
Charges non liées à la rémunération	72 928	70 969
	264 813 \$	262 539 \$

¹ L'exercice clos le 30 novembre 2025 comprend le RHIRLT de KCPL de 5,9 M\$ (13,4 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024).

² Comprend les instruments financiers dérivés. Pour plus de détails, se reporter à la note 20 a).

Note 22 : Charge au titre des avantages du personnel

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Charges de rémunération, abstraction faite de la rémunération fondée sur des actions	175 783 \$	176 433 \$
Régimes d'options sur actions	414	357
Régime d'UAPR	10 312	8 150
Régime d'UAD ¹	1 340	2 407
Rémunération fondée sur des actions	12 066	10 914
	187 849 \$	187 347 \$

¹ Comprend les instruments financiers dérivés. Pour plus de détails, se reporter à la note 20 a).

Note 23 : Rémunération et autres paiements fondés sur des actions

a) Régimes d'options sur actions

En vertu des régimes d'options sur actions d'AGF, un maximum de 1 643 487 actions de catégorie B sans droit de vote supplémentaires (1 759 871 actions au 30 novembre 2024) auraient pu être attribuées au 30 novembre 2025.

La variation des options sur actions pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024 se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre	2025		2024	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options sur actions de catégorie B sans droit de vote				
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 477 452	6,20 \$	3 414 535	6,18 \$
Options attribuées	116 384	11,17	260 414	7,73
Options exercées	(829 054)	5,64	(1 197 497)	6,48
Solde à la clôture de l'exercice	1 764 782	6,79 \$	2 477 452	6,20 \$

Les options sur actions en cours au 30 novembre 2025 ont des dates d'échéance entre 2025 et 2031. Les renseignements supplémentaires afférents aux options sur actions en cours aux 30 novembre 2025 et 2024 se résument comme suit :

Au 30 novembre 2025 Fourchette des prix d'exercice	Nombre d'options en cours	Durée résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
5,01 \$ à 10,00 \$	1 581 950	2,7 ans	6,55	1 478 374	6,49
10,01 \$ à 15,00 \$	116 384	6,2 ans	11,17	29 096	11,17
	1 764 782	2,8 ans	6,79 \$	1 573 918	6,52 \$

Au 30 novembre 2024 Fourchette des prix d'exercice	Nombre d'options en cours	Durée résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
5,01 \$ à 10,00 \$	1 859 902	3,4 ans	6,61	1 469 470	6,41
	2 477 452	2,8 ans	6,20 \$	2 087 020	5,99 \$

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, AGF a attribué 116 384 options sur actions (260 414 options sur actions pour l'exercice clos le 30 novembre 2024) et a comptabilisé des charges de rémunération et un surplus d'apport de 0,4 M\$ (0,4 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024). L'estimation de la juste valeur des options attribuées de l'exercice clos le 30 novembre 2025 s'est chiffrée à 2,71 \$ l'option, selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur des options attribuées de l'exercice clos le 30 novembre 2025 :

Exercice clos le 30 novembre	2025	2024
Taux d'intérêt sans risque	2,8 %	3,3 %
Rendement prévu de l'action	4,0 %	5,6 %
Volatilité prévue du cours de l'action selon un historique de cinq ans	36,1 %	37,2 %
Taux d'extinction	4,3 %	4,3 %
Durée de l'option	5,4 ans	5,3 ans

b) Autres paiements fondés sur des actions

Les autres paiements fondés sur des actions comprennent les UAPR et les UAD. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, AGF a constaté une charge de 2,2 M\$ (3,3 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024) et un passif de 26,3 M\$ au 30 novembre 2025 (19,8 M\$ au 30 novembre 2024) relativement aux paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie d'UAPR et d'UAD. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, AGF a constaté des charges de rémunération de 9,5 M\$ (7,2 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024) et un surplus d'apport de 11,3 M\$ au 30 novembre 2025 (11,1 M\$ au 30 novembre 2024), déduction faite de l'impôt, relativement au règlement en instruments de capitaux propres d'UAPR.

La variation des UAPR et des UAD pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024 se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre	2025	2024
	Nombre d'unités d'actions	Nombre d'unités d'actions
En cours à l'ouverture de l'exercice, non acquises	4 088 598	3 864 135
Émises		
Attribution initiale	894 672	1 181 104
Au lieu de dividendes	157 087	190 898
Réglées en trésorerie	(774 750)	(532 439)
Réglées en instruments de capitaux propres, déduction faite de l'impôt	(732 964)	(559 116)
Éteintes et annulées	(56 891)	(55 984)
En cours à la clôture de l'exercice, non acquises	3 575 752	4 088 598
Réglées en trésorerie, à la clôture de l'exercice	1 972 961	1 862 628
Réglées en instruments de capitaux propres, à la clôture de l'exercice	1 602 791	2 225 970

Note 24 : Charges d'intérêts

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Intérêts sur la dette à long terme et commission d'engagement ¹	3 428 \$	4 639 \$
Charges d'intérêts sur les contrats de location (note 11)	2 325	2 318
Charges d'intérêts liées à l'impôt	16	10
	5 769 \$	6 967 \$

¹ Au 30 novembre 2025, AGF avait prélevé 42,0 M\$ (15,0 M\$ au 30 novembre 2024) sur la facilité.

Note 25 : Charge d'impôt sur le résultat

a) Les principaux éléments de la charge d'impôt sur le résultat se résument comme suit :

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Impôt sur le résultat exigible		
Impôt exigible sur les bénéfices de l'exercice	33 349 \$	33 956 \$
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	(180)	(108)
Autres	(780)	(1 966)
Total de la charge d'impôt sur le résultat exigible	32 389 \$	31 882 \$
Impôt sur le résultat différé		
Naissance et résorption des différences temporaires	3 805 \$	(2 249) \$
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	(62)	(282)
Avantage fiscal résultant d'une perte fiscale, d'un crédit d'impôt ou d'une différence temporaire non constatés antérieurement	(216)	(355)
Total de la charge (du produit) d'impôt sur le résultat différé	3 527	(2 886)
Charge d'impôt sur le résultat	35 916 \$	28 996 \$

b) Le taux d'imposition effectif d'AGF se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre	2025	2024
Taux d'imposition des sociétés canadiennes	26,5 %	26,5 %
Écart des taux sur le résultat des filiales	–	0,1
Produits financiers exonérés d'impôt	(0,3)	(0,2)
Profits soumis à divers taux d'imposition	(2,7)	(3,6)
Charges non déductibles	0,3	0,7
Utilisation d'une perte fiscale et d'une différence temporaire non constatées antérieurement	(0,1)	(0,3)
Variation des actifs d'impôt différé non constatés	0,1	1,3
Autres ¹	(1,9)	(1,4)
Taux d'imposition effectif	21,9 %	23,1 %

¹ L'exercice 2025 comprend un recul de la juste valeur de passifs suivant l'acquisition de KCPL de 5,6 M\$ (hausse de 2,7 M\$ pour l'exercice 2024). L'incidence sur le taux d'imposition effectif de l'exercice 2025 était de -0,9 % (0,6 % pour l'exercice 2024). Pour plus de détails, se reporter à la note 20 c).

c) L'impôt payé en lien avec des composantes des AERG se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Augmentation de la juste valeur des placements disponibles à la vente	16 \$	52 \$
	16 \$	52 \$

d) L'impôt crédité en lien avec des composantes des capitaux propres se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres	(1 133) \$	(433) \$
	(1 133) \$	(433) \$

Note 26 : Résultat par action

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	2025	2024
Numérateur		
Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires	128 582 \$	97 572 \$
Dénominateur		
Nombre moyen pondéré d'actions, de base	64 769 309	64 512 506
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des actions des employés	2 719 757	2 408 303
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué	67 489 066	66 920 809
Résultat par action de l'exercice		
De base	1,99 \$	1,51 \$
Dilué	1,91 \$	1,46 \$

Note 27 : Dividendes

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, les dividendes versés par AGF se sont élevés à 0,49 \$ par action (0,455 \$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024). Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, les dividendes versés, y compris les dividendes réinvestis, se sont élevés à 31,8 M\$ (29,3 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024). Le 9 décembre 2025, le conseil d'administration d'AGF a déclaré un dividende trimestriel de 0,125 \$ par action ordinaire de catégorie A avec droit de vote et par action de catégorie B sans droit de vote pour le trimestre clos le 30 novembre 2025, soit un dividende total d'environ 8,1 M\$ (7,4 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2024). Les présents états financiers consolidés ne comprennent pas ce dividende.

Note 28 : Transactions entre parties liées

a) Rémunération des membres clés de la direction

AGF est contrôlée par Blake C. Goldring, président exécutif du conseil d'AGF qui, par sa participation indirecte dans toutes les actions avec droit de vote de Goldring Capital Corporation, possède 100 % des actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF.

La rémunération des administrateurs et des autres membres clés de la direction d'AGF se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	8 955 \$	11 878 \$
Paiements fondés sur des actions	14 212	12 641
	23 167 \$	24 519 \$

b) Fonds communs de placement et autres placements

En vertu des normes IFRS de comptabilité, des entités sont réputées être liées si une entité fournit des services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants à une autre entité. Par conséquent, Placements AGF Inc. est réputée être liée aux fonds AGF, car elle agit à titre de gestionnaire de ces fonds.

AGF touche des frais de gestion, des frais de conseils et des frais d'administration des fonds AGF, conformément aux contrats respectifs conclus entre les fonds AGF et AGF. En échange, AGF assure la gestion et l'administration des fonds AGF, fournit des conseils en placement et s'acquitte de tous les frais connexes au placement des titres des fonds AGF.

La majeure partie des frais de gestion et de conseils d'AGF touchés pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024 provenait des fonds AGF. Au 30 novembre 2025, AGF avait une créance de 15,9 M\$ (19,9 M\$ au 30 novembre 2024) sur les fonds AGF. En outre, AGF agit à titre de fiduciaire des fonds AGF qui sont des fiducies de fonds commun de placement.

Les coûts globaux des frais des fonds payés et des frais de gestion et de conseils auxquels AGF a renoncé pour l'exercice clos le 30 novembre 2025 au nom des fonds AGF ont totalisé environ 17,8 M\$ (12,3 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024).

AGF investit également des capitaux de lancement dans les fonds AGF ainsi que dans la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF. Pour plus de détails sur ces placements, se reporter aux notes 3.2 c) et 5.

Note 29 : Gestion des risques financiers

a) Environnement économique

En 2025, l'incertitude à l'égard des taux d'intérêt et les changements politiques aux É.-U. et dans d'autres pays ont continué d'attiser la volatilité et de semer le doute quant aux rendements des placements. Les marchés boursiers resteront un élément clé à surveiller en 2026, car les investisseurs évalueront comment l'évolution de la politique monétaire et la dynamique géopolitique influent sur le rythme de la croissance économique. La volatilité soutenue et élevée sur les marchés des capitaux peut créer un risque de marché pouvant affecter la situation du capital et la rentabilité d'AGF.

Une importante partie des produits d'AGF est fonction de l'actif géré moyen total, abstraction faite de Partenaires Capital AGF. Les ventes nettes et les changements sur le marché influent sur les niveaux des actifs gérés. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré moyen, abstraction faite de Partenaires Capital AGF, les produits tirés des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration annualisés, déduction faite des commissions de suivi et des frais de conseils en placement, diminueraient d'environ 7,0 M\$.

b) Facteurs de risques financiers

De par la nature de ses activités, AGF s'expose à divers risques financiers : risque de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de prix), risque de crédit et risque de liquidité. Dans le cours normal des activités, AGF gère ces risques, qui découlent de son utilisation d'instruments financiers, à mesure qu'ils surviennent.

Risque de marché

Le risque de marché se définit comme le risque de perte financière en raison de changements défavorables aux facteurs de marché sous-jacents, y compris les taux de change, les taux d'intérêt et les cours des actions et des produits de base.

i) Risque de change

AGF s'expose au risque de change surtout du fait qu'elle détient des portefeuilles de valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. Les variations du cours du dollar canadien vis-à-vis des autres devises feront fluctuer la valeur en dollars canadiens de l'actif géré étranger d'après lequel les frais de gestion d'AGF sont calculés. AGF surveille ce risque, car les fluctuations du change peuvent avoir une incidence sur ses résultats financiers. Toutefois, AGF peut, à la discrétion du gestionnaire des fonds, conclure des contrats de change aux fins de couverture pour les valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. En utilisant les soldes moyens pour l'exercice, une variation de 5 % du cours du dollar canadien en regard du total de l'actif géré aurait occasionné un changement d'environ 1,9 G\$ dans l'actif géré pour l'exercice clos le 30 novembre 2025.

AGF s'expose au risque de change en raison de ses filiales étrangères intégrées des É.-U. et d'Irlande qui fournissent des services de conseils en placement. Ces filiales sont peu exposées à la monnaie locale et leurs produits sont calculés en dollars canadiens. Les charges en monnaie locale sont converties au taux mensuel moyen, et les actifs et passifs en monnaie locale sont convertis au taux de change applicable à la date des états de la situation financière.

ii) Risque de taux d'intérêt

AGF s'expose au risque des variations des taux d'intérêt en raison de sa dette à taux variable et de son solde de trésorerie. En utilisant l'encours de la dette pour l'exercice, une variation de 1 % des taux d'intérêt variables en regard de sa dette à taux variable et de son solde de trésorerie en 2025 aurait occasionné un changement d'environ 0,3 M\$ dans les charges d'intérêts pour l'exercice clos le 30 novembre 2025.

Au 30 novembre 2025, environ 16,4 % de l'actif géré des fonds communs de placement d'AGF était composé de titres à revenu fixe, et ceux-ci sont exposés au risque de taux d'intérêt. Les cours des titres à revenu fixe reculent lorsque les taux d'intérêt augmentent, et inversement, ils grimpent lorsque les taux d'intérêt baissent. Une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait occasionné un changement d'environ 2,7 M\$ des produits pour l'exercice clos le 30 novembre 2025.

iii) Risque de prix

AGF ne s'expose pas au risque de prix des produits de base. AGF s'expose au risque de prix des titres de participation du fait qu'elle détient des titres de participation et des placements à long terme dans des fonds de Partenaires Capital AGF. Au 30 novembre 2025, les placements d'AGF comportant un risque de prix comprennent les placements dans les fonds communs de placement gérés par AGF, les titres de participation et les placements à long terme qui s'élèvent respectivement à 17,7 M\$, à 1,3 M\$ et à 429,9 M\$. Au 30 novembre 2025, une variation à la baisse ou à la hausse de 10 % de la valeur de ces placements aurait représenté un profit latent ou une perte latente avant impôt de 44,9 M\$ porté en résultat net et un profit latent ou une perte latente avant impôt de 0,1 M\$ porté aux AERG.

Risque de crédit

AGF s'expose au risque que des tiers, y compris les clients, qui doivent de l'argent, des valeurs ou d'autres éléments d'actifs à AGF, ne respectent pas leurs obligations. Le risque de crédit découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements, des créances et des autres actifs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent surtout les dépôts temporaires très liquides auprès de banques canadiennes, d'une banque irlandaise et de banques non irlandaises en Irlande, ainsi que les dépôts à terme bancaires. La haute direction d'AGF élabore la stratégie de risque de crédit et la politique de risque de crédit globales qui sont ensuite peaufinées par l'unité d'exploitation, au moyen de politiques, de processus et de contrôles internes, conçus pour promouvoir les activités commerciales tout en s'assurant que ces activités ne dépassent pas les limites de tolérance du risque. AGF ne s'expose pas à un risque important à l'égard de toute contrepartie individuelle.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque qu'AGF ne puisse pas générer suffisamment de trésorerie dans les délais prescrits pour respecter ses obligations au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance. Les principales exigences en matière de liquidité sont le financement des engagements liés à des placements dans la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF, les dividendes versés aux actionnaires, les obligations à l'égard des administrations fiscales et le remboursement de la dette à long terme. Bien qu'AGF ait présentement la possibilité d'obtenir un financement, une conjoncture défavorable pourrait influencer sur sa capacité à obtenir des prêts ou à conclure des ententes avec des modalités qui lui sont acceptables. Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, AGF surveille sa structure du capital et son effet de levier ainsi qu'il est fait mention à la section « Gestion du capital » (ci-après) et à la note 14. Dans le cadre de la gestion des liquidités, AGF surveille les flux de trésorerie réels et projetés pour s'assurer d'avoir suffisamment de liquidités par le biais d'entrées de trésorerie tirées de ses activités d'exploitation et d'emprunts en vertu de sa facilité de crédit renouvelable. Les surplus de trésoreries sont investis dans des dépôts à court terme portant intérêt et des placements de 90 jours ou moins. AGF est assujettie à certaines clauses restrictives financières en vertu de sa facilité de crédit renouvelable et respecte toutes ces exigences.

La durée contractuelle des passifs financiers dans les groupes d'échéance correspondants d'AGF selon la période restante aux 30 novembre 2025 et 2024 se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	1 an ou moins	1 à 5 ans
Exercice clos le 30 novembre 2025		
Dettes d'exploitation et charges à payer	121 558 \$	– \$
Dettes à long terme	–	42 000
Contrepartie éventuelle à payer	–	23 975
Passifs des options de vente	3 362	25 042
Autres passifs	–	33 416
Total	124 920 \$	124 433 \$
Exercice clos le 30 novembre 2024		
Dettes d'exploitation et charges à payer	113 422 \$	– \$
Dettes à long terme	–	15 000
Contrepartie éventuelle à payer	–	29 536
Passifs des options de vente	893	32 109
Autres passifs	–	23 886
Total	114 315 \$	100 531 \$

c) Gestion du capital

AGF gère activement son capital afin de maintenir une assise financière solide et efficace, de maximiser le rendement pondéré en fonction du risque des actionnaires et d'investir dans les occasions de croissance future tout en s'assurant d'avoir les fonds disponibles pour financer ses engagements en capital relativement à la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF.

Dans le cadre de la planification stratégique et des projets d'immobilisations, AGF examine régulièrement ses participations dans des placements à court et à long terme, y compris ses participations dans des entreprises associées et coentreprises, pour déterminer l'utilisation stratégique la plus appropriée de ces actifs afin d'atteindre ses objectifs en matière de capital et de stratégie à long terme.

Le capital d'AGF se compose de ses capitaux propres et de sa dette à long terme. Pour plus de détails, se reporter aux notes 14 et 16. Chaque année, AGF prépare un plan triennal détaillant les budgets de fonctionnement et les besoins en capital prévus. Ces plans déterminent le versement des dividendes aux actionnaires, établissent le rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote et, de concert avec l'utilisation raisonnable de l'effet de levier, déterminent la provenance des fonds qui serviront à l'expansion au moyen d'une croissance interne et de placements stratégiques. Le comité de haute direction d'AGF est responsable de la gestion du capital. Le conseil d'administration d'AGF surveille les politiques en matière de capital et la gestion du capital de la Société.

En règle générale, les activités de gestion de placements d'AGF ne sont pas assujetties à des exigences de fonds propres réglementaires importantes dans les territoires où elles sont inscrites et où elles sont exercées.

d) Estimations de la juste valeur

La valeur comptable des créances et autres actifs et des dettes d'exploitation et charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison de leur courte durée. La valeur comptable de la dette à long terme, le cas échéant, se rapproche de la juste valeur en raison de la portion à taux variable du taux d'intérêt effectif.

Le tableau suivant présente les instruments financiers évalués à la juste valeur, selon la méthode d'évaluation. Les différents niveaux se résument comme suit :

- Niveau 1 Les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques.
- Niveau 2 Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. prix) soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix).
- Niveau 3 Les données pour les actifs ou les passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (c.-à-d. données non observables).

Les actifs et les passifs évalués à la juste valeur au 30 novembre 2025 se résument comme suit :

Au 30 novembre 2025 (en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Actifs financiers évalués à la JVPBRN				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47 648 \$	– \$	– \$	47 648 \$
Fonds communs de placement AGF et autres	17 728	–	–	17 728
Instruments financiers dérivés	–	4 334	–	4 334
Placements à long terme	–	–	429 882	429 882
Intéressements ¹	–	–	2 997	2 997
Participation privilégiée dans une société en commandite ²	–	–	17 065	17 065
Billet convertible à recevoir	–	–	12 489	12 489
Actifs financiers évalués à la JVPBAERG				
Titres de participation	1 225	–	–	1 225
Total des actifs financiers	66 601 \$	4 334 \$	462 433 \$	533 368 \$
Passifs				
Passifs financiers évalués à la JVPBRN				
Passifs des options de vente	– \$	– \$	28 404 \$	28 404 \$
Contrepartie éventuelle à payer à long terme ²	–	–	23 975	23 975
Résultat différé à long terme des intéressements ³	–	–	2 997	2 997
Total des passifs financiers	– \$	– \$	55 376 \$	55 376 \$

¹ Présentés dans les états consolidés de la situation financière au poste « Autres actifs ».

² Présentés dans les états consolidés de la situation financière au poste « Contrepartie éventuelle à payer à long terme ».

³ Présentés dans les états consolidés de la situation financière au poste « Autres passifs à long terme ».

Les actifs et les passifs évalués à la juste valeur au 30 novembre 2024 se résument comme suit :

Au 30 novembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Actifs financiers évalués à la JVPBRN				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	52 960 \$	– \$	– \$	52 960 \$
Fonds communs de placement AGF et autres	19 065	–	–	19 065
Instruments financiers dérivés	–	1 081	–	1 081
Placements à long terme	–	–	321 243	321 243
Intéressements ¹	–	–	2 997	2 997
Participation privilégiée dans une société en commandite ²	–	–	18 816	18 816
Billet convertible à recevoir	–	–	12 583	12 583
Actifs financiers évalués à la JVPBAERG				
Titres de participation	1 106	–	–	1 106
Total des actifs financiers	73 131 \$	1 081 \$	355 639 \$	429 851 \$
Passifs				
Passifs financiers évalués à la JVPBRN				
Passifs des options de vente	– \$	– \$	33 002 \$	33 002 \$
Contrepartie éventuelle à payer à long terme ²	–	–	29 536	29 536
Résultat différé à long terme des intéressements ³	–	–	2 997	2 997
Total des passifs financiers	– \$	– \$	65 535 \$	65 535 \$

¹ Présentés dans les états consolidés de la situation financière au poste « Autres actifs ».

² Présentés dans les états consolidés de la situation financière au poste « Contrepartie éventuelle à payer à long terme ».

³ Présentés dans les états consolidés de la situation financière au poste « Autres passifs à long terme ».

La juste valeur des instruments financiers cotés sur des marchés actifs est fondée sur les prix cotés sur les marchés actifs pour des opérations régulières et récentes qui ont eu lieu.

Les instruments de niveau 1 comprennent les placements dans les fonds communs de placement AGF ainsi que les dépôts temporaires très liquides auprès d'une banque irlandaise.

Les instruments de niveau 2 comprennent les instruments dérivés auprès de grandes banques à charte canadiennes et les titres d'emprunt du gouvernement du Canada – fédéral. Les titres d'emprunt du gouvernement du Canada – fédéral sont évalués au coût amorti, et leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur courte durée.

Les instruments de niveau 3 comprennent les placements à long terme connexes à la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF, la juste valeur du billet convertible de NHC, la juste valeur de la participation privilégiée dans une société en commandite de KCPL, la juste valeur des intéressements en lien avec les Fonds InstarAGF, la juste valeur de la contrepartie éventuelle à payer et les passifs des options de vente en lien avec KCPL. Les instruments de cette catégorie comportent une ou des données non observables qui ont une incidence très importante sur la juste valeur de l'instrument ou sur le profit ou la perte de l'instrument.

Au 30 novembre 2025, la juste valeur des placements à long terme d'AGF était fondée sur la valeur liquidative calculée par le gestionnaire d'actifs du fonds, ajustée pour tenir compte de certaines considérations liées au marché. Une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % de la valeur liquidative aurait représenté une augmentation ou une diminution de la juste valeur des placements à long terme et du résultat avant impôt d'AGF de 43,0 M\$. Pour plus de détails, se reporter à la note 5 b).

La juste valeur des intéressements d'AGF en lien avec les Fonds InstarAGF était fondée sur l'information financière et la valeur liquidative fournies par les entités émettrices en tenant compte du calendrier, des projections de flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation appropriés utilisés. Pour plus de détails, se reporter à la note 8.

Les méthodes d'évaluation et les données non observables importantes pour les instruments financiers de niveau 3 relativement à l'acquisition effectuée par AGF se résument comme suit :

Actifs/passifs	Méthodes d'évaluation	Données non observables importantes	Échelle des données
Passifs des options de vente de la participation ne donnant pas le contrôle	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation Flux de trésorerie	10 % 31 355 \$ à 37 992 \$
Passifs du RHIRLT ¹	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation Taux de croissance du placement Période de cristallisation du placement	15,5 % 10 % 7 ans
Billet convertible à recevoir	Actualisation des flux de trésorerie Évaluation des options	Taux d'actualisation	7,25 %

¹ Présentés dans les états consolidés de la situation financière au poste « Autres passifs à long terme ».

La variation des instruments de niveau 3 pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024 se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Placements à long terme		
Solde à l'ouverture de l'exercice	321 243 \$	254 969 \$
Achat d'un placement	79 473	28 602
Ajouts connexes à l'acquisition	–	5 805
Remboursement de capital	(75)	(302)
Ajustement de la juste valeur constaté en résultat net	29 241	32 169
Solde à la clôture de l'exercice	429 882 \$	321 243 \$
Intéressements		
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 997 \$	1 864 \$
Ajustement de la juste valeur	–	1 133
Solde à la clôture de l'exercice	2 997 \$	2 997 \$
Participation privilégiée dans une société en commandite¹		
Solde à l'ouverture de l'exercice	18 816 \$	– \$
Ajouts connexes à l'acquisition	–	25 741
Païement/radiation	(1 751)	(6 925)
Solde à la clôture de l'exercice	17 065 \$	18 816 \$
Billet convertible à recevoir		
Solde à l'ouverture de l'exercice	12 5833 \$	– \$
Achat d'un placement	–	12 609
Réévaluation	(94)	(26)
Solde à la clôture de l'exercice	12 489 \$	12 583 \$
Contrepartie éventuelle à payer¹		
Solde à l'ouverture de l'exercice	29 536 \$	– \$
Ajouts connexes à l'acquisition	–	38 695
Ajustement de la juste valeur	(3 956)	(53)
Païement/radiation	(1 605)	(9 106)
Solde à la clôture de l'exercice	23 975 \$	29 536 \$
Passifs des options de vente		
Solde à l'ouverture de l'exercice	33 002 \$	– \$
Ajouts connexes à l'acquisition	–	30 224
Ajustement de la juste valeur	(1 614)	2 778
Achat d'actions de la participation ne donnant pas le contrôle	(2 984)	–
Solde à la clôture de l'exercice	28 404 \$	33 002 \$

¹ Les passifs privilégiés partagés sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière au poste « Contrepartie éventuelle à payer à long terme ». Au 30 novembre 2025, le solde des passifs privilégiés partagés se chiffrait à 17,1 M\$ (18,8 M\$ au 30 novembre 2024).

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2025, il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2.

Note 30 : Compensation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière quand AGF possède un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et compte régler ces montants sur une base nette simultanément. Dans le cours normal des activités, AGF conclut des accords généraux de compensation ou autres ententes similaires qui ne respectent pas le critère de compensation, mais qui permettent aux montants connexes d'être compensés dans certaines circonstances, comme un manquement ou une faillite. Les dépôts bancaires sont compensés par les découverts bancaires d'AGF et de ses filiales qui font partie de l'accord de regroupement. Le montant net est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Au 30 novembre 2025, la trésorerie et équivalents de trésorerie bruts s'élevaient à 922,1 M\$ (779,3 M\$ au 30 novembre 2024) et les découverts bancaires à 874,5 M\$ (726,3 M\$ au 30 novembre 2024), soit un solde net de 47,6 M\$ (53,0 M\$ au 30 novembre 2024) au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Note 31 : Éventualités

Certaines réclamations ont été ou pourraient être déposées contre AGF. Ces réclamations ne devraient pas avoir une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée d'AGF.

AGF estime avoir constitué une provision pour l'impôt sur le résultat suffisante selon toutes les informations présentement disponibles. Cependant, le calcul de l'impôt sur le résultat dans bien des cas nécessite des jugements difficiles quant à l'interprétation des règlements sur l'impôt. Les déclarations de revenus d'AGF sont assujetties à des audits qui pourraient modifier considérablement les actifs et les passifs de l'impôt exigible et de l'impôt différé, et pourraient, dans certains cas, donner lieu à l'imposition d'intérêts et de pénalités.

Le résultat final de l'audit et du processus d'appel peut varier et différer fortement des estimations et des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la provision pour impôt consolidée et évaluer les actifs et les passifs d'impôt d'AGF.

Note 32 : Engagements et garanties

a) Engagements

AGF est liée par des contrats d'engagements en matière de service. Les paiements en trésorerie annuels minimaux approximatifs de ces engagements se résument comme suit :

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	Engagements en matière de service
2026	23 691 \$
2027	18 953
2028	6 076
2029	4 621
2030	3 703
Par la suite	22 902
Total	<u>79 946 \$</u>

Pour plus de détails sur les engagements contractuels d'AGF relativement aux contrats de location de locaux pour bureaux et de matériel de bureau, se reporter à la note 11.

Au 30 novembre 2025, AGF avait investi 321,6 M\$ (242,1 M\$ au 30 novembre 2024) dans des fonds et des placements en lien avec la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF et 11,7 M\$ (19,8 M\$ au 30 novembre 2024) de capital restaient à être investis.

AGF s'est engagée à prêter jusqu'à 15,0 M\$US à NHC par le biais d'un accord de billet convertible dont la date d'échéance est le 9 février 2032. Au 30 novembre 2025, 6,0 M\$US étaient disponibles aux fins de prélèvements futurs. Pour plus de détails, se reporter à la note 20 b).

b) Garanties

AGF, conformément à une entente d'indemnisation conclue avec chacun de ses administrateurs ainsi qu'avec les administrateurs des sociétés de placement à capital variable, a accepté d'indemniser les administrateurs de tous frais à l'égard de toute action ou de toute poursuite qui leur est intentée dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. À ce jour, aucune réclamation n'a été faite à l'égard de ces promesses d'indemnisation.

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs portant sur AGF, notamment sur ses activités, sa stratégie et sa performance financière ainsi que sur sa situation financière. Bien que la direction estime que les attentes exprimées dans les énoncés prospectifs soient raisonnables, ces énoncés sont assujettis à des risques et à des incertitudes. Les résultats réels peuvent différer fortement de ceux exprimés ou supposés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui peuvent modifier significativement les résultats sont, entre autres, l'économie et la conjoncture du marché, y compris les taux d'intérêt, la concurrence, les changements aux règlements gouvernementaux et fiscaux ainsi que d'autres facteurs présentés dans des documents déposés de temps à autre auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières pertinents.

Renseignements importants

Des commissions de vente, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais peuvent être reliés aux fonds de placement. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds de placement ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment et le rendement antérieur ne se reproduira pas nécessairement.

FundGrade A+®

La note FundGrade A+® est utilisée avec la permission de Fundata Canada Inc., tous droits réservés. Les prix annuels FundGrade A+® qui distinguent la « crème de la crème » des fonds d'investissement canadiens, sont remis par Fundata Canada Inc. Le calcul de la note FundGrade A+® complémentaire de la notation mensuelle FundGrade, est déterminé à la fin de chaque année civile. Le système de notation FundGrade évalue les fonds en fonction de leur rendement ajusté au risque, mesuré par le ratio de Sharpe, le ratio de Sortino et le ratio d'information. Le résultat pour chaque ratio est calculé individuellement, sur des périodes de 2 à 10 ans. Les résultats sont alors équipondérés en calculant une note mensuelle FundGrade. Les fonds de la première tranche de 10 % gagnent la note A, 20 % des fonds obtiennent la note B, 40 % des fonds reçoivent la note C, 20 % des fonds recueillent la note D et 10 % des fonds reçoivent la note E. Tous les fonds admissibles doivent avoir reçu une note mensuelle FundGrade au cours de l'année précédente. La note FundGrade A+® utilise un calcul dans le style de « moyenne pondérée cumulative » (« MPC »). Les notes mensuelles FundGrade de « A » à « E » reçoivent des notations allant respectivement de 4 à 0. Le résultat moyen d'un fonds détermine sa MPC. Tout fonds possédant une MPC supérieure ou égale à 3,5 reçoit un Trophée FundGrade A+®. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web www.fundgradeawards.com. Même si Fundata fait de son mieux pour s'assurer de la fiabilité et de la précision des données contenues dans la présente, l'exactitude de ces dernières n'est pas garantie par Fundata.

La note FundGrade A+® est utilisée avec l'autorisation de Fundata Canada Inc., tous droits réservés. Fundata est un fournisseur principal de données du marché boursier et des fonds de placement à l'industrie canadienne des services financiers et aux médias des affaires. La note FundGrade A+® identifie les fonds qui ont constamment démontré les meilleurs rendements ajustés au risque au cours d'une année civile complète. Pour plus d'informations sur le système de notation, veuillez visiter le site <https://www.fundata.com/ProductsServices/FundGrade.aspx>.

Le Fonds de croissance américaine AGF a remporté un prix FundGrade A+® pour l'année 2025, dans la catégorie « actions américaines » du Comité de normalisation des fonds d'investissement du Canada (CIFSC), parmi 256 fonds. La période d'évaluation de FundGrade A+® a débuté le 31 décembre 2015, pour se terminer le 31 décembre 2025. Voici les rendements du Fonds de croissance américaine AGF (série F) pour la période terminée le 31 janvier 2026 : 1 an, 8,0 %; 3 ans, 22,0 %; 5 ans, 16,7 %; depuis le début (2 août 2019), 19,7 %.

Le Fonds de revenu fixe Plus AGF a remporté un prix FundGrade A+® pour l'année 2025, dans la catégorie « revenu fixe canadien de base Plus » du CIFSC, parmi 32 fonds. La période d'évaluation de FundGrade A+® a débuté le 31 décembre 2015, pour se terminer le 31 décembre 2025. Voici les rendements du Fonds de revenu fixe Plus AGF (série F) pour la période terminée le 31 janvier 2026 : 1 an, 2,6 %; 3 ans, 4,3 %; 5 ans, 0,2 %; 10 ans, 2,2 %.

Le Fonds Portefeuille équilibré mondial de croissance AGF a remporté un prix FundGrade A+® pour l'année 2025, dans la catégorie « équilibrés mondiaux d'actions » du CIFSC, parmi 190 fonds. La période d'évaluation de FundGrade A+® a débuté le 31 décembre 2022, pour se terminer le 31 décembre 2025. Voici les rendements du Fonds Portefeuille équilibré mondial de croissance AGF (série P) pour la période terminée le 31 janvier 2026 : 1 an, 12,8 %; 3 ans, 15,0 %; depuis le début (5 juillet 2022), 16,0 %.

Le Fonds Portefeuille conservateur mondial AGF a remporté un prix FundGrade A+® pour l'année 2025, dans la catégorie « équilibrés mondiaux à revenu fixe » du CIFSC, parmi 136 fonds. La période d'évaluation de FundGrade A+® a débuté le 31 décembre 2022, pour se terminer le 31 décembre 2025. Voici les rendements du Fonds Portefeuille conservateur mondial AGF (série P) pour la période terminée le 31 janvier 2026 : 1 an, 7,5 %; 3 ans, 9,7 %; depuis le début (5 juillet 2022), 10,1 %.

Le Fonds d'obligations mondiales convertibles AGF a remporté un prix FundGrade A+® pour l'année 2025, dans la catégorie « revenu fixe à rendement élevé » du CIFSC, parmi 50 fonds. La période d'évaluation de FundGrade A+® a débuté le 31 décembre 2015, pour se terminer le 31 décembre 2025. Voici les rendements du Fonds d'obligations mondiales convertibles AGF (série F) pour la période terminée le 31 janvier 2026 : 1 an, 20,8 %; 3 ans, 13,3 %; 5 ans, 5,6 %; 10 ans, 9,1 %.

Le Fonds Portefeuille modéré mondial AGF a remporté un prix FundGrade A+® pour l'année 2025, dans la catégorie « équilibrés mondiaux neutres » du CIFSC, parmi 226 fonds. La période d'évaluation de FundGrade A+® a débuté le 31 décembre 2022, pour se terminer le 31 décembre 2025. Voici les rendements du Fonds Portefeuille modéré mondial AGF (série P) pour la période terminée le 31 janvier 2026 : 1 an, 9,8 %; 3 ans, 12,5 %; depuis le début (5 juillet 2022), 13,3 %.

Le Fonds Sélect mondial AGF a remporté un prix FundGrade A+® pour l'année 2025, dans la catégorie « actions mondiales » du CIFSC, parmi 314 fonds. La période d'évaluation de FundGrade A+® a débuté le 31 décembre 2015, pour se terminer le 31 décembre 2025. Voici les rendements du Fonds Sélect mondial AGF (série F) pour la période terminée le 31 janvier 2026 : 1 an, 11,3 %; 3 ans, 20,3 %; 5 ans, 13,6 %; 10 ans, 17,7 %.

Renseignements importants *suite*

2025 Canadian Hedge Fund Awards

Les prix Canadian Hedge Fund Awards (CHFA) de 2025 ont été remis en octobre 2025. Ils sont attribués selon un processus entièrement quantitatif, basé uniquement sur les données de rendement au 30 juin 2025, que Fundata a recueillies et calculées. Selon les conditions d'admissibilité aux fins d'obtention d'un prix CHFA, un fonds spéculatif doit être établi au Canada, avoir un historique de rendement d'au moins un an au 30 juin et détenir un actif géré minimum de 10 M\$CAN. La catégorie « dette privée » comprend des fonds spéculatifs axés sur le crédit et dont la majorité des titres sous-jacents ne sont pas inscrits au marché. Ces fonds doivent aussi être structurés en fiducie de fonds commun de placement ou en société en commandite et négociés sur Fundserv. La catégorie « capital-investissement » comprend des fonds spéculatifs axés sur le capital-investissement et dont la majorité des titres sous-jacents ne sont pas inscrits au marché. Ces fonds doivent aussi être structurés en fiducie de fonds commun de placement ou en société en commandite et négociés sur Fundserv. Les prix, les notations et les autres formes de reconnaissance ne constituent pas des indications des rendements futurs des fonds qui en font l'objet.

Greater Toronto's Top Employers

Le concours *Greater Toronto's Top Employers* (meilleurs employeurs du Grand Toronto), qui en est maintenant à sa 20^e année, est un projet d'édition qui permet de reconnaître les employeurs offrant des programmes de ressources humaines exceptionnels, de même que des politiques novatrices relativement au milieu de travail. À Mediacorp, les éditeurs examinent les candidatures d'employeurs, en fonction de huit critères : 1) milieu de travail; 2) ambiance de travail et climat social; 3) avantages sociaux liés à la santé, aux finances et à la famille; 4) vacances et congés; 5) communications avec les employés; 6) gestion du rendement; 7) formation et développement des compétences; et 8) participation communautaire. Les éditeurs publient des énoncés clairs des raisons ayant motivé la sélection, afin d'assurer la transparence du processus. Le concours est ouvert aux organismes qui ont leur siège social ou qui exercent leurs activités principalement dans la région du Grand Toronto.

Wealth Professional Awards

Les *Wealth Professional Awards*, présentés par le *Wealth Professional Magazine*, soulignent les réalisations exceptionnelles de professionnels en gestion de patrimoine, de conseillers financiers, de fournisseurs de fonds de placement et de partenaires fournisseurs de services, sélectionnés dans l'ensemble du pays. Pour de plus amples renseignements au sujet des prix et des gagnants de 2025, visiter le site [Wealth Professional Awards | Wealth Professional](#) (en anglais seulement).

Lipper Fund Awards

Fonds Sélect mondial AGF (série F) :

Le Fonds Sélect mondial AGF (série F) a remporté un prix LSEG Lipper Fund Awards Canada pour 2025, à titre de meilleur fonds d'actions mondiales pour son rendement sur 10 ans, parmi 138 fonds, pour la période terminée le 31 juillet 2025.

Le fonds a obtenu les notes Lipper Leader correspondantes suivantes pour la même période : s. o. (1 an), 5 (3 ans), 5 (5 ans) et 5 (10 ans). Voici les rendements du Fonds Sélect mondial AGF (série F) pour la période terminée le 31 janvier 2026 : 1 an, 11,3 %; 3 ans, 20,3 %; 5 ans, 13,6 %, 10 ans, 17,7 %.

Fonds de croissance américaine AGF (série F) :

Le Fonds de croissance américaine AGF (série F) a remporté un prix LSEG Lipper Fund Awards Canada pour 2025, à titre de meilleur fonds d'actions américaines pour son rendement sur 5 ans, parmi 126 fonds, pour la période terminée le 31 juillet 2025.

Le fonds a obtenu les notes Lipper Leader correspondantes suivantes pour la même période : s. o. (1 an), 5 (3 ans), 5 (5 ans), s. o. (10 ans). Voici les rendements du Fonds de croissance américaine AGF (série F) pour la période terminée le 31 janvier 2026 : 1 an, 8,0 %; 3 ans, 22,0 %; 5 ans, 16,7 %; depuis le début (2 août 2019), 19,7 %.

Catégorie Actions européennes AGF (série F) :

La Catégorie Actions européennes AGF (série F) a remporté un prix LSEG Lipper Fund Awards Canada 2025, à titre de meilleur fonds d'actions européennes pour son rendement sur 3 et 5 ans, parmi 15 fonds dans les deux cas, pour la période terminée le 31 juillet 2025.

Le fonds a obtenu les notes Lipper Leader correspondantes suivantes pour la même période : s. o. (1 an), 5 (3 ans), 5 (5 ans), 4 (10 ans). Voici les rendements de la Catégorie Actions européennes AGF (série F) pour la période terminée le 31 janvier 2026 : 1 an, 34,1 %; 3 ans, 20,8 %; 5 ans, 17,7 %; 10 ans, 9,9 %.

Les prix LSEG Lipper sont décernés chaque année. Ils récompensent les fonds (et les sociétés émettrices) qui ont fourni, de façon constante et remarquable, de solides rendements rajustés selon le risque, par rapport à leurs pairs. Ils sont basés sur les notes Lipper Leader de rendement constant, qui correspondent à une mesure quantitative objective de rendement rajusté selon le risque, calculée sur 36, 60 et 120 mois. Le fonds qui obtient le meilleur résultat Lipper Leader pour le rendement constant (taux de rendement effectif) dans chaque catégorie admissible évaluée remporte le prix LSEG Lipper. Les fonds qui se situent dans la tranche de 20 % la plus élevée de chaque catégorie sont nommés Lipper Leaders for Consistent Return et reçoivent la note de 5; les fonds situés dans la tranche de 20 % suivante obtiennent la note de 4; ceux de la tranche de 20 % du milieu obtiennent la note de 3; ceux de l'avant-dernière tranche de 20 % obtiennent la note de 2, et ceux situés dans la dernière tranche de 20 % obtiennent la note de 1. Pour de plus amples renseignements, consultez le site [lipperfundawards.com](#) (en anglais seulement). Bien que LSEG Lipper déploie des efforts raisonnables pour veiller à l'exactitude et à la fiabilité des données utilisées pour le calcul des résultats, elle ne donne aucune garantie à cet effet.

Répertoire général d'AGF

La Société de Gestion

AGF Limitée

CIBC SQUARE, Tower One
81, rue Bay, bureau 3900
Toronto (Ontario) M5J 0G1
Site Web : AGF.com
Courriel : tigre@AGF.com
Téléphone : 416-367-1900

AGF International Advisors Company Limited

12 Duke Lane
Dublin, 2, Ireland

Placements AGF Inc.

CIBC SQUARE, Tower One
81, rue Bay, bureau 3900
Toronto (Ontario) M5J 0G1

AGF Investments America Inc.

99 High Street, bureau 2802
Boston, MA 02110

Cypress Capital Management Ltd.

1055, West Georgia Street
Bureau 1700
C.P. 11136
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 3P3

Doherty & Associates Ltd.

56, rue Sparks, bureau 700
Ottawa (Ontario) K1P 5A9

AGF Investments LLC

99 High Street, bureau 2802
Boston, MA 02110

Gestion de placements Highstreet

244, Pall Mall Street, bureau 350
London (Ontario) N6A 5P6

Renseignements pour les actionnaires

Auditeurs

PricewaterhouseCoopers s.r.l./
s.e.n.c.r.l.

Agent des registres et des transferts

Société de fiducie Computershare
du Canada
1-800-564-6253

Inscription à la Bourse

AGF.B



Investis avec discipline

À AGF, notre démarche s'articule autour de trois principes clés : le partage des informations, la démarche mesurée et la responsabilisation active. Ceux-ci forment un processus rigoureux de nature transparente et reproductible. Cette démarche constitue l'essence de notre détermination à procurer des rendements constants à nos clients, peu importe de quoi l'avenir sera fait.

Il faut être de taille^{MD MC}



La Société de Gestion AGF Limitée
CIBC SQUARE, Tower One
81, rue Bay, bureau 3900
Toronto (Ontario) M5J 0G1

Site Web : www.AGF.com
Courriel : tigre@AGF.com
Téléphone : 416-367-1900